

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du samedi 13 mars 2021 tenue à la salle des fêtes**

L'an deux mille vingt et un, le treize mars à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 5 mars 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Delphine MALIDAN, Adjoint.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, M. Rodrigues HERMANT, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, M. Stéphane MILAMON, Mme Béatrice LEMAIRE, M. Philippe CREQUY, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX-LEVERT, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Morgane MOREL, Mme Chantal LEVRAY, M. Philippe BELHOSTE, Mme Hélène DELECOURT, M. Laurent VANDESTEENE, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS, Conseillers Municipaux,

EXCUSÉS :

Monsieur Jean-Luc HAZARD donne procuration à M. Philippe CREQUY
Madame Peggy MAHU donne procuration à M. François RUCKEBUSCH
Monsieur Nicolas SEGARD donne procuration à Mme Huguette DEWINTRE

Madame Béatrice LEMAIRE est élue secrétaire de séance

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

ORDRE DU JOUR

Administration générale - Compte rendu des décisions administratives prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le conseil municipal

- 1) Administration générale - Désignation d'un secrétaire de séance
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 2) Finances – Débat d'Orientations Budgétaires 2021
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET et Monsieur François RUCKEBUSCH
- 3) Finances – Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine – Exercice 2020
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 4) Politique de l'habitat – Accession à la propriété des jeunes ménages primo-accédant – Reconduction et évolution de l'aide aux primo-accédants 2021
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 5) Intercommunalité – Pacte de gouvernance 2020-2026 entre la CAPSO et ses communes membres – Avis du conseil municipal
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 6) Personnel communal – Création de poste et modification du tableau des emplois – Agent(e) chargé(e) du développement durable et du secrétariat au sein du pôle technique
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 7) Personnel communal – Création de poste et modification du tableau des emplois – Agent(e) chargé(e) de l'urbanisme
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 8) Finances – Aménagement paysager de la cour de récréation du groupe scolaire George Sand - Demande de subvention au titre du FIEET (Fonds d'Intervention sur les Enjeux Écologiques et Territoriaux) auprès du Conseil Départemental
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 9) Urbanisme – Vente de la parcelle n° AL 398 à la SCI Gabay
Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Merci pour votre présence à ce conseil municipal du 13 mars que nous avons organisé le samedi matin en raison du couvre-feu. Ensuite, est arrivé le confinement. C'est avec l'autorisation des services préfectoraux que nous sommes en droit d'organiser aujourd'hui ce conseil municipal. Absent Monsieur HAZARD donne procuration à Monsieur CREQUY. Absente Madame MAHU donne procuration à Monsieur RUCKEBUSCH. Absent Monsieur SEGARD donne procuration à Madame Huguette DEWINTRE. »

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BELHOSTE : « Monsieur le Maire, chers collègues, bonjour. Avant de commencer par les décisions de Monsieur le Maire, j'aimerais dire que dans la présentation de votre projet de campagne électorale, vous aviez écrit dans le volet communication que vous alliez renforcer l'accessibilité à l'actualité et aux informations concernant la commune via les différents supports de communication. Nous constatons aujourd'hui que le compte-rendu du conseil municipal de février n'a pas été diffusé. Il n'est pas non plus sur le site de la Ville. Nous, élus, ne l'avons pas eu. Nous souhaiterions qu'il y ait plus de rigueur à ce sujet d'autant plus que les conseils se déroulent actuellement sans public et sans diffusion en direct. Dois-je rappeler que chaque mairie a des devoirs associés à son site internet et le premier devoir est le compte-rendu des conseils. Un article du code des collectivités territoriales précise que le compte-rendu doit être publié, dans la mesure du possible, dans un délai d'une semaine. Les comptes-rendus des conseils municipaux sont le reflet des décisions prises à la tête de la commune et il nous paraît primordial, ne serait-ce que par respect pour chaque habitant de les publier dans un délai court. Quand ce principe sera acté, nous pourrons dire que l'accessibilité aux informations de la commune est assurée. »

Monsieur le Maire : « Sachez que personne, parmi les élus présents, n'a eu le compte-rendu. J'ai cru comprendre que vous souleviez, au delà d'une non application de ce qui était notre programme, un irrespect envers les habitants et de communication. J'ai aussi relevé que vous notiez un manque de rigueur. S'il existait, j'en suis le responsable mais les personnes les plus concernées par ce manque de rigueur sont les services. Je vais donc demander à Monsieur BARRET, Directeur Général des Services, de répondre à cette question. »

Monsieur BARRET : « Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire m'avait posé la question. Aujourd'hui, on fait ce que l'on appelle un procès-verbal avec l'exhaustivité des débats, mot à mot, puisque les séances sont enregistrées. Forcément, cela prend un peu plus de temps à rédiger. Ensuite, il y a un processus de validation ce qui rend très difficile voire impossible de le publier sous 8 jours dans la mesure où, en plus, l'agent en charge de cette mission, ne fait pas que cette tâche dans les jours qui suivent le conseil. En revanche, il est possible de publier un compte-rendu sous 8 jours qui doit au moins reprendre le sens des décisions, c'est à dire les points à l'ordre du jour, les votes mais il n'y a pas les débats. Il est possible de publier ce compte-rendu dans les quelques jours qui suivent le conseil mais l'exhaustivité des débats nécessite un peu plus de temps. Les deux sont possibles. Il est vrai que cela n'avait jamais été fait comme cela, ce n'est pas pour autant que cela ne peut pas changer, voilà la réponse que je peux apporter sur ce point. »

Monsieur le Maire : « De toute façon, vous aurez ce compte-rendu lors du prochain conseil municipal. La question avait d'ailleurs déjà été posée par Madame LEVRAY qui avait interrogé Monsieur BARRET et Madame BLOCKLET sur cette question et il lui avait été apporté une réponse. »

Madame DUWICQUET : « Je tiens quand même à préciser, aujourd'hui, c'est peut être le seul conseil municipal où vous n'avez pas le compte-rendu. Tous les autres conseils municipaux ont été transmis. Un délai n'a pas été respecté mais ce n'est pas pour autant qu'il faut dire que les services manquent de rigueur. »

Monsieur BELHOSTE : « C'est Monsieur le Maire qui l'a dit, ce n'est pas moi Madame DUWICQUET. Il y a erreur de personne. Je n'ai pas attaqué les services. »

Monsieur le Maire : « Le manque de rigueur, je me le suis attribué et également aux services car ce n'est pas moi qui fait la rédaction. Madame LEVRAY a eu Madame BLOCKLET en direct, qui a la charge de la rédaction de ce document. Celui-ci fait quand même un certain nombre de pages. Elle lui a expliqué qu'elle n'avait pas eu le temps de le rédiger, par rapport à ses autres missions. C'est exact Madame LEVRAY, c'est la réponse que vous a apporté Madame BLOCKLET. »

Monsieur BELHOSTE : « Oui. J'ai vérifié jusqu'à hier soir s'il était paru sur le site de la ville ou au moins la reprise des points, comme le disait fort justement, Monsieur BARRET, il n'y avait rien. Cela me semble d'autant plus important puisque les conseils ne sont pas retransmis. »

Madame DUWICQUET : « Mais, ce n'est pas pour autant qu'il n'y sera pas Monsieur BELHOSTE. Il y a peut être un peu de retard mais il faut accepter de temps en temps qu'il y ait du retard. »

Monsieur BELHOSTE : « Je l'accepte. Mais je voulais juste le souligner quand même, surtout en cette période. »

Monsieur le Maire : « Tous les documents vous seront transmis. Ce n'est pas une excuse mais une explication. Il y a eu aussi une période de vacances. Vous hochiez la tête quand vous disiez que ce n'était pas le service que vous mettiez en cause. Je n'ai aucune crainte d'endosser la responsabilité totale, c'est moi le Maire. Monsieur BARRET vous l'a dit et j'ai posé la question à savoir pourquoi nous n'avions pas fourni le compte-rendu et j'ai entendu la même réponse que celle que l'on vient de vous apporter. »

Madame DELECOURT : « Dans votre projet de campagne, le volet écologie, vous nous avez écrit que vous passeriez du mode papier au mode numérique pour la diffusion de tous documents municipaux. La commune ayant acheté une tablette numérique pour chacun d'entre nous, pourquoi avons nous reçu les dossiers sous format papier en plus de la diffusion numérique quelques jours après ? 59 feuilles soit 1 947 feuilles au total, c'est à dire 4 ramettes de papier pour un conseil, est-ce logique ? Le développement durable est un beau thème de campagne mais pour le coup, la tablette numérique plus les copies en papier, cela fait un peu tache dans le paysage écologique. Je pense que toute personne chargée du développement durable devrait savoir que l'un des objectifs prioritaires est de tendre vers le zéro papier. »

Monsieur le Maire : « Décidément, vous ne nous pardonnez rien. Lors de la dernière mandature, c'était Philippe BELHOSTE qui avait proposé à plusieurs reprises que nous puissions passer à ce mode de communication et également de moderniser les conseils municipaux. Aujourd'hui, le ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) se compose d'une trentaine de pages pour lequel il y avait une lecture exhaustive et les plus assidus lâchaient au bout de la quatrième page. Nous avons modernisé cette présentation avec un powerpoint. Nous avons convenu pendant la période transitoire, pour laquelle vous ne nous accordez aucun pardon, afin d'effectuer la transition entre le papier et l'utilisation de la tablette, Monsieur BARRET avait prévu d'en parler. C'est la dernière fois, qu'il y a une édition papier afin de permettre à chaque élu d'être bien synchronisé sur l'outil informatique. »

Monsieur BELHOSTE : « Si c'est la dernière fois, vous êtes pardonné alors. En revanche, je trouve qu'il y a double emploi, c'est une question technique, à priori, vous allez nous montrer le ROB, nous avons reçu les documents via la tablette mais ici dans la salle, nous ne pouvons pas nous y connecter. Dons, nous ne pouvons pas avoir accès à ces documents. Monsieur PRUNIER, pouvez-vous répondre ? »

Monsieur PRUNIER : « Dans la salle, une borne wifi est située ici même. Le mot de passe est "mairie62219", c'est d'ailleurs le mot de passe valable également pour les bornes wifi du bâtiment principal de la mairie. Dès lors que vous captez un point de connexion dans la mairie, c'est le même mot de passe qui pourra être utilisé. Je ne peux pas vous garantir que la connexion soit suffisamment performante pour que tout le monde puisse se connecter et avoir accès en même temps à l'ensemble des documents. C'est pourquoi, il est préférable que les documents soient téléchargés depuis votre connexion personnelle avant les réunions de conseil afin d'éviter l'engorgement ici même dans le cas où tous les participants devraient se connecter en même temps. Dans l'immédiat, pour ceux qui ne l'auraient pas fait, vous pouvez accéder au contenu numérique via la connexion wifi. Sinon, pour ceux qui ont téléchargés, c'est encore mieux. Ai-je répondu à vos questions ? »

Monsieur BELHOSTE : « Merci Monsieur PRUNIER. C'est vrai qu'on ne le savait pas. Le problème du téléchargement est que l'on risque de saturer la mémoire de la tablette parce que nous avons beaucoup de documents. »

Monsieur le Maire : « Tout cela prouve bien, et je suis le premier concerné, qu'il y aurait un balbutiement avant d'être parfait. On nous demande d'être parfait dans le domaine de la communication. On savait qu'il y aurait une période transitoire. Je suis persuadé que parmi toutes les personnes présentes, tout le monde n'a pas les mêmes compétences sur le plan des nouveaux outils informatiques, moi le premier. Vous avez fait référence par deux fois à nos promesses de campagne. Vous pouvez relever que, neuf mois après notre installation, le nouveau système est en place. Je pense que ce n'est pas trop mal. C'est le temps qu'il faut pour une naissance. »

Monsieur BELHOSTE : « Pour terminer, la manière dont nous avons présenté les choses en parlant de votre projet de campagne, c'est parce que dans l'avant conseil municipal, c'est vous, Monsieur le Maire qui nous avait dit, reprenez notre projet de campagne et votre fluo, vous allez voir, on va faire tout ce que l'on a dit. J'ai appliqué vos conseils. »

Monsieur le Maire : « Nous avons dit que nous allions mettre en place des tablettes, donc nous l'avons fait. »

Monsieur BELHOSTE : « Après quelques balbutiements, j'espère que ça marchera bien. »

Monsieur le Maire : « Nous avons un mandat pour le faire. »

Monsieur BARRET : « Monsieur le Maire, est-ce que je peux ajouter un mot sur l'aspect informatique. J'avais prévu de le dire à l'issue du conseil mais j'aurais dû le faire en introduction. J'ai demandé au service de faire un double envoi parce que, sauf erreur de ma part, les agents en charge de l'envoi des convocations ont été formés sur le logiciel le 16 février. Ensuite, ils vous ont créé les profils afin d'envoyer les documents. Des personnes ont été tout de suite très à l'aise avec l'outil qui fonctionne comme une messagerie, d'autres peut être un peu moins. Il y a une personne qui n'a pas récupéré sa tablette. Il nous semblait un peu cavalier de n'envoyer les documents que par voie électronique au risque que certains n'arrivent pas à télécharger les documents et nous demandent comment délibérer pendant la séance s'ils n'ont pas pu prendre connaissance des documents. Comme le disait Monsieur le Maire, c'est la dernière fois. J'avais prévu de le dire à la fin, mais on invite si possible à enregistrer les documents avant la séance dans la tablette, qui fait 32 Go de mémoire. On sait tous que lorsque l'on télécharge un document en direct, cela a tendance à mouliner, surtout si l'on est 33 sur la même connexion. Cela nous semblait plus sûr. Généralement, les documents sont ouverts une semaine à l'avance quand ils sont reçus. À l'issue de la séance, je pense qu'aujourd'hui il y a deux tiers des élus qui sont à l'aise avec l'outil. Si certains ont des questions ou des explications complémentaires dont ils ont besoin, vous pouvez vous signaler auprès de Monsieur PRUNIER ou voir lundi avec lui pour caler un rendez-vous. Si nous avons beaucoup de demandes, on organisera peut être une petite session collective mais s'il s'agit de quelques personnes, autant faire de petites sessions individuelles pour répondre aux questions. C'est toujours plus simple en tête à tête. »

Monsieur le Maire : « Après cet intermède sur la technologie, je vous propose de passer aux décisions administratives prises par le Maire. Des questions ? Des observations ? Je dois vous dire en préambule qu'il y a une erreur. Il y a deux décisions concernant l'animation du goûter en fait il s'agit du repas. »

Monsieur VANDESTEENE : « Pour le 8 février c'est cela ? »

Monsieur le Maire : « Oui. »

Monsieur VANDESTEENE : « Justement c'était le sens de ma question. Pour les deux décisions du 8 février, nous avons l'animation de Philippe DELIGNY pour le goûter des personnes âgées du 28 avril et l'animation du goûter des personnes âgées pour le goûter du 16 octobre 2021. »

Monsieur le Maire : « Les deux décisions concernent le goûter et le repas. »

Monsieur VANDESTEENE : « Cela annule ma question. »

Monsieur BELHOSTE : « Au sujet de la décision du 12 février 2021 concernant la construction des terrains de football. Après avoir dépensé plus d'un million et demi d'euros pour le football, après avoir payé un bureau d'études, une entreprise spécialisée à qui vous avez accordé votre confiance, je trouve qu'il est encore surprenant de constater que l'on a encore oublié quelque chose : un portillon, un morceau de clôture, la suppression du limiteur de débit, tout cela pour 7 526 €. La question que l'on peut légitimement se poser, sommes nous enfin arrivés au bout du projet ou est-ce qu'il y aura encore d'autres avenants ? A t-on pensé à tout cette fois ci ? On peut l'espérer, vous avez quand même été adjoint aux sports, c'est un domaine que vous connaissez bien. Le bilan de tout cela c'est que l'on a encore une fois l'impression que ce dossier n'a pas été ficelé rigoureusement dès le départ. »

Monsieur le Maire : « Je pense pouvoir dire qu'après 20 ans de poste d'adjoint aux sports, de bien connaître ce domaine, je ne me dédouane pas car au bout du compte c'est toujours moi qui endosserai la responsabilité, on est maire ou on ne l'est pas. Nous avons un maître d'œuvre pour lequel nous n'étions pas toujours très satisfaits de ce qu'il devait apporter. Les réunions ne se sont pas toujours bien passées et heureusement que le club a contribué à travailler sur le projet. Par exemple, quand on sait que l'on se doit à la protection des arbitres, le maître d'œuvre avait indiqué que pour les nouvelles toilettes publiques, le public allait passer par le même passage que les arbitres. Il a fallu à chaque fois, à notre grand regret, suivre la prestation du maître d'œuvre pour lequel il a été rémunéré. Vous allez me dire, c'est vous qui l'avez choisi parmi tant d'autres. Les élus ont suivi les réunions de chantier. Un jour en arrivant, je m'aperçois que sur notre nouveau terrain en herbe, du côté droit quand on arrive face aux deux terrains, il n'est pas prévu de pare-ballons dans la zone la plus proche de la rue des Chartreux. J'ai posé la question et lui ai dit qu'il était impossible que cela reste comme cela.

Le maître d'œuvre nous a répondu que ce n'était pas prévu, ce qui était pour moi une énorme erreur. S'il fallait un pare-ballons, c'était bien à cet endroit là. C'est de la responsabilité de la maîtrise d'œuvre mais s'il faut l'assumer, je l'assume au delà des élus chargés du suivi des travaux et des services. Il était inconcevable de ne pas envisager de pare-ballons le long de la rue des Chartreux. C'est comme à l'inverse avec la suppression du limiteur de débit qui était prévue mais qui n'a pas été nécessaire à la fin. Je rappelle que sur les terrains synthétique et en herbe, quand vous parlez de 1 400 000 €, c'est le prix que tout le monde paie. Une commune voisine a un projet d'un montant identique. L'université a également un projet du même ordre. Le projet comprend le terrain synthétique, en herbe, l'arrosage automatique et un nouveau vestiaire. Vous aurez à la fin clairement le coût total du projet et du montant des subventions. »

Monsieur BELHOSTE : « Merci de votre réponse Monsieur le Maire. Je suis content de constater que vous nous comparez à une commune voisine, généralement, vous n'aimez pas trop ces comparaisons. »

Monsieur le Maire : « C'est votre exercice favori. »

Monsieur BELHOSTE : « Ce n'est pas du sport. »

Monsieur le Maire : « Il ne s'agit pas de comparer quand cela vous arrange et de ne pas comparer quand cela ne vous arrange pas. »

Monsieur BELHOSTE : « La maîtrise d'œuvre à qui vous avez fait confiance, c'est à elle que revient les problèmes et finalement, cela me laisse à penser que l'on aurait peut être dû choisir quelqu'un d'autre. Rassurez-moi ils ont bien pensé à mettre des buts ? »

Monsieur le Maire : « Je fais une petite parenthèse, nous allons bientôt arriver au choix de l'esquisse pour la nouvelle salle des sports parmi les trois architectes qui ont été retenus par une commission à laquelle assistait Madame LEVRAY. Le choix va être fait sous la présence d'un huissier anonymement, j'espère. Il pourrait très bien arriver que l'on ait des soucis avec l'architecte qui pourrait être retenu comme on a pu en avoir avec celui qui a été retenu pour la Média'Tour. Nous n'avons pas toujours été extrêmement satisfaits de la prestation. Le choix de l'architecte est fait de façon anonyme. D'autres questions sur les décisions ? »

À l'unanimité, le conseil municipal prend acte du compte-rendu.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame Béatrice LEMAIRE, en qualité de secrétaire de séance.

FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art.L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales).

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211- 36 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le débat s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Il convient de noter que les données concernant l'année 2020 sont celles du compte administratif provisoire, dont la validation sera proposée lors d'une prochaine séance de conseil municipal à tenir avant le 30 juin 2021.

Après l'examen de la situation financière de la ville de Longuenesse, il sera procédé à l'observation des perspectives de l'année 2021 et à la prévision pluriannuelle des investissements.

- Contexte général national

Résiliente en 2019 (1,5%), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Reculant de 5,9% au 1er trimestre, le PIB a chuté de 13,8% au 2ème trimestre suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai.

Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards d'euros (environ 20 % du PIB).

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards d'euros (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe. Comportant trois axes (compétitivité et cohésion), il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards d'euros de soutien financier, largement répartie sur les mesures de soutien mises en place précédemment.

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC (indice des prix à la consommation) français a fortement baissé, passant de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % à partir de septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française.

Après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7 % en 2021 et 0,6 % en 2022.

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4ème projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Les taux sont restés en territoire négatif jusqu'à l'échéance 10 ans.

Contexte macro-économique

Croissance France : 8,0%

Croissance Zone € : 6,3%

Inflation : 0,7%

Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique 0,4% Déficit public (% du PIB) 6,7%

Dette publique (% du PIB) 116,2%

Collectivités locales

Transferts financiers de l'Etat 104 420 millions €

- dont concours financiers de l'Etat 51 882 millions €

- dont DGF 26 756 millions €

Point d'indice de la fonction publique : 56, 2323 € depuis le 1er février 2017

-La loi de finances initiale (LFI) pour 2021 publiée au journal officiel le 30 décembre 2020.

Les Concours financiers de l'Etat sont en augmentation (51,9 milliards € contre 49,1 milliards € en 2020). Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à environ 90% de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

Un niveau de DGF stabilisé : 26,758 milliards € (contre 26,847 milliards € en 2020). Les PSR de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41%). Ils s'élèvent à 43,4 milliards d'€ en 2021 en augmentation de 5,2 % par rapport à la LFI 2020.

Le FCTVA poursuit sa croissance (+9,1%) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017. Les compensations d'exonérations de fiscalité locale, quant à elles, chutent (-80 %) du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021 et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH (taxe d'habitation).

Les dotations de soutien à l'investissement local .

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans la LFI 2021, montants inchangés par rapport à 2020 :

- ❖ Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- ❖ Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- ❖ Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

Hausse de la péréquation verticale : Elle représente 220 millions en 2021 (contre 190 millions € en 2020). Pour la 4ème année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écèlement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

Illustration issue du document « Support à la préparation de votre DOB » (édition du 18/01/2021) établi par les experts du Groupe BPCE



À retenir

+ 5,2 %



Hausse des PSR au profit des collectivités territoriales

26,758 Mds €

Dotation Globale de Fonctionnement en 2021

2021



Début de l'automatisation du FCTVA

- 50 M€



Minoration des variables d'ajustement

+ 220 M€

Hausse des dotations de péréquation du bloc communal et des départements

2 Mds €



Dotations d'investissement du bloc communal et des départements

- 10 Mds €



Réduction des impôts de production

0,75 %



Nouveau taux de CVAE

2 %



... de la valeur ajoutée
Nouveau plafond CET



CAISSE D'ÉPARGNE

- **DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE**

○ - Population

Année	Population INSEE		
	Municipale	Comptée à part	Totale
1er janvier 2017	11232	590	11822
1er janvier 2018	11139	564	11703
1er janvier 2019	11029	555	11584
1er janvier 2020	11023	540	11563
1er janvier 2021	10736	546	11282

La population totale de la commune s'établit à 11 282 habitants au 1er janvier 2021 (- 281 habitants par rapport au 1er janvier 2020). Nous constatons donc une diminution progressive depuis 2017, avec la baisse la plus importante sur cette dernière année.

○ - les taux et bases d'imposition

	Taxe d'habitation (TH)	Taxe sur le foncier bâti (TFB)	Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)
2016	20,01% (0%)	20,41% (0%)	58,53% (0%)
2017	18,81% (-6%)	18,97% (-7,06%)	53,82% (-8,05%)
2018	18,81% (0%)	18,97% (0%)	53,82% (0%)
2019	18,81% (0%)	18,97% (0%)	53,82% (0%)
2020	Non voté. <i>(La loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de T.H. à leur valeur de 2019.)</i>	18,97% (0%)	53,82% (0%)

De 2014 à 2016, les taux d'imposition votés et revenant à la commune sont restés constants.

Toutefois, pour 2017, compte-tenu de la création de la CAPSO et l'intégration au sein de celle-ci de communautés avec des taux et des régimes fiscaux différents (fiscalité professionnelle unique pour la CASO et la communauté de communes de la Morinie et fiscalité additionnelle pour les communautés de communes d'Aire et de Fauquembergues) les taux communaux et communautaires de la TH, de la TFB et de la TFNB ont dû être revus, le principe étant toutefois d'une neutralité de ces mécanismes pour les habitants. Il convient d'ajouter que la commune « perdant » des recettes fiscales, la CAPSO a compensé celle-ci par le biais d'une majoration du même montant de l'attribution de compensation versée à la commune (Cf. 2.1.3).

Les taux d'imposition votés sont ensuite restés constants jusqu'en 2020. En ce qui concerne la taxe d'habitation (T.H.), il est rappelé que la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de T.H. à leur valeur de 2019 soit 18,81 %.

Les bases d'imposition de la commune s'établissent comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020
TAXE D'HABITATION	9 995 759	10 132 338	10 126 368	10 349 038	10 333 925
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	9 147 517	9 265 357	9 324 892	9 570 712	9 700 337
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	44 301	44 541	45 452	47 540	48 003
ENSEMBLE	19 187 577	19 442 236	19 496 712	19 967 290	20 082 265

BASE	2016/2015	2017/2016	2018/2017	2019/2018	2020/2019
TAXE D'HABITATION	-5,08%	1,37%	-0,06%	2,20%	-0,15%
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	1,92%	1,29%	0,64%	2,64%	1,35%
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	-0,41%	0,54%	2,05%	4,59%	0,97%
ENSEMBLE	-1,86%	1,33%	0,28%	2,41%	0,58%

- **EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE LONGUENESSE**

o – Principales recettes de fonctionnement

▪ Fiscalité

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 prev	BP 2021 Indicatif	2019/2018	2020/2019
Produit fiscal	3 682 729 €	3 699 304 €	3 800 137 €	3 838 958 €	3 822 581 €	3 801 000 €	2,73%	0,59%
Taxe sur l'électricité	163 462 €	156 955 €	157 683 €	130 000 €	150 363 €	130 000 €	0,46%	-4,64%
Taxe sur droits de mutation	172 657 €	213 507 €	199 937 €	160 000 €	211 240 €	160 000 €	-6,36%	5,65%
Taxe sur la publicité	90 978 €	93 863 €	91 744 €	60 000 €	79 242 €	85 000 €	-2,26%	-13,63%
Autres taxes	48 906 €	40 446 €	41 386 €	38 000 €	43 275 €	38 000 €	2,32%	4,57%
Total	4 158 732 €	4 204 075 €	4 290 888 €	4 226 958 €	4 306 701 €	4 214 000 €	2,06%	0,37%

Pour mémoire, le total des produits issus de la fiscalité est en augmentation de 1,09 % entre 2017 et 2018 en raison notamment d'une augmentation du produit fiscal (évolution des bases) et surtout d'une hausse importante des droits de mutation.

A noter également que le produit fiscal perçu par la CAPSO pour ces 3 taxes a augmenté entre 2016 et 2017, concernant les prélèvements opérés auprès des Longuenessois. Pour que la fiscalité payée par les ménages soit neutre, il convenait donc de diminuer les taux communaux qui ont évolué comme suit :

<i>Taux communaux</i>	<i>Taxe d'habitation (TH)</i>	<i>Taxe sur le foncier bâti (TFB)</i>	<i>Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)</i>
<i>2016</i>	<i>20,01% (0%)</i>	<i>20,41% (0%)</i>	<i>58,53% (0%)</i>
<i>2017</i>	<i>18,81% (-6%)</i>	<i>18,97% (-7,06%)</i>	<i>53,82% (-8,05%)</i>

La commune « perdant » des recettes fiscales, la CAPSO a compensé celle-ci par le biais d'une majoration du même montant de l'attribution de compensation versée à la commune (Cf. 2.1.3).

- Entre 2020 et 2021, l'hypothèse de travail est une stabilité du produit des contributions directes.

Il convient de rappeler le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation sur 3 années sous condition de ressources. Pour mémoire, un abattement de 30% de la cotisation de TH a concerné 80% des habitants en 2018.

En 2019, cet abattement a concerné 65% de la cotisation de TH.

En 2020, 80 % des ménages ont été totalement exonérés de la cotisation de TH.

Puis pour les 20% des foyers restants, l'exonération est de 30% en 2021, de 65% en 2022 et de 100% en 2023. À titre transitoire, le produit de la taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par les 20% de foyers restants est affecté au budget de l'État.

Pour obtenir la compensation à l'euro près en faveur des collectivités locales concernées par la suppression de la taxe d'habitation et promise par le gouvernement, la loi de finances pour 2020 prévoit :

- le transfert aux communes (sauf Paris), dès 2021, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Dans le cas où le produit de la taxe foncière ne suffit pas à compenser la disparition de la taxe d'habitation, l'État - *via* les frais de gestion qu'il perçoit au titre de la taxe foncière - abonde les recettes de la commune ;
- au niveau national, un "mécanisme correcteur" destiné à neutraliser les écarts de compensation pour les communes liés au transfert de la part départementale de la TFPB. Il se traduira chaque année soit par une retenue sur le versement des recettes de la taxe foncière pour les communes surcompensées, soit par le versement d'un complément, pour les communes sous-compensées.
- Concernant la taxe sur la publicité extérieure, nous pouvons constater une diminution de cette recette de 13,63 % suite au choix de la municipalité d'exonération de 25 % en lien avec le confinement du printemps 2020.

▪ Concours et participations (Etat, collectivités, ...)

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 prev	BP 2021 Indicatif	2019/2018	2020/2019
Dotation globale de fonctionnement (+ DNP)	1 954 103 €	1 980 930 €	1 975 403 €	1 968 435 €	1 968 435 €	1 960 000 €	-0,28%	-0,35%
Dotation de solidarité urbaine	2 400 454 €	2 483 053 €	2 550 004 €	2 619 728 €	2 619 728 €	2 600 000 €	2,70%	2,73%
Attribution fonds départemental TP, Dotation unique des compensations spécifiques à la TP, FNGIR, FPIC	208 805 €	245 707 €	221 683 €	219 808 €	224 276 €	219 000 €	-9,78%	1,17%
Compensation Etat fiscalité (TP, TH, ...)	297 459 €	297 906 €	315 160 €	339 872 €	339 872 €	310 000 €	5,79%	7,84%
Autres dotations (CAPSO, CD62, ...) et participations	149 085 €	61 035 €	53 735 €	85 330 €	69 314 €	40 852 €	-11,96%	28,99%
Total	5 009 906 €	5 068 631 €	5 115 985 €	5 233 173 €	5 221 625 €	5 129 852 €	0,93%	2,06%

Après une stabilité entre 2016 et 2017, les concours et participations ont connu une hausse plus soutenue entre 2017 et 2018 (+1,17%). La hausse entre 2018 et 2019 s'est portée à 0,93% grâce notamment à l'augmentation de 2,70 % de la DSU.

La hausse entre 2019 et 2020 s'établit à 2,06%. On peut à nouveau souligner l'augmentation de la DSU (+2,73%) mais aussi des compensations provenant de l'Etat liées à la fiscalité (+7,84%).

L'augmentation de la dotation de solidarité urbaine sur la période 2016 – 2020 est constante (environ 219 000 € de 2017 à 2020) (la commune de Longuenesse percevant la part cible au titre des 250 communes de plus de 10 000 habitants les moins riches). Pour 2021, nous pouvons à nouveau espérer une évolution positive de celle-ci mais cela n'est pas certain à ce jour.

▪ Concours de la CAPSO

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 prev	BP 2021 Indicatif	2019/2018	2020/2019
Attribution de compensation CAPSO	249 237 €	223 185 €	205 888 €	200 000 €	204 829 €	200 000 €	-7,75%	-0,51%
Dotation de solidarité communautaire	383 950 €	346 084 €	260 885 €	175 000 €	175 686 €	154 201 €	-24,62%	-32,66%
Total	633 187 €	569 269 €	466 773 €	375 000 €	380 515 €	354 201 €	-18,00%	-18,48%

AC (attribution de compensation)

Pour mémoire, L'attribution de compensation versée par la CAPSO a diminué en 2016 de 185 669 € (dont 46 417€ pour régularisation de l'année 2015) pour prendre en compte le transfert de charges au titre des compétences écoles de musique et de danse.

Elle a augmenté en 2017 malgré les transferts de compétence intervenus au 1er janvier 2017.

Les compétences transférées à la CAPSO en 2017 : l'action sociale (instruction des dossier RSA et épicerie sociale), les écoles d'arts, la petite enfance (RAM et équipements d'accueil collectifs).

Les charges transférées au titre de ces compétences ont été retenues sur l'attribution de compensation.

Il convient de noter que le transport des élèves vers la piscine était assuré par l'ex CASO. Le transfert de cette compétence avait occasionné une diminution de l'attribution de compensation des communes membres. La CAPSO n'est pas titulaire de cette compétence. Elle assure cependant le service, depuis juin 2017, dans le cadre d'un service commun dont les prestations sont refacturées aux communes. L'attribution de compensation des communes de l'ex CASO est logiquement redressée à hauteur du prélèvement qui avait été opéré au titre de cette compétence. Pour l'année 2017, l'augmentation de l'attribution de compensation correspond à 6 mois d'exercice (50 % de la charge).

En outre, les attributions de compensation ont été régularisées, pour les communes de l'ex CASO, concernées par le transfert des écoles de musique, pour ramener les charges transférées à l'équivalent d'une année pleine (12 mois). Il convient de rappeler, en effet, que le transfert est intervenu au 1er septembre 2015 et que les charges correspondant aux 4 derniers mois de cet exercice ont été facturées dans les attributions de compensation de 2016.

Concrètement pour Longuenesse, cela se présente comme suit :

- total des charges transférées :	113 845,00 €
- total charges rétrocédées :	6 174,00 €
- ajustement/régularisation :	- 46 417,00 €
- charge nette transférée après ajustement	(2017) : 64 341,00 €

Cependant, il convient de tenir compte également des modifications sur les taux de fiscalité communaux (Cf. 2.1.1). En effet, le produit fiscal perçu par la Commune en 2017 a été diminué de 253 928 € suite à ces modifications. L'attribution de compensation s'est finalement élevée à 249 237 € pour 2017.

Pour 2018, suite au rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), le montant a connu une diminution pour se fixer à 223 185 € (-26 052 €). En effet, il a été tenu compte du coût du transfert de la gestion du bâtiment du service petite enfance.

De plus, à compter de 2019, le montant qui était versé à la Capso pour des services communs (transports occasionnels, instruction et contrôle des autorisations du droit des sols) a été intégré dans le calcul de l'AC afin d'améliorer le coefficient d'intégration fiscale de la Capso, la portant ainsi à 205 888 € en 2019 et à 204 829 € en 2020.

Il convient également de noter une décomposition du coût moyen annualisé calculé entre une partie en fonctionnement (frais financiers, maintenance) et une partie en investissement (valeur à neuf annualisée), cette disposition s'appliquant conformément à la possibilité offerte par la loi de finances 2017.

Ainsi, en sus de cette diminution de l'attribution de compensation, la Commune verse chaque année 32 135 € à la Capso (imputés en section d'investissement) à compter de 2019.

DSC (Dotation de solidarité communautaire)

La dotation de solidarité communautaire a augmenté en 2013 suite au changement du mode de répartition de cette recette par le conseil communautaire qui a renforcé la péréquation au détriment des communes qui percevaient une part plus importante de l'ancienne taxe professionnelle (les nouveaux critères utilisés étant plus proches de l'esprit de la réforme).

Avec la mise en place de la CAPSO, son produit a été revu à l'échelle des 53 communes. Il était acté que cette dotation allait baisser progressivement jusqu'en 2020 où elle devait se stabiliser à environ 270 000 €. En 2018, elle s'est élevée à 346 084 € et devait s'élever à 308 218 € pour 2019 (et 270 352 € pour 2020).

Cependant, compte tenu du pacte fiscal et financier mis en place par la CAPSO, la diminution a été plus importante que prévue initialement : 2019 : 260 885 €

2020 : 175 686 €

Il est prévu qu'à compter de 2021, la DSC soit recrée à l'échelle des 53 communes sur la base d'une somme moins importante.

Le groupe de pilotage « pacte financier et fiscal 2020-2026 » constitué pour travailler sur ce point a avancé dans ses travaux. Mais, dans l'attente de sa finalisation, a été institué dès à présent une nouvelle DSC pour les années 2021-2023 :

2021 : 154 201 €

2022 : 143 458 €

2023 : 132 716 €

Cette perte de recettes est donc conséquente.

En effet, à compter de 2023, la recette de la Commune liée à la DSC sera amputée chaque année de 289 100 € par rapport à la situation de 2016.

▪ Produits des services (portage de repas, garderies, ALSH, ...)

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 prev	BP 2021 Indicatif	2019/2018	2020/2019
Redevance occupation domaine public	20 406 €	20 494 €	21 780 €	20 000 €	21 702 €	20 000 €	6,27%	-0,36%
Culture (musique, bibliothèque, ...)	14 596 €	20 550 €	18 438 €	0 €	15 317 €	0 €	-10,28%	-16,93%
Loisirs (centre de loisirs, divers)	84 948 €	104 077 €	114 139 €	49 400 €	72 699 €	50 000 €	9,67%	-36,31%
Périscolaire (garderies)	22 891 €	16 473 €	17 450 €	8 000 €	10 996 €	8 000 €	5,93%	-36,98%
Social (portage de repas)	66 476 €	70 774 €	225 €	0 €	0 €	0 €	-99,68%	-100,00%
Revenus des immeubles (logements, chalet Morbier...)	170 621 €	173 857 €	172 215 €	142 567 €	150 074 €	140 000 €	-0,94%	-12,86%
Autres recettes du domaine	99 151 €	65 958 €	74 349 €	68 968 €	90 652 €	68 758 €	12,72%	21,93%
Total	479 090 €	472 182 €	418 595 €	288 935 €	361 441 €	286 758 €	-11,35%	-13,65%

Le transfert au CCAS de l'action liée au portage repas à compter du 1er janvier 2019 a eu un impact puisque les recettes afférentes ne sont plus perçues par la Commune mais par le CCAS (67 350 € en 2020).

Toutefois, il convient de noter que le CCAS prend désormais en charge l'achat des repas au prestataire, les frais liés au véhicule ainsi que le remboursement du temps passé par l'agent communal pour la livraison (près de 67 500 € en 2020).

Nous pouvons constater l'impact de la crise sanitaire sur les recettes liées aux loisirs (-36,31%). En 2020, les encaissements de la régie ont diminué de plus de 20 000 € en lien avec la fermeture des accueils de loisirs. De même, les prestations versées par la CAF ont diminué de plus de 20 000 €.

En outre, nous pouvons observer une baisse des recettes de garderie de près de 7 000 € pouvant s'expliquer également par la crise sanitaire et la fermeture des établissements scolaires.

Les revenus des immeubles sont aussi en baisse (-12,86%) notamment les locations du chalet de Morbier du fait de la crise sanitaire. Toutefois, la baisse de ce poste de recettes s'explique aussi par des mouvements dans les logements en location (4 départs), lesquels n'ont donc pas forcément pu être reloués immédiatement occasionnant plus de 12 000 € de recettes non perçues. La Commune a toutefois profité de ces vacances pour effectuer des travaux dans les logements.

○ - Dépenses de fonctionnement

▪ Dépenses de personnel y compris avantages sociaux

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 prev	BP 2021 indicatif	2019/2018	2020/2019
Charges de personnel	4 675 143 €	4 692 506 €	4 826 170 €	5 100 000 €	4 897 104 €	5 050 000 €	2,85%	1,47%

Il convient de souligner la légère augmentation entre 2017 et 2018, en prenant en compte l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires en 2017, qui était gelé depuis 2010 (hausse du point d'indice de 1,2% : 0,6% depuis le 1^{er} juillet 2016 et 0,6% le 1^{er} février 2017), l'augmentation des taux IRCANTEC de même que ceux de la CNRACL et l'URSSAF (suite au décret n° 2014-1531 du 17 décembre 2014), ainsi que les réformes liées aux refontes des grades intervenues le 1er janvier 2017 qui ont eu un impact sur les charges de personnel.

Une augmentation plus importante a eu lieu entre 2018 et 2019 (+ 2,85 %). Cette hausse s'explique principalement par la poursuite du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui a pour objectif de revaloriser les grilles indiciaires des fonctionnaires et d'améliorer leurs perspectives de carrière, les avancements de grade validés par la Commune de Longuenesse, les recrutements à durée déterminée pour remplacer des agents momentanément absents, ainsi que les recrutements nécessaires au fonctionnement des accueils de loisirs. En effet, il convient de préciser que si les NAP ont été supprimées à

compter de la rentrée scolaire de septembre 2017, les accueils de loisirs ont été étendus au mercredi matin ainsi qu'aux matinées des petites vacances scolaires. Les effectifs inscrits ont connu un accroissement significatif, démontrant ainsi la satisfaction des usagers mais nécessitant d'augmenter l'effectif d'encadrement des mineurs.

Une nouvelle augmentation a eu lieu pour 2020 (moins importante que l'année précédente en proportion) notamment pour les raisons suivantes prévues lors du débat d'orientation budgétaire :

- Renforcement de l'équipe de la médiathèque
- Recrutement également d'un poste de chargé de la commande publique
- Recrutement d'un directeur adjoint des services techniques à compter de février 2020 mais il s'agissait d'une situation temporaire puisque le DST adjoint avait vocation à occuper le poste de DST à compter du 1er octobre 2020. Cela s'est déroulé ainsi. Le poste de DST adjoint pourra donc être supprimé.
- Poursuite du PPCR en 2020

Un montant similaire devra être reconduit pour 2021 notamment pour les raisons suivantes :

- Mise en place du système des astreintes des agents techniques
- Poursuite du PPCR en 2021

Il conviendra bien entendu de rester vigilant quant à l'évolution des charges de personnel puisqu'elles représentent la majeure partie des charges de fonctionnement.

La Commune devra veiller à la maîtrise de ces dernières pour les stabiliser autour de 5 millions d'euros par an afin de pouvoir financer son ambitieux programme d'investissement.

Rappelons que la Commune a fait le choix de modifier à la baisse à compter du 1er janvier 2020 ses garanties d'assurance statutaires suite aux résultats de l'appel d'offres groupé lancé par le CDG 62, et ce afin de stabiliser ses dépenses dans ce domaine.

En effet, suite à l'attribution du marché relatif aux assurances statutaires, à garanties égales, une hausse très importante des cotisations était à prévoir à compter de 2020 (entre 90 000 € et 110 000 € par an).

Le choix a donc été fait en conseil municipal réuni le 11 décembre 2019 de ne plus adhérer à un contrat d'assurance concernant les prises en charge des arrêts longue maladie / maladie longue durée.

Bien entendu, les recettes à percevoir par les remboursements d'assurance seront de ce fait en baisse à situations équivalentes.

Les effectifs ont évolué comme suit :

	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/2019	31/12/2020
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	112	112	110	114	117	117
Non titulaires	4	4	5	6	8	10
Autres agents (non permanents)	11	8	14	12	10	10
Total	127	124	129	132	135	137

La rémunération nette mensuelle moyenne des emplois permanents est de 1640 € en 2020 (titulaires et stagiaires) ; 1600€ (ensemble des emplois permanents).

Le temps de travail en mairie est d'environ 1 549 h/an pour 1 607 h/an fixées par le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif au temps de travail.

Le taux d'absentéisme moyen (congés maladie ordinaire, longue maladie et accidents du travail) est de 18,8% contre 10,7% (communes équivalentes) pour la moyenne nationale (source : données SOFCAP année 2020). Le taux pour les seules maladies ordinaires pèse pour 10,8% contre 5,4 % pour la moyenne des collectivités. Le ratio de dépenses de personnel (62,02% des dépenses réelles de fonctionnement) est supérieur à la moyenne de la strate (59,4%). Toutefois, les dépenses totales de fonctionnement sont significativement plus basses qu'en 2019 en lien avec la crise sanitaire.

❖ Complémentaire santé et Prévoyance

La participation de l'employeur pour le paiement d'une mutuelle santé s'établit comme suit : 20 € pour les agents titulaires, 12 € pour le conjoint, 5 € le premier enfant et 5 € le 2ème. 81 agents bénéficient de cette aide en 2020.

Un contrat de groupe prévoyance avec maintien du salaire au-delà de 3 mois d'arrêt est également en place avec SOFAXIS, avec une participation de l'employeur qui est de 13 € par mois. 113 agents fonctionnaires adhèrent à cette prévoyance dans le cadre de la convention signée avec le centre de gestion.

❖ Avantages en nature et prestations sociales

Aide aux transports : La collectivité participe depuis 2015 à hauteur de 50% aux abonnements de transports publics. Aucun agent n'en a bénéficié en

2020.

Chèques restaurant : Les agents de la commune bénéficient à l'année de 120 chèques déjeuner d'une valeur faciale de 4,5 €, avec une participation de 60% de l'employeur, soit 2,70 € par agent à charge de la mairie. 114 agents (Ville et CCAS) bénéficient de ces chèques déjeuner.

Amicale du personnel : La subvention de fonctionnement à l'amicale du personnel est de 39 500 € en 2020, soit 0,76% de la masse salariale. Elle regroupe au 01/01/2021 118 agents contre 117 au 01/01/2020 agents actif et retraités amicalistes (ville et CCAS).

▪ Autres dépenses de fonctionnement (dont subventions)

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 prev	BP 2021 indicatif	2019/2018	2020/2019
Charges à caractère général	1 866 466 €	1 743 123 €	1 826 233 €	2 276 885 €	1 592 649 €	2 244 550 €	4,77%	-12,79%
Autres charges de gestion courante	1 099 920 €	1 136 378 €	1 156 810 €	1 230 250 €	1 185 757 €	1 239 250 €	1,80%	2,50%
Total	2 966 386 €	2 879 501 €	2 983 042 €	3 507 135 €	2 778 406 €	3 483 800 €	3,60%	-6,86%

Pour mémoire, les charges à caractère général étaient en baisse (- 6,61%) entre 2017 et 2018. Les évolutions les plus notables concernaient :

- *la diminution de plus de 21 000 € des variations de stocks (compte 6037) en cohérence avec la mise en place du budget annexe « cimetières » et la vente progressive du stock de sarcophages,*
- *la diminution de plus de 56 000 € des dépenses énergie - électricité (compte 60612), comprenant une diminution des dépenses d'électricité mais il convient surtout de noter qu'un changement de fournisseur de gaz a entraîné une modification des modalités de facturation (ainsi la facture du second semestre 2018 ne sera payé qu'en 2019),*
- *parallèlement une augmentation de près de 26 000 € des contrats des prestations de services avec des entreprises due au marché confié à Engie pour l'exploitation des installations de chauffage-ventilation-production d'eau chaude sanitaire et traitement d'eau des bâtiments communaux,*
- *un rattachement 2017 excessif des remboursements de frais (compte 62878) lié aux enfants longuenessois scolarisés à l'école Albert Camus à Arques (85 000 € au lieu de 44 500 € soit 40 500 € de trop) explique une forte diminution de 2017 à 2018 concernant cette dépense,*
- *l'augmentation de plus de 38 000 € des frais d'entretien de voies (compte 615231). En effet, un nombre important de travaux de voirie sont désormais imputés en section de fonctionnement plutôt qu'en section d'investissement.*

Les autres charges de gestion courante augmentaient de 3,31% en lien avec la hausse des subventions versées aux associations (+55 000€) et des autres contributions (+22 000 €) correspondant à la hausse de la participation versée à la CAPSO pour les frais d'entretien des bouches d'égout et des avaloirs.

Entre 2018 et 2019, l'augmentation globale était de 3,60 % et se décomposait ainsi :

- *+ 4, 77 % pour les charges à caractère général s'expliquant notamment par : rattachement des études de géolocalisation des réseaux d'éclairage public (70 000 €), hausse frais d'énergie liée aux modalités de facturation du nouveau fournisseur (50 000 €), frais de 20 000 € supplémentaires sur l'entretien du matériel roulant*
- *+1, 80 % pour les autres charges de gestion courante s'expliquant notamment par : + 14 000 € pour les subventions aux associations, + 5 800 € de redevances logiciels (intégration du prélèvement à la source, renouvellement des antivirus)*

L'objectif pour 2020 était de diminuer le montant prévisionnel des dépenses à caractère général pour compenser l'augmentation prévue pour les charges de personnel et maintenir ainsi un virement à la section d'investissement à hauteur de 2 millions d'euros.

Cet objectif a été atteint puisque le virement à la section d'investissement s'établit bien à hauteur de 2 millions d'euros.

La baisse est même bien plus importante que prévue (- 234 000 €) car à l'effort programmé s'est ajouté la crise sanitaire qui a empêché la tenue de certaines manifestations ou activités. A titre d'exemple, les dépenses liées aux fêtes et cérémonies ont baissé de 110 000 € entre 2019 et 2020.

Cet article pourra être très fortement majoré en 2021 afin de pouvoir reprogrammer les manifestations annulées si les conditions sanitaires le permettent.

Subventions

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 prev	BP 2021 indicatif	2019/2018	2020/2019
CCAS	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0,00%	0,00%
Associations	729 759 €	784 938 €	798 671 €	820 000 €	814 237 €	820 000 €	1,75%	1,95%
Total	829 759 €	834 938 €	848 671 €	870 000 €	864 237 €	870 000 €	1,64%	1,83%

Le CCAS ayant depuis le 1er janvier 2017 des compétences plus restreintes, compte-tenu du transfert des compétences multi-accueil, RAM et instruction du RSA, et disposant en outre d'un excédent de fonctionnement important, la subvention versée au CCAS s'est élevée en 2018, 2019 et 2020 à 50 000 €.

Pour les mêmes raisons, ce montant pourra à nouveau être retenu pour 2021.

Le transfert de la dépense liée au portage étant compensé par un montant de recettes important également.

De même, en cas de transfert de la gestion du PRE (Programme de Réussite Éducative) à la CAPSO, cela n'aurait pas d'impact sur le reste à charge pour le CCAS, puisque les dépenses seraient transférées en même temps que les recettes.

Concernant le montant des subventions versées aux associations : après avoir augmenté de 1,75% entre 2018 et 2019 (après 7,56% entre 2017 et 2018), il a connu une hausse de 1,95% entre 2019 et 2020. De 2017 à 2020, le montant des subventions versées aux associations a augmenté de 11,58 %.

o Bilan prévisionnel du fonctionnement

❖ Dépenses de fonctionnement – Rétrospective et objectifs d'évolution :

CA : compte administratif –
BP : Budget primitif

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 prev	BP 2021 Indicatif	2019/2018	2020/2019
011 Charges à caractère général	1 866 466 €	1 743 123 €	1 826 233 €	2 276 885 €	1 592 649 €	2 268 750 €	4,77%	-12,79%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	4 675 143 €	4 692 506 €	4 826 170 €	5 100 000 €	4 897 104 €	5 050 000 €	2,85%	1,47%
65 Autres charges de gestion courante	1 099 920 €	1 136 378 €	1 156 810 €	1 230 250 €	1 185 757 €	1 239 250 €	1,80%	2,50%
66 Charges Financières	298 787 €	269 221 €	205 327 €	240 000 €	189 104 €	200 000 €	-23,73%	-7,90%
67 Charges exceptionnelles	89 350 €	51 430 €	46 737 €	82 865 €	31 055 €	87 000 €	-9,13%	-33,55%
68 Dotation aux amortissements et provisions	573 455 €	538 791 €	567 044 €	620 000 €	596 220 €	630 000 €	5,24%	5,15%
022 Dépenses imprévues		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
023 Virement investissement		0 €		2 000 000 €		2 000 000 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 603 121 €	8 431 448 €	8 628 320 €	11 550 000 €	8 491 889 €	11 475 000 €	2,33%	-1,58%

❖ Recettes de fonctionnement - Rétrospective et objectifs d'évolution :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 prev	BP 2021 Indicatif	2019/2018	2020/2019
70 Produits des services, du domaine	308 469 €	298 325 €	246 460 €	146 448 €	211 447 €	146 838 €	-17,39%	-14,21%
72 Travaux en régie (042)	99 733 €	100 346 €	52 105 €	100 000 €	63 972 €	100 000 €	-48,07%	22,77%
73 Impôts et taxes	4 996 267 €	5 019 051 €	4 979 344 €	4 821 766 €	4 911 492 €	4 787 201 €	-0,79%	-1,36%
74 Dotations et participations	4 805 558 €	4 822 924 €	4 894 302 €	5 013 365 €	4 997 349 €	4 914 187 €	1,48%	2,11%
75 Autres produits de gestion courante	235 335 €	278 617 €	254 457 €	208 767 €	219 735 €	206 200 €	-8,67%	-13,65%
013 Atténuation de charges	191 939 €	240 092 €	220 333 €	135 040 €	201 244 €	100 000 €	-8,23%	-8,66%
76 Produits financiers	540 €	450 €	450 €	2 686 €	2 291 €	2 457 €	0,00%	409,09%
77 Produits exceptionnels et 78 Reprises	54 199 €	37 586 €	34 165 €	35 545 €	104 173 €	11 921 €	-9,10%	204,91%
Excédent reporté				1 086 383 €		1 206 196 €		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 692 041 €	10 797 392 €	10 681 616 €	11 550 000 €	10 711 702 €	11 475 000 €	-1,07%	0,28%

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2019/2018	CA 2020 prev	2020/2019
Résultat de fonctionnement	2 088 920 €	2 365 944 €	2 053 296 €	-13,21%	2 219 813 €	8,11%

Le résultat de fonctionnement a également augmenté (+13,26%) entre 2017 et 2018 grâce à un effort continu de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Depuis 2017, la commune a su conserver un résultat de fonctionnement très positif, ce qui lui a permis ces dernières années de financer ses investissements avec un recours à l'emprunt très limité (environ 500 000 €).

Toutefois, il convient de noter une diminution de plus de 13% entre 2018 et 2019 en lien avec une hausse des dépenses pendant que les recettes stagnaient.

La Commune a amélioré son résultat de fonctionnement (+8,11%) entre 2019 et 2020 grâce aux efforts de maîtrise des dépenses mais aussi en raison d'une année perturbée par la crise sanitaire laquelle a engendré des coûts pour la Commune (achats des masques, de gel hydroalcoolique...) mais également l'annulation d'actions et manifestations comme vu précédemment.

○ - Section d'Investissement

▪ Endettement

NB : les prévisions sont établies hors nouvel emprunt.

Date	Intérêts remboursés	Capital remboursé	Encours dette
31/12/14	388 262 €	734 425 €	8 836 940 €
31/12/15	369 222 €	727 056 €	8 109 883 €
31/12/16	339 504 €	728 118 €	7 381 766 €
31/12/17	309 236 €	655 438 €	6 726 328 €
31/12/18	281 667 €	682 920 €	6 043 407 €
31/12/19	217 042 €	711 615 €	5 832 992 €
31/12/20	201 908 €	801 993 €	5 030 999 €
31/12/2021 prev	193 205 €	833 460 €	4 199 343 €
31/12/2022 prev	162 138 €	576 365 €	3 623 549 €
31/12/2023 prev	141 206 €	596 106 €	3 027 791 €
31/12/2024 prev	119 549 €	616 590 €	2 411 322 €

L'endettement de la collectivité a diminué depuis 2014 (-3,8 M€, soit 43%). Aucun emprunt n'a été souscrit en 2016, 2017 et 2018.

Deux emprunts ont été souscrits en 2019 pour un montant cumulé de capital emprunté d'environ 500 000 €. Aucun emprunt n'a été souscrit en 2020.

L'objectif sur les prochaines années est de stabiliser l'endettement de la commune à 7-8 M€.

Notre niveau d'endettement se situe toutefois en deçà des ratios constatés d'endettement, la moyenne de la strate pour les communes de 10 à 20 000 habitants se situant à 886 €/habitant (435 €/habitant pour Longuenesse et un ratio de capacité de désendettement qui s'établit à 2 ans et 2 mois).

Sur la base de cet objectif, la « capacité d'emprunt » de la commune jusqu'en 2024 se situe au maximum à environ 5 M€.

▪ Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont en augmentation de 15% entre 2019 et 2018 puis de 11,30% entre 2019 et 2020. On peut noter une forte hausse du FCTVA, des subventions d'investissement sur ces deux dernières années, la souscription d'emprunts en 2019 ainsi qu'un important excédent d'investissement reporté de 2019 (2,16 M€).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 prev	2019/2018	2020/2019
10222 FCTVA	321 482 €	130 598 €	303 786 €	393 650 €	132,61%	29,58%
10223 Autres recettes (taxe aménagement)	0 €	59 224 €	11 809 €	17 831 €	-80,06%	50,99%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 400 000 €	2 300 000 €	2 300 000 €	2 100 000 €	0,00%	-8,70%
13 Subventions d'investissement	119 612 €	197 029 €	356 689 €	344 751 €	81,03%	-3,35%
16 Emprunts et cautionnements	2 060 €	1 950 €	502 820 €	3 135 €	25 685,64%	-99,38%
Opérations d'ordre (amortissement, cessions) (040)	526 205 €	508 791 €	567 044 €	596 220 €	11,45%	5,15%
Opérations d'ordre (patrimoniales) (041)	67 025 €	336 560 €	74 612 €	387 208 €	-77,83%	418,97%
Excédent investissement		1 161 692 €	1 283 349 €	2 167 449 €		
Total des recettes	3 436 385 €	4 695 843 €	5 400 110 €	6 010 245 €	15,00%	11,30%

▪ Dépenses d'investissement

Le total de dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) s'élève à 3,81 M€ en 2020, montant total en hausse par rapport à 2019 (+18,01% soit + 583 000 €).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 prev	2019/2018	2020/2019
13 Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €		
16 Remboursement des emprunts	656 838 €	684 440 €	713 215 €	804 853 €	4,20%	12,85%
20 Immobilisations incorporelles	159 171 €	211 119 €	150 837 €	104 399 €	-28,55%	-30,79%
21 Immobilisations corporelles	665 089 €	819 402 €	490 010 €	296 284 €	-40,20%	-39,54%
23 Immobilisations en cours	251 653 €	1 258 071 €	1 751 639 €	2 141 641 €	39,23%	22,27%
040 Opération d'ordre (travaux régie)	99 926 €	102 902 €	52 349 €	80 622 €	-49,13%	54,01%
040 Opération d'ordre (moins values)	0 €	0 €	0 €	0 €		
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	67 025 €	336 560 €	74 612 €	387 208 €	-77,83%	418,97%
D001 – Déficit investissement	374 989 €	0 €	0 €	0 €		
Total des dépenses	2 274 693 €	3 412 495 €	3 232 661 €	3 815 008 €	-5,27%	18,01%

Les principales dépenses d'investissement en 2020 ont concerné :

ETUDE DE GÉOLOCALISATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	75 337,11 €
MISE EN SECURITE FERME DES BERCEAUX	10 788,00 €
INTERVENTIONS PONCTUELLES EN VOIRIE ET RESEAUX RUE GABRIELLE COLETTE	25 215,06 €
INTERVENTIONS PONCTUELLES EN VOIRIE ET RESEAUX RUE PAUL MAMETZ	20 080,80 €
INTERVENTIONS PONCTUELLES EN VOIRIE ET RESEAUX AVENUE ST QUENTIN8	3 345,36 €
ACQUISITION LUMINAIRES POUR LA ROUTE DE BLENDECQUES	6 974,21 €
RADAR VITESSE AVEC TREPIED POUR LA POLICE MUNICIPALE	5 181,60 €
FOURNITURE LIVRAISON ET INSTALLATION D'UN PRATICABLE DE COMPETITION DE GYMNASTIQUE A RESSORT	40 317,36 €
RÉALISATION DE JARDINS FAMILIAUX	172 131,42 €
CRÉATION TERRAIN DE FOOT SYNTHÉTIQUE	1 500 943,14 €
DESAMIANTAGE ET DEMOLITION DES BATIMENTS DE L'ECOLE JAURES	117 600,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE BLUM	5 542,28 €
ETUDE DE FAISABILITÉ ET DE PROGRAMMATION POUR LA CONSTRUCTION OU L'EXTENSION D'UNE SALLE DE SPORTS	4 200,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR CONSTRUCTION TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE	14 483,49 €
MISSION MAÎTRISE D'ŒUVRE VRD AMÉNAGEMENT CARREFOUR A FEUX ROUTE DES BRUYÈRES	5 040,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX	6 256,80 €
EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE VENTILATION PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET TRAITEMENT D'EAU DES BATIMENTS COMMUNAUX	25 775,49 €
INTERVENTIONS SUR CANDÉLABRES	17 835,64 €
ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE POUR PARC DE L'HÔTEL DE VILLE	6 099,74 €
VÉHICULE PEUGEOT BOXER POUR LE SERVICE ESPACES VERTS	20 575,57 €
TABEAU BLANC INTERACTIF POUR LES ÉCOLES SAND ET BLUM	11 372,40 €
AUTOMATE POUR PRÊT ET RETOUR DE LIVRES À LA MÉDIATHÈQUE	11 958,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE TRX RÉHABILITATION ET AMÉNAG DU DOMAINE DE LA TOUR EN MÉDIATHÈQUE	4 501,33 €
RÉHABILITATION ET AMÉNAGEMENT DU DOMAINE DE LA TOUR EN UNE MÉDIATHÈQUE - MARCHÉ DE TRAVAUX	162 926,23 €
RÉALISATION D'UN CARREFOUR À FEUX RD 928 ROUTE DES BRUYÈRES	177 172,63 €

▪ Résultat d'investissement – Objectif d'évolution du besoin de financement annuel

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 prev
Résultat	1 161 692 €	1 283 349 €	2 167 449 €	2 195 236 €
<i>Reste à réaliser dépenses</i>	<i>3 410 942 €</i>	<i>2 225 274 €</i>	<i>780 409 €</i>	<i>3 961 269 €</i>
<i>Reste à réaliser recettes</i>	<i>310 119 €</i>	<i>830 532 €</i>	<i>1 101 347 €</i>	<i>1 161 109 €</i>
Résultat final	-1 939 132 €	-111 393 €	2 488 387 €	-604 924 €

En sus de l'augmentation des dépenses d'investissement pour 2020, les restes à réaliser en dépenses sont également très importants (3,96 M €) puisque la Commune a signé des marchés importants mais à long délai de réalisation (réhabilitation énergétique école Léon Blum, travaux de réfection de l'église Saint-Quentin, lourd programme de remplacement des menuiseries dans plusieurs bâtiments notamment)

Les restes à réaliser concernent principalement :

DEPENSES (en € TTC)

Maîtrise d'œuvre pour réhabilitation énergétique du groupe scolaire Blum	44 238 €
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans la salle des fêtes	5 595 €
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans la maison des associations	4 195 €
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans l'école maternelle Blériot	7 864 €
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans l'école primaire Centre-Pasteur-Verlaine-Sand-Blum	36 303 €
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans le Centre d'activités Saint Quentin et Centre Culturel Lamartine	8 902 €
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans la salle des sports des Chartreux - Complexe des Bruyères – Maillebois - Léo Lagrange	20 764 €
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans le chalet de Morbier	7 121 €
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans le Centre Social	985 €
Photocopieurs pour la Mairie	19 340 €
Tablettes + point d'accès WIFI + support mural point d'accès pour le Conseil Municipal	7 684 €
Photocopieur pour l'école Blériot	2 708 €
Photocopieurs pour les écoles élémentaires	13 542 €
Photocopieur pour la Médiathèque	2 708 €
Construction de terrains de football en gazon synthétique et gazon naturel	378 808 €
Création de jardins familiaux – Lot n° 1	15 611 €
Rénovation Toitures multi-support, étanchéité et bardage École Verlaine	70 758 €
Rénovation Toitures multi-support, étanchéité et bardage Salle sports Chartreux	37 722 €
Fourniture et remplacement de menuiseries Groupe scolaire Blériot	110 531 €
Fourniture et remplacement de menuiseries Centre Social Intergénération	86 976 €
Fourniture et remplacement de menuiseries Salle des Chartreux	24 156 €
Fourniture et remplacement de menuiseries ALSH Pasteur	74 024 €
Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum	
Lot n° 1 – Gros œuvre étendu	676 414 €
Lot n° 2 – Bardage	584 151 €
Lot n° 3 – Menuiseries extérieures	298 808 €
Lot n° 4 – Etanchéité	304 608 €
Lot n° 5 – Chauffage Ventilation Plomberie	232 800 €
Lot n° 6 – Electricité	95 247 €
Restauration de l'église Saint-Quentin	
- Lot n° 1 : Couverture	182 193 €
- Lot n° 2 : Charpente	191 520 €
- Lot n° 3 : Staff	167 927 €
Réfection chéneaux et main courante toiture logement 18 rue Brueghel	6 084 €
Rénovation de l'éclairage public	92 612 €

RECETTES

Subvention Région	Création de jardins familiaux	25 000 €
Subvention Région	Réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique	100 000 €
Subvention Département	Rénovation d'un terrain en herbe	80 000 €
Subvention Département	Construction d'un terrain synthétique à proximité du collège	105 000 €
Subvention L.F.H.F.	Subvention au fonds d'aide au football amateur – Chapitre Equipement	5 000 €
Subvention F.F.F.	Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique	30 000 €
Subvention F.F.F.	Création d'un terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée	20 000 €
Subvention F.F.F.	Création ou trx pour mise en conformité de vestiaires ou locaux pour un classement fédéral	13 000 €
Subvention Etat	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum	248 000 €
Subvention Etat	Restauration de l'église Saint Quentin	80 719 €
Subvention Région	Réhabilitation et aménagement du Domaine de la tour en médiathèque	62 022 €
Subvention Région	Aménagement du sous-sol de la salle Brel du Centre Intergénération	16 373 €
Subvention FDE 62	Audit « Eclairage public »	7 250 €
Subvention FDE 62	Travaux d'éclairage public – Travaux 2017, 2018 et 2019	190 695 €
Subvention FDE 62	Assistance à maîtrise d'ouvrage « Energie » - Groupe Scolaire Blum	5 053 €
Subvention FDE 62	Optimisation de la chaudière – Groupe scolaire du Centre	2 500 €
	Optimisation de la chaudière – Centre Lamartine	2 500 €
	Optimisation de la chaudière – Salle des fêtes	2 500 €
	Optimisation de la chaudière – Salle Léo Lagrange et Salle de sport Maillebois	5 000 €
Subvention FDE 62	Travaux d'esthétique rue de la Libération	9 945 €
Participation LIDL	Participation financière pour la création d'un carrefour à feux tricolores – Rue de Lumbres	142 630 €

La section investissement présente un solde global d'exécution prévisionnel excédentaire de 2 195 236 € pour 2020 (*tenant compte du résultat antérieur reporté*).

Cependant, compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, le solde global d'exécution de la section d'investissement présente un déficit s'élevant à 604 924 €.

Il sera surcompensé par un virement à la section d'investissement de 2,1 M€ (prélèvement sur le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2020 excédentaire au global de 3,3 M€).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2019/2018	CA 2020 prev	2020/2019
Résultat de l'exercice (fonctionnement)	2 088 920 €	2 365 944 €	2 053 296 €	-13,21%	2 219 813 €	8,11%
Excédent reporté	1 278 224 €	1 067 143 €	1 133 087 €	6,18%	1 086 383 €	-4,12%
Total de l'excédent de fonctionnement	3 367 143 €	3 433 087 €	3 186 383 €	-7,19%	3 306 196 €	3,76%
Virement 1068 (investissement)	2 300 000 €	2 300 000 €	2 100 000 €	-8,70%	2 100 000 €	0,00%
Report de l'excédent en fonctionnement (Année n+1)	1 067 143 €	1 133 087 €	1 086 383 €	-4,12%	1 206 196 €	11,03%

L'objectif est de poursuivre notre ambitieux programme d'investissements en 2021 en ayant pour objectif de fixer l'enveloppe des dépenses d'investissement 2021 (hors restes à réaliser (RAR) 2020) à environ 4,9 M€ à 5,4 M€ suivant la décision de recourir ou non à l'emprunt (dont environ 0,84 M€ de remboursement des emprunts et 0,42 M€ de dépenses d'ordre) contre 8,2 M€ en 2019 prévisionnel (mais les RAR 2020 s'élèvent à 3,96 M€ contre 0,78 M€ pour les RAR 2019), soit en excluant le recours à l'emprunt soit en y ayant un recours limité (0,5 M€) si les conditions d'emprunt sont favorables, et ce afin de conserver une importante capacité d'emprunt pour financer le projet de construction d'une nouvelle salle des sports.

2.5 Programme de réalisations 2021

Sont repris ci après les principaux travaux et achats qui pourraient être proposés pour le BP 2021 (en € TTC) :

GROUPE SCOLAIRE L. BLUM	Préaux - 1ère partie du programme pluriannuel d'équipement en préaux des groupes scolaires	50 000,00 €
GROUPE SCOLAIRES	Revêtements de sols - Tranche 1- Ecoles L. Blum et L. Blériot	50 000,00 €
GROUPE SCOLAIRES	Acquisition de mobilier, matériel et informatique	55 000,00 €
TERRAIN PETANQUE CHARTREUX	Création clos couvert isolé	100 000,00 €
BOULODROME	Rénovation	30 000,00 €
NOUVELLE SALLE DES SPORTS	Création et extension salle des sports - Maîtrise d'œuvre + frais divers autres que travaux	400 000,00 €
EXTENSION HOTEL DE VILLE	Rénovation toiture	35 000,00 €
SALLE DES FETES	Groupe climatisation salle des fêtes	40 000,00 €
SALLE DES FETES	Renouvellement Centrale Système de sécurité incendie	40 000,00 €
ATELIERS SERVICES TECHNIQUES	Plate-formes de stockage, carports de stationnement...	20 000,00 €
ATELIERS SERVICES TECHNIQUES	Hangar	30 000,00 €
CHALET DE MORBIER	rénovation clins et bardage extérieur	16 000,00 €
CHALET DE MORBIER	réfection voirie d'accès	30 000,00 €
ADAP	Agenda d'accessibilité programmée dans les bâtiments communaux (ADAP) - Maîtrise d'œuvre	78 000,00 €
ADAP	Travaux de réalisation de l'ADAP	645 000,00 €
Bâtiments communaux	Intervention sur les toitures de plusieurs bâtiments communaux	50 000,00 €
Services administratifs	Acquisition d'un véhicule léger	25 000,00 €
Salle de sport Maillebois	Acquisition d'une autolaveuse	10 000,00 €
Service espaces verts	Acquisition d'un véhicule avec benne en remplacement d'un véhicule existant	30 000,00 €
Service transport	Acquisition d'un véhicule avec hayon	40 000,00 €
Service espaces verts	Acquisition d'un micro tracteur	42 000,00 €
Divers	Renforcement réseau poteaux incendie	20 000,00 €
Programme voirie	Enveloppe de Réfection de voiries suivant décision commission travaux	270 000,00 €
Matériel de voirie	Acquisition de signalisation verticale temporaire (gamme minimale pour astreinte,...)	15 000,00 €
Aires de jeux	Acquisitions de jeux extérieurs - Tranche 1	30 000,00 €
Eclairage public	Interventions sur candélabres d'éclairage public défectueux	25 000,00 €
Programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage public	Nouveau programme remplacement d'éclairage public par des équipements plus économes en énergie (LED)	120 000,00 €
Illuminations de Noël	Acquisition nouvelles décorations pour remplacement décors poteaux	15 000,00 €
Vidéo protection	Maîtrise d'œuvre + Mise en œuvre 1ère tranche	75 000,00 €

Au titre du programme pluriannuel communal, l'engagement ou la poursuite des investissements suivants sont à prévoir dans les prochaines années :

- Travaux de mise aux normes PMR dans les bâtiments municipaux (estimation 645 000 €)
- Poursuite des travaux dans les bâtiments, notamment les écoles (préaux, ouverture automatisée des portails, revêtement des sols...)
- Création d'une salle de sport (estimation 2 900 000 € pour le marché de travaux)
- Poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public
- Programme de vidéo protection
- Renforcement et développement des aires de jeux

SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES 2021

Compte tenu de la revalorisation des bases, de l'augmentation modérée de l'inflation, des perspectives établies pour le budget et de la situation financière actuelle, les taux d'imposition pourront rester constants.

Le programme 2021 d'investissement se fera si possible sans nécessiter la réalisation d'emprunt. Dans le cas contraire, le recours à l'emprunt sera limité. Ceci afin de conserver une marge d'emprunt disponible pour le projet de construction d'une nouvelle salle des sports.

Des subventions ont été (ou seront) sollicitées pour les opérations suivantes : éclairage public, travaux de l'église Saint-Quentin, télégestion des chaufferies, réhabilitation énergétique de l'école Blum, création d'un terrain de football synthétique et rénovation d'un terrain naturel, travaux de fermeture du sous-sol du bâtiment du centre social intergénération, création des jardins familiaux, création d'une nouvelle salle des sports.

Monsieur le Maire : « Avant de laisser la parole à mes collègues, adjoint aux finances et aux travaux, je voudrais m'adresser à vous. Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, comme chaque année, notre débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle et incontournable dans le processus d'élaboration de notre budget communal. L'année passée, la première du mandat municipal 2020-2026, nous avons connu un profond bouleversement de calendrier puisque nous avons tenu notre débat en juillet, seulement une semaine avant de voter le budget primitif. Nous revenons aujourd'hui à un fonctionnement plus classique en terme de calendrier même si 2021 reste bien entendu une année fortement perturbée par la crise sanitaire. Vous le verrez, notre rapport d'orientations budgétaires tient compte des effets du COVID notamment quant à son impact sur nos différentes manifestations ainsi que sur nos accueils de loisirs à titre d'exemple. Nous vivons, je l'espère, la dernière année de perturbation sanitaire. Mais nous avons quoi qu'il en soit le devoir de gérer nos finances communales en tenant compte de la situation présente mais aussi en pensant à l'avenir, que nous attendons toutes et tous plus radieux. Comme je l'ai dit l'année passée, la bonne santé de nos finances conditionne tout le reste. Gardons toujours à l'esprit, dans chacune de nos décisions, que nos choix ont des conséquences immédiates et auront aussi des conséquences pour plusieurs années. Cela est particulièrement vrai pour nos arbitrages budgétaires. Nous allons le voir ensemble, et nous en sommes particulièrement satisfaits, nos finances demeurent saines. Nous avons développé une vigilance quotidienne sur ce point, en veillant à la bonne gestion de nos dépenses sans que cela n'impacte négativement la qualité de notre service public et le niveau de nos investissements. Résident ici, je le pense, les critères d'une bonne gestion. Vous pourrez constater que les investissements réalisés et engagés en 2020 sont particulièrement élevés puisqu'ils représentent un montant cumulé de près de **7,8 millions d'euros contre 4 millions d'euros en 2019**. Cela représente presque le double sans avoir eu recours à l'emprunt. Ces chiffres sont importants. Je souhaite souligner un autre point. Il concerne les ratios. Vous pourrez constater dans le document, vous ayant été transmis, que notre fiscalité représente 331 € par habitant alors que dans les communes de notre strate ce chiffre s'élève à 574 € par habitant en moyenne. On constate de manière frappante l'écart sur ce point entre nous et les autres communes en moyenne. Je ne veux pas trop m'étendre sur la question de la dotation de solidarité urbaine car nous y reviendrons tout à l'heure mais on comprend donc aisément pourquoi nous avons cette dotation, c'est bien parce que nous ne percevons pas autant d'impôts que d'autres. Par conséquent il n'y aurait aucune logique à ce qu'elle soit consacrée intégralement à la politique de la Ville ou à de l'activité sociale. D'ailleurs ce serait tout bonnement impossible car nous ne pourrions pas faire fonctionner correctement notre ville sans utiliser cette dotation sur nombre de domaines variés. Je vous rappelle que la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) est plus importante que la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). S'il fallait enfoncer le clou. Même avec cette dotation de solidarité urbaine, nous sommes encore loin d'atteindre le niveau de recettes des autres communes. 919 € par habitant pour nos recettes réelles de fonctionnement / 1 284 € par habitant pour la moyenne des communes de notre strate. Pour bien représenter les choses nous avons **10 631 000 €** là où nous aurions **14 846 000 €** si nous avions le même niveau de recettes. Donc malgré les dotations et la DSU, il manque encore plus de **4 millions d'euros**. C'est assez éloquent. Et malgré tout, nous investissons plus que la moyenne

tout en étant mois endettés. Je ne vais pas plus loin dans cette introduction mais il me semblait important de cadrer les choses sur ce point. Avant de céder la parole, je souhaite particulièrement souligner le travail accompli par les services puisqu'il s'agit toujours d'une période lourde et chargée pour eux. Il convient donc de les remercier pour ces efforts. D'ailleurs, les efforts que l'ensemble des services déploient tout au long de l'année pour être vigilants dans nos dépenses et recettes, participent fortement à notre très bonne situation financière. Vous avez reçu un rapport complet et détaillé. Afin d'en rendre la présentation plus digeste, une présentation plus synthétique sous forme de diaporama vous a été transmise. Celui-ci reprend tout simplement des extraits du rapport complet sans ajout ni modification. Ce diaporama va faire l'objet d'une projection mais vous pouvez désormais l'afficher en même temps sur votre tablette. Je vais désormais laisser la parole à notre adjointe en charge des finances, Delphine DUWICQUET, ainsi qu'à notre adjoint chargé des travaux, François RUCKEBUSCH. »

Madame DUWICQUET : « Merci Monsieur le Maire. Avant de commencer, je souhaite remercier le travail des services et je laisserai Madame SCOTEE et Monsieur BARRET remercier l'ensemble des services par rapport au travail fourni. Comme disait Monsieur le Maire, c'est une période très charnière. Pour travailler avec Madame SCOTEE, je sais que c'est un domaine qui nécessite un gros travail financier. Je vous remercie pour tout ce que vous faites. Je les remercie également pour cette lecture plus digeste que nous allons faire maintenant. Passer le ROB en entier aurait été fort compliqué et on l'a vécu donc on sait de quoi on parle. Merci Monsieur BARRET d'avoir mis en place ce diaporama qui va nous permettre de faire une synthèse de ce ROB. En application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. » Il est donc proposé au conseil municipal de procéder au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021 sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé. Il est précisé que cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. La délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport qui fait apparaître la répartition des voix sur le vote. Avant de démarrer le DOB, juste préciser que dans le ROB figure une erreur évoquée lors du DOB du CCAS, en page 14 puisque, entre le ROB du CCAS et le ROB de la Ville, le temps de travail des employés de la mairie n'était pas le même. Je précise simplement que le temps de travail en mairie est bien de 1 549 heures par an tant pour la Ville que pour le CCAS. Commençons par les données générales sur la commune. La population totale de la commune s'établit à 11 282 habitants au 1er janvier 2021 soit une baisse de 281 habitants par rapport au 1er janvier 2020. Nous constatons donc une diminution progressive depuis 2017 avec la baisse la plus importante sur cette dernière année. Je ne vais pas reprendre à chaque fois les chiffres. Vous avez dû en prendre connaissance. Je vais revenir sur les plus importants. Compte tenu de la revalorisation des bases, de l'augmentation modérée de l'inflation, des perspectives établies pour le budget et de la situation financière actuelle, les taux d'imposition pourront rester constants. Nous sommes sur une petite augmentation de l'inflation 0,58 % et étant donné que la situation financière est bonne, il n'y aura pas besoin d'augmenter l'imposition et notamment la taxe foncière. »

Monsieur le Maire : « Je propose qu'à chaque page si des collègues ont des questions qu'ils puissent poser leurs questions au fur et à mesure. À chaque page, si vous avez des questions, n'hésitez pas. »

Madame LEVRAY : « J'aurais quelques remarques à faire à la suite de la lecture de ces documents mais non pas sur ce document de synthèse que je trouve très bien fait mais sur les documents officiels qui sont inclus dans le conseil municipal. Je préfère faire les remarques si vous le permettez à l'issue de la lecture du document. »

Monsieur le Maire : « On convient que chacun peut faire une remarque à chaque page et chacun pourra intervenir à la fin. »

Madame DUWICQUET : « Je vous laisse lever la main si vous avez des questions. Situation financière de la commune – recettes de fonctionnement : vous voyez que pour le produit fiscal, nous sommes sur une stabilité par rapport à 2019, juste une petite augmentation de 0,59 %. La taxe sur l'électricité présente une diminution de 4,64 %, la taxe sur les droits de mutation une augmentation de 5,65 %, la taxe sur la publicité une baisse de

13,63 % mais je vous rappelle que l'on avait voté une exonération au moment du premier confinement, d'où la baisse de recettes, et une augmentation de 4,57 % pour les autres taxes. Concernant les concours et participations (Etat, collectivités) : diminution de la DGF de 0,35 %, augmentation de 2,73 % pour la DSU, augmentation de 1,17 % pour l'attribution du fonds départemental TP, dotation unique des compensations spécifiques à la TP, FNGIR, FPIC, augmentation de 7,84 % pour la compensation Etat fiscalité, augmentation de 28,99 % pour les autres dotations. Focus sur la DSU : on peut à nouveau souligner l'augmentation de la DSU de 2,73 % mais cela signifie, comme l'a indiqué Monsieur le Maire auparavant, qu'elle est due à une baisse des revenus moyens des longuenessois. L'augmentation de la DSU sur la période 2016-2020 est constante (environ 219 000 € de 2017 à 2020). Pour 2021, nous pouvons à nouveau espérer une évolution positive de celle-ci mais cela n'est pas certain à ce jour. »

Monsieur BELHOSTE : « J'aimerais revenir sur cette DSU. Je sais que nous n'avons pas la même philosophie sur le sujet. Je trouve, une nouvelle fois, que les mots dans le DOB, sont mal choisis. Je n'incrimine pas les services. Vous soulignez l'augmentation de la DSU, c'est un fait. Mais vous dites également "on peut espérer une évolution positive de celle-ci pour 2021". Je ne pense pas qu'il faille présenter les choses comme cela car la population longuenessoise est en baisse constante, moins 281 personnes en un an, ce qui me fait penser d'ailleurs que dans moins de 3 ans, on va passer en dessous de 10 000 habitants, mais cette population augmente en fragilité et en précarité. D'où, cette DSU qui est en constante hausse pour notre budget. Dire que l'on espère une évolution positive, je trouve que c'est comme affirmer et confirmer que l'on a beaucoup de personnes fragiles et que finalement nous sommes satisfaits d'obtenir cette aide de l'Etat. Il y a un peu plus de 35 000 communes en France. Nous faisons partie du quart des communes de plus de 10 000 habitants les plus pauvres de France. J'oserais dire Longuenesse fait partie du quart monde des moyennes et grandes villes françaises et il ne faut pas s'en réjouir, c'est dramatique. Par respect pour les longuenessois en situation précaire et puis on peut avoir l'ambition de dire que les choses vont changer, arrêtons de dire qu'on espère une évolution positive de cette aide de l'Etat et d'octroyer, parce que nous avons une quantité significative de personnes pauvres, je trouve que c'est maladroit d'un point de vue éthique, je dirais plutôt espérons qu'un jour nous aillions moins de DSU ce qui voudra dire que nos concitoyens auront une vie un peu plus décente dans un contexte économique local plus serein. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit effectivement d'une question de vocabulaire. Je pense que personne ici présent ne peut espérer que la Ville devienne encore plus précaire qu'elle ne peut l'être. On préférerait être à Neuilly où il n'y a pas ce genre de problèmes, je l'ai dit tout à l'heure. J'ai été très prudent sur mon propos, si on était moins pauvre, on serait peut être plus riche. Ce n'est pas Madame DUWICQUET qui rédige le document mot à mot. Nous pouvons à nouveau espérer une évolution positive, c'est la rédaction de Monsieur BARRET. Je ne le rends responsable de rien et je vais lui donner la parole s'il a des choses à ajouter. Dans cette rédaction, jamais et à aucun moment comme chacun d'entre nous, n'avons pu espérer que notre ville devienne encore plus précaire pour toucher encore plus de DSU. À un moment donné, si nous ne touchions plus de DSU, nous en serions des plus satisfaits. »

Madame DUWICQUET : « On fait parler les phrases comme on a envie de les faire parler. Cette phrase n'est pas là pour dire que nous espérons que les longuenessois soient plus pauvres et on touchera plus. Dans l'idée, je pense que Monsieur BARRET reviendra dessus, mais nous sommes clairs. Si la population est encore plus pauvre et que nous n'avons pas de DSU pour permettre de vivre mieux dans leur commune, je pense que cette phrase veut dire qu'heureusement il y a cette DSU et non heureusement que les gens sont pauvres afin que l'on puisse toucher plus d'argent. Heureusement que cette DSU existe. On pourrait ne pas avoir de dotation de l'Etat par rapport aux salaires moyens des longuenessois. Si on ne l'avait pas, je ne suis pas sûre que l'on pourrait faire autant de choses au sein de la commune. Je pense que c'est dans ce sens là qu'il faut prendre la phrase mais on interprète chaque phrase comme on a envie. Je laisse la parole à Monsieur BARRET. »

Monsieur BARRET : « C'est exactement ce que j'allais dire. On peut toujours choisir un autre terme. L'idée est d'espérer l'évolution positive de la dotation non pas par rapport à la baisse de revenus des habitants mais que l'Etat continue à nous accompagner. Quand les revenus des habitants baissent, on perçoit moins de fiscalité mais les dotations qui augmentent ne compensent pas totalement. Ce serait encore plus négatif que cela baisse. On aurait pu choisir un autre mot. »

Monsieur BELHOSTE : « Monsieur BARRET va rentrer contrarié. Ce n'est pas de la faute de Monsieur BARRET mais à la lecture ou à la relecture on pourrait se dire que la phrase est maladroite. »

Monsieur le Maire : « Si ce n'est pas de sa faute, c'est de la faute de qui alors ? Par rapport à l'intermède sur le nombre d'habitants, je voudrais quand même signaler qu'il y a un projet d'urbanisation à la Croix Bleue. Je ne suis pas en train de faire du triomphalisme, je l'ai dit et écrit, ce n'est pas du tout dans notre façon de faire mais nous avons également, en neuf mois, travaillé lors de nombreuses réunions sur un projet qui va sortir de terre sur le domaine de la Croix Bleue. Un autre projet va sortir rue Henri Filleul. Nous sommes en train de travailler sur

d'autres projets, d'ailleurs la presse m'interroge parfois à ce sujet. Je vois la présence de Monsieur SAINT-MAXIN. Je me suis engagé à donner à la presse, au moment où ce sera très précis, les informations sur les autres projets qui sont en train également d'être menés sur l'urbanisation. Il y en a quelques uns. Vous aurez en temps voulu et vous serez associé à la présentation de ces projets qui, nous l'espérons, irons tous à terme. Mais quelques uns sont en gestation. »

Madame DUWICQUET : « Nous continuons avec les concours CAPSO. L'attribution de la compensation CAPSO est en diminution de 0,51 % et la Dotation de Solidarité Communautaire en diminution de – 32,66 %. Des compétences partent à la CAPSO et les dotations sont donc en baisse. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas uniquement par les compétences mais aujourd'hui, d'ailleurs c'est indiqué dans le pacte de gouvernance, il y a une volonté d'avoir un appui sur l'ensemble des 53 communes de la CAPSO. Il faut partager. Nous savons que cette dotation de solidarité communautaire va encore baisser. Elle aurait pu être plus brutale mais la gouvernance de la CAPSO a choisi de la moduler et le faire petit à petit. Mais, cette dotation sera encore en baisse. »

Madame DUWICQUET : « Nous arrivons au focus de la DSC. Il est prévu qu'à compter de 2021, la DSC soit recrée à l'échelle des 53 communes sur la base d'une somme moins importante. Le groupe de pilotage « pacte financier et fiscal 2020-2026 » constitué pour travailler sur ce point a avancé dans ses travaux. Mais, dans l'attente de sa finalisation a été institué dès à présent une nouvelle DSC pour les années 2021-2023. En 2021, elle est de 154 201 €, en 2022 : 143 458 € et en 2023 : 132 716 €. À compter de 2023, la recette de la commune liée à la DSC sera amputée chaque année de 289 100 € par rapport à la situation de 2016. Les produits des services : les redevances d'occupation du domaine public baissent de 0,36 %, baisse au niveau de la culture de 16,93 %, baisse des loisirs de 36,31 %, baisse du périscolaire de 36,98 %, social (portage de repas) : baisse totale, les revenus des immeubles (logements, chalet de Morbier) baisse de 12,86 % et une augmentation de 21,96 % pour les autres recettes du domaine. L'impact de la crise sanitaire sur les recettes liées aux loisirs et garderies : encaissements de la régie et prestations versées par la CAF (- 40 000 € en lien avec la fermeture des accueils de loisirs), la baisse des recettes de garderie de près de 7 000 € pouvant s'expliquer également par la crise sanitaire et la fermeture des établissements scolaires en 2020. Les revenus des immeubles : les locations du chalet de Morbier du fait de la crise sanitaire et les logements en location pour lesquels nous avons eu 4 départs, les vacances et les travaux ont provoqué une perte de loyers. Pour les dépenses de fonctionnement, les charges de personnel ont augmenté de 1,47 % et le budget primitif indicatif 2021 de 5 050 000 €. Les temps forts de 2020 par rapport aux charges de personnel sont : renforcement de l'équipe de la médiathèque à compter de septembre 2019, recrutement également en septembre 2019 d'un poste chargé de la commande publique, recrutement d'un directeur adjoint des services techniques à compter de février 2020 (dans l'attente du départ en retraite du directeur en poste) et la poursuite du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations en 2020. En 2021, mise en place du système des astreintes des agents techniques et poursuite du PPCR. Aujourd'hui, nous sommes sur un effectif total au 31 décembre 2020 de 137 agents. Il est nécessaire d'avoir une vigilance par rapport au seuil des dépenses de fonctionnement qui s'élève à 60 %. L'objectif est de stabiliser ce chapitre autour de 5 000 000 € par an sur toute la durée du mandat. »

Monsieur BELHOSTE : « En analysant les dépenses de fonctionnement de la Ville, je confirme qu'il faut être extrêmement vigilant au niveau des dépenses de personnel. Vous fixez les charges de personnel à environ plus ou moins 5 000 000 € pour un budget global de dépenses de fonctionnement de 11 500 000 €, on est bien à 62 % des dépenses de fonctionnement pour les charges de personnel. C'est une augmentation qui ne date pas d'hier d'ailleurs mais cela attire l'œil surtout à une époque où des restrictions pèsent sur les dépenses publiques. Quand on prend le volume des charges de personnel, il dépasse largement le volume des impôts directs perçus par la commune 3 800 000 € d'un côté, 5 000 000 € de l'autre. En clair, les impôts ne suffisent même pas à payer les charges de personnel. Il y a plus que jamais une réflexion à mener. Certains seraient peut être partisans d'augmenter la dépense publique pour que le ratio "dépenses globales et charges de personnel" soit moins choquant. On peut peut être aussi mener une réflexion sur des mesures de rationalisation. Cela doit passer par plus de mutualisation des compétences humaines au niveau de la CAPSO mais aussi par des recherches de performance, d'efficacité qui sont à envisager peut être via un audit. La mutualisation, en tout cas, c'est la voie à suivre, c'est d'ailleurs clairement l'un des aspects mis en avant depuis le début de la CAPSO, d'ailleurs dans le nouveau pacte de gouvernance de la CAPSO. Soyons très vigilants, les charges de personnel augmentent alors que la population baisse, mais soyons aussi innovants avec l'aide de l'ensemble des communes de la CAPSO. »

Monsieur le Maire : « Je vais répondre sous contrôle de Monsieur BARRET et Madame SCOTEE. 62 % oui mais parce que les dépenses de fonctionnement viennent de baisser, conséquence le pourcentage augmente. »

Madame DUWICQUET : « Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 170 000 €. »

Madame SCOTEE : « On a augmenté de 62 000 € seulement pour le chapitre 012. »

Madame DUWICQUET : « Ce calcul est vraiment proportionnel par rapport aux dépenses de fonctionnement qui est dû à l'effet Covid. Peu de choses se sont déroulées dans la commune et nous avons eu peu de dépenses de fonctionnement, ce qui fait que la somme de ce budget de fonctionnement n'est pas vraiment ajusté à la réalité de la commune. S'il n'y avait pas eu cet effet Covid, nous aurions été à un peu moins de 60 % par rapport aux dépenses de fonctionnement. D'où, cette montée de 62 %. »

Madame LEVRAY : « Je voudrais ajouter, quand même que, si on reprend les chiffres de ces dernières années, on constate que ce n'est pas la première fois que l'on se situe au dessus de la moyenne par strate, et ce depuis 2015 que nous sommes au-dessus de la moyenne par strate. L'effet Covid : je n'en suis pas certaine pour cette année. En revanche, on peut le mettre en corrélation avec le nombre d'années pour lesquelles nous avons un excédent de fonctionnement. Lorsque nous n'avons pas d'excédent de fonctionnement, nous avons une dépense de personnel qui se situait dans la moyenne de la strate par commune. C'est bien un effet levier sur lequel il faut jouer, c'est à dire les dépenses de fonctionnement ne sont pas à la hauteur des besoins de la commune. »

Monsieur le Maire : « Je ne comprends pas. Il faut dépenser plus. »

Madame LEVRAY : « Oui c'est mathématique. Il y a de criants besoins de dépenses en fonctionnement sur la commune. Comment se fait-il que dans une collectivité comme la CAPSO, nous sommes à 32 % de charges de personnel ? Il y avait un conseil communautaire ce mardi, les dépenses de personnel se montent à 32 %. »

Madame DUWICQUET : « Vous avez pu poser la question à la CAPSO à savoir pourquoi ils étaient à 32 % »

Madame LEVRAY : « Je n'avais pas de question à poser puisque cela me paraissait correct. C'est ici que je pose la question puisque ces charges de personnel nous paraissent beaucoup trop élevées par rapport aux dépenses de fonctionnement. »

Monsieur le Maire : « Si je ne me trompe pas, même quand vous étiez aux affaires, les charges de personnel se sont toujours élevées autour de 50 % et plus. »

Madame LEVRAY : « Depuis 2015, c'est passé au-dessus de la moyenne par strate. Avant, nous étions dans une moyenne qui correspondait aux communes de même strate. Depuis 2015, nous sommes au-dessus. »

Monsieur le Maire : « Moi j'ai déjà regardé le nombre d'employés pour des villes de 10 000 habitants, elles ont un nombre d'agents beaucoup plus important que chez nous. »

Madame LEVRAY : « Mathématiquement, les charges de personnel sont calculées sur des dépenses de fonctionnement. Si on ne peut pas baisser ces charges de personnel, c'est incompressible, donc il faut jouer sur l'autre levier qui sont les dépenses de fonctionnement. »

Monsieur le Maire : « Cela va changer quoi. On ne va changer que le pourcentage. Le personnel restera au même nombre. »

Madame LEVRAY : « Le personnel restera le même mais les dépenses de fonctionnement seront augmentées donc le service à la population sera augmenté. »

Monsieur le Maire : « Entre le service à la population et combien coûte le personnel, le coût des charges du personnel restera le même. C'est le pourcentage qui sera modifié car vous aurez augmenté les dépenses de fonctionnement, mais nous aurons toujours dépensé la même somme pour le personnel. Nous savons également que nous devons être vigilants. Quand on parle de recrutements, de départs en retraite et de remplacements, nous sommes vigilants. »

Madame LEVRAY : « Il s'agit d'agir sur le pourcentage et non pas sur la somme. »

Monsieur le Maire : « Cela ne va pas changer ce que coûte le personnel. »

Madame LEVRAY : « Bien sûr que cela ne changera pas. »

Monsieur le Maire : « Votre question porte bien sur le coût du personnel. »

Madame LEVRAY : « Non c'est sur le ratio. »

Monsieur le Maire : « La preuve, c'est que l'on vient de vous expliquer mais vous ne voulez pas l'entendre qu'à cause du Covid, 170 000 € n'ont pas été dépensés. Par conséquent, le pourcentage a augmenté. »

Madame LEVRAY : « Bien sûr il a augmenté. »

Madame DUWICQUET : « Cela n'a rien à voir avec les charges de personnel. »

Monsieur le Maire : « Les charges de personnel n'ont pas bougé, les dépenses ont baissé de 170 000 €. On obtient un pourcentage beaucoup plus important. La question est notre charge de personnel. Les charges de personnel augmentent en raison de l'ancienneté des agents. Si on dépense plus, les charges de personnel représenteront un pourcentage moindre. Mais en attendant, nous dépenserons toujours la même somme. Quand on parle de mutualiser avec la CAPSO pour diminuer les charges de personnel, pour l'instant les charges de personnel restent les mêmes. On n'a pas embauché de personnes en plus. »

Monsieur BELHOSTE : « Ce n'était pas l'objet de notre intervention, nous n'avons pas tous le même niveau en mathématique. Bien entendu, on ne va pas dire aux agents qu'on va les mettre à la porte ou ne progressez plus dans votre carrière, ne montez plus d'échelon parce que cela nous coûte cher. On ne va pas dire cela bien évidemment. Il faut maîtriser les charges de personnel qui s'élèvent à 5 000 000 €. Pensez quand même au volet mutualisation des ressources humaines avec la CAPSO. Maintenant, mathématiquement, ce que je voulais dire et ce que voulait dire Madame LEVRAY, c'est que si les dépenses de fonctionnement globales augmentent, forcément notre ratio sera meilleur. »

Monsieur le Maire : « Quel importance ce ratio dans la mesure où les charges de personnel restent les mêmes. »

Monsieur BELHOSTE : « Ne nous les présentez pas alors. »

Monsieur le Maire : « Allez voir sur internet, les villes de 10 000 habitants et plus, ont un nombre d'agents qui va bien au delà du chiffre que nous avons. »

Madame LEVRAY : « Si on a besoin de personnel supplémentaire, pourquoi pas. »

Madame DUWICQUET : « Par rapport à ce que vous dites, pour pouvoir dépenser, il faut aussi avoir des recettes qui permettent de dépenser. Pour pouvoir faire des dépenses de fonctionnement, il faut avoir les recettes qui vont avec, choses que nous n'avons pas aujourd'hui. Donc, obligatoirement, les charges de personnel sont plus importantes. Pour répondre à votre comparaison avec la CAPSO, vous n'avez pas posé la question mais vous savez que nous sommes toujours à un peu moins de 60 % et plus de 50 % et vous avez constaté que la CAPSO était à 32 %. Je pense que vous auriez pu vous poser la question pourquoi la CAPSO réussit à faire cela. »

Madame LEVRAY : « Je me suis posée la question et la réponse est le budget de fonctionnement. »

Madame DUWICQUET : « Au delà de cela, sachez que la CAPSO gère des services par des prestataires privés au niveau de ses dépenses, notamment au niveau de l'eau, ce qui permet à la CAPSO d'avoir des dépenses de fonctionnement différentes des nôtres et par rapport à la charge de personnel. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas comparer la CAPSO et les communes. Vous voyez bien l'ampleur de la CAPSO par rapport à une commune de 10 000 habitants. »

Monsieur le Maire : « Je pense qu'au dernier conseil municipal et à plusieurs reprises, vous avez parlé du départ de Magali et de son non remplacement. On peut imaginer que vous regrettiez qu'on puisse demain décider de ne pas remplacer Magali. D'un côté, vous nous demandez ce qu'il en est du poste de Magali. On vous a répondu à plusieurs reprises que nous sommes en réflexion sur la restructuration. Être vigilant sur la dépense de personnel, c'est peut être de dire à un moment donné, on ne remplace pas là et on restructure. Cela fait partie des décisions qu'il faut parfois prendre. »

Madame LEVRAY : « Notre propos ne concerne pas les fonctions et le personnel mais bien le poste budgétaire de la dépense. Madame DUWICQUET nous explique qu'il faut des recettes. Je suis désolée mais depuis un certain nombre d'années, nous avons des recettes de fonctionnement qui dépassent nos dépenses. Pendant de nombreuses années, nous avons un budget à l'équilibre entre recettes et dépenses et depuis 2015, nous avons un excédent de recettes par rapport à nos dépenses. »

Madame DUWICQUET : « Vous pensez qu'il faut absolument dépenser toutes nos recettes. »

Madame LEVRAY : « Je n'ai pas dit qu'il fallait dépenser tout mais il y a un manque criant de besoins sur la commune qui pourrait être comblé par une dépense de fonctionnement qui ne serait pas tout à fait naturel sur une commune comme la nôtre. On peut le voir dans les ratios. Nous avons une dépense de fonctionnement de 683 € par habitant, les communes de même strate arrivent à plus de 1 000 €. »

Monsieur le Maire : « Vous avez regardé leurs recettes. Bien sûr, il y a des communes de même strate qui dépensent plus que nous. C'est ce que j'ai dit en préambule. Nous aimerions être une commune de plus de 10 000 habitants beaucoup plus riche et on dépenserait beaucoup plus. »

Madame DUWICQUET : « Nous n'avons peut être pas les mêmes recettes que ces communes. »

Monsieur le Maire : « Vous avez vu que les dotations de la CAPSO vont baisser également. »

Madame LEVRAY : « Les dotations de la CAPSO, certes, vont baisser mais on a vu tout à l'heure que c'était aux environs de 20 000 €, par rapport à notre budget, ce n'est rien. Il faut mettre en corrélation avec les fonds de concours que l'on va toucher de la CAPSO. »

Monsieur le Maire : « 20 000 €. A compter de 2023, la recette de la commune liée à la dotation de la CAPSO sera amputée chaque année de 289 000 €, pas de 20 000 €. Les fonds de concours, on en obtient un. Vous étiez à la CAPSO. Chaque commune va disposer de 50 000 € et nous avons un boni par rapport au nombre d'habitants. Vous savez très bien que la gouvernance a décidé un partage et que nous allons recevoir moins qu'avant de la part de la CAPSO. C'est une politique qui a été décidée, je fais partie du groupe de réflexion concernant le pacte de gouvernance et auquel nous avons adhéré. Donc, nous allons avoir, de la part de la CAPSO, ce n'est pas un reproche mais un constat, nettement moins. Les services de la CAPSO ont réfléchi pour éviter la chute brutale de la dotation à un glissement au fil des années de cette dotation. »

Madame LEVRAY : « On le sait depuis la création de la CAPSO. »

Monsieur le Maire : « Quand vous regardez les ratios des villes de même strate que nous, regardez en face ce qu'elles ont comme recettes. Dépenser, ce n'est jamais un problème, des idées on en a. J'avais un projet pour la sécurisation d'une voie, de mettre des feux intelligents. Cela coûte 35 000 € par feu. J'ai interrogé le département, comme il s'agit d'une route départementale afin de savoir si le Conseil Départemental finançait. Il ne finance pas. Vous parliez l'autre jour du financement de l'école Léon Blum par le Département. Les services travaillent sur ce point. Nous avons la réponse. Le Département n'intervient pas pour aider aux travaux de l'école Léon Blum. Seules peuvent bénéficier les communes de moins de 2 000 habitants qui obtiennent le fonds FARDA (Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole). Nous n'aurons rien pour l'école Léon Blum. Il ne s'agit pas de regarder le ratio des dépenses par habitant dans les autres communes. Il faut regarder en face ce qu'ils ont. Si demain nous n'avons plus de DSU et que nous devenions une commune dite riche, on serait content et on dépenserait. J'ai vu il y a quelques années, des départements subventionnaient en informatique les collèges pendant que nous, notre budget départemental est de 75 % réservé au social. Pendant ce temps là, en Aquitaine, ils pouvaient distribuer à chaque collégien un ordinateur et je vous parle de cela, il y a au moins 10 ans. Le pourcentage a augmenté d'autant plus cette année qu'il y a eu une baisse de dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas d'être plus fort ou moins fort en mathématique, c'est clairement mathématique. »

Monsieur BELHOSTE : « En même temps, il ne faut pas nous donner le sentiment qu'on va sortir les mouchoirs parce que l'on ne peut pas dépenser. Les ratios nous montrent aussi que l'encours de la dette est très basse, la capacité de désendettement est à 2 ans et 2 mois. Nous avons une capacité d'autofinancement qui est bien supérieure par rapport aux communes de même strate. Il n'y a rien qui va mal. »

Monsieur le Maire : « Rien ne va mal. »

Madame DUWICQUET : « C'est ce que l'on arrête pas de vous dire depuis tout à l'heure. »

Monsieur le Maire : « Je vous ai dit tout à l'heure que l'on avait dépensé 7 800 000 € au lieu de 4 000 000 €. »

Madame LEVRAY : « J'ajouterai aussi quand on regarde ce ratio ci, quand on en a parlé dans une page précédente, nous avons une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui est supérieure de deux fois la moyenne de la strate puisqu'on touche 397 € par habitant alors que la moyenne par strate est de 176 € et à côté de

cela, nous avons des dépenses de fonctionnement qui sont 40 % inférieures à la moyenne de la strate. Il y a un problème mathématique à résoudre. »

Madame DUWICQUET : « Parce que vous pensez que de ne pas être dans la strate, cela pose problème. »

Madame LEVRAY : « Bien sûr, c'est un élément de comparaison sinon à quoi cela servirait-il de joindre au ROB ce document ? »

Madame DUWICQUET : « C'est un élément de comparaison mais là aujourd'hui on peut quand même constater que les finances de la ville de Longuenesse sont bonnes même si nous ne sommes pas dans les moyennes de la strate. »

Madame LEVRAY : « Tout dépend ce qu'on appelle de bonnes finances. Si de bonnes finances consiste à avoir un gros matelas, effectivement vous avez raison. Une bonne gestion est une gestion à l'équilibre. »

Madame DUWICQUET : « Nous ne partageons pas ce point de vue mais c'est effectivement normal. Nous poursuivons. Les charges à caractère général ont baissé de 12,79 %, les charges de gestion courante ont augmenté de 2,50 % pour une moyenne de 6,86 % de baisse. L'objectif atteint quant au virement à la section d'investissement à hauteur de 2 millions d'euros. Baisse des charges à caractère général plus importante que prévue, - 234 000 €, car à l'effort programmé s'est ajouté la crise sanitaire qui a empêché la tenue de certaines manifestations ou activités. À titre d'exemple, les dépenses liées aux fêtes et cérémonies ont baissé de 110 000 € entre 2019 et 2020. Cet article pourra être très fortement majoré en 2021 afin de pouvoir reprogrammer les manifestations annulées si les conditions sanitaires le permettent. On dépensera peut être plus. C'est l'explication de la baisse des dépenses de fonctionnement. La section de fonctionnement, bilan prévisionnel : les charges à caractère général sont en baisse de 12,79 %, les charges de personnel et de frais assimilés sont en augmentation de 1,47 %, les autres charges de gestion courante sont en augmentation de 2,50 %, charges financières baisse de 7,90 %, les charges exceptionnelles en baisse de 33,55 %, les dotations aux amortissements et provisions en augmentation de 5,15 % et virement en investissement de 2 000 000 €. Les nouveautés sont les graphiques qui permettent d'avoir une vision plus claire des différentes dépenses de ce bilan prévisionnel. Vous voyez en rouge les charges de personnel et frais assimilés qui représentent la majorité des dépenses et viennent ensuite les charges à caractère général. Le graphique suivant concerne l'évolution des dépenses totales en section de fonctionnement avec les comptes administratifs de 2017, 2018, 2019 et le compte administratif 2020 prévisionnel. Section de fonctionnement, bilan prévisionnel, recettes : produits des services, du domaine, diminution de 14,21 %, travaux en régie augmentation de 22,77 %, impôts et taxes diminution de 1,36 %, dotations et participations augmentation de 2,11 %, autres produits de gestion courante diminution de 13,65 %, atténuation des charges diminution de 8,66 %, produits financiers augmentation de 409,09 %, produits exceptionnels et reprises augmentation de 204,91 % pour un total de recettes de fonctionnement en augmentation de 0,28 %. Depuis le début, je ne parle pas du budget prévisionnel 2021 car c'est du prévisionnel mais si vous avez des questions, vous revenez vers nous. Le graphique reprend ce que je viens de dire avec une forte proportion des dotations et participations au niveau des recettes et des impôts et taxes. De même, un comparatif entre les comptes administratifs 2017, 2018, 2019 et le prévisionnel 2020 notamment par rapport aux recettes totales. Au niveau du résultat du bilan prévisionnel de la section de fonctionnement, le résultat de fonctionnement a augmenté de 8,11 %. Depuis 2017, la commune a su conserver un résultat de fonctionnement très positif, ce qui lui a permis ces dernières années de financer ses investissements avec un recours à l'emprunt très limité (environ 500 000 €). Toutefois, il convient de noter une diminution de plus de 13 % entre 2018 et 2019 en lien avec une hausse des dépenses pendant que les recettes stagnaient. La commune a amélioré son résultat de fonctionnement (+ 8,11 %) entre 2019 et 2020 grâce aux efforts de maîtrise des dépenses mais aussi en raison d'une année perturbée par la crise sanitaire laquelle a engendré des coûts pour la commune (achats des masques, de gel hydroalcoolique) mais également l'annulation d'actions et de manifestations comme vu précédemment. Le graphique reprend les comptes-administratifs 2017, 2018, 2019 et le prévisionnel 2020 ainsi que les informations énumérées à l'instant. L'emprunt de la section d'investissement : vous voyez l'encours de la dette. 2014 : 8 836 940 €. 31/12/2020 : 5 030 999 €. Le prévisionnel d'ici 4 ans s'élèverait à 2 411 322 € pour 2024. Aucun emprunt n'a été souscrit en 2016, 2017 et 2018. Deux emprunts souscrits en 2019 (montant cumulé de capital emprunté d'environ 500 000 €). La moyenne de la strate pour les communes de 10 à 20 000 habitants se situant à 886 € par habitant (435 €/habitant pour Longuenesse et un ratio de capacité de désendettement qui s'établit à 2 ans et 2 mois). L'objectif est de stabiliser l'endettement de la commune à 7-8 millions d'euros. Sur cette base, la capacité d'emprunt de la commune jusqu'en 2024 se situe au maximum à environ 5 millions d'euros. Concernant la section d'investissement, les recettes, le FCTVA a augmenté de 29,58 %, autres recettes augmentation de 50,99 %, excédent de fonctionnement capitalisés diminution de 8,70 %, subventions d'investissement diminution de 3,35 %, emprunts et cautionnements diminution de 99,38 %, opérations d'ordre augmentation de 5,15 %, opérations d'ordre patrimoniale augmentation de 418,97 %, un excédent d'investissement de 2 167 449 €. Les recettes d'investissement sont en augmentation de 15 % entre 2019

et 2018 puis de 11,30 % entre 2019 et 2020. On peut noter une forte hausse du FCTVA, des subventions d'investissement sur ces deux dernières années, la souscription d'emprunts en 2019 ainsi qu'un important excédent d'investissement reporté en 2019 (2,16 millions d'euros). Au niveau des dépenses de la section d'investissement, remboursement d'emprunts en augmentation de 12,85 %, immobilisations incorporelles en diminution de 30,79 %, immobilisations corporelles en diminution de 39,54 %, immobilisations en cours en augmentation de 22,27 %, opération d'ordre pour les travaux en régie augmentation de 54,01 %, opérations d'ordre (patrimoniales) une augmentation de 418,97 % pour un total des dépenses de 3 815 008 € soit une augmentation de 18,01 %. Le total des dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) s'élève à 3,81 millions d'euros en 2020, montant total en hausse par rapport à 2019 (+ 18,04 % soit 583 000 €). Je laisse la parole à Monsieur RUCKEBUSCH pour les principales dépenses 2020 en section d'investissement. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Vous avez les principales dépenses en 2020. Je ne vais pas faire la lecture de l'ensemble du tableau. La plus grosse dépense est de 1 500 943,14 € qui concerne le terrain de football synthétique. Concernant les restes à réaliser, il reste quelques projets à terminer dont la construction en gazon synthétique et gazon naturel de 378 808 €, il reste quelques travaux à réaliser. Nous avons un gros projet sur la commune qui consiste en la réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum. Pour la rénovation de l'éclairage public, nous pratiquons sur la commune le remplacement de tous les candélabres classiques par de l'éclairage Led ce qui va consommer beaucoup moins d'énergie. »

Monsieur VANDESTEENE : « Je souhaiterais rapidement revenir sur la restauration de l'église Saint-Quentin. Avez-vous une idée de la date de réalisation ? »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Semaine 9 a eu lieu l'état des lieux. La semaine prochaine, l'entreprise pose les échafaudages. À la suite, les entreprises vont opérer le démontage partiel car elles vont le faire en deux étapes. Au début, nous voulions le faire sur la toiture complète mais en raison des intempéries, on va le faire en deux parties au niveau de la toiture afin de faire intervenir un maximum de corps de métier. Durée des travaux : 1 an jusqu'à début 2022. »

Madame DUWICQUET : « On passe aux subventions qui reprennent toutes les questions évoquées lors des précédents conseils municipaux, subventions de la Région, du Département, FFE, État, FDE 62 concernant les différents projets de la commune. Situation financière de la commune, résultat de la section d'investissement : 2 195 236 € pour le prévisionnel 2020 en ayant les restes à réaliser en dépenses de 3 961 269 € et en recettes de 1 161 109 € soit un résultat final de - 604 924 €. Le solde global d'exécution prévisionnel excédentaire de 2 195 236 € pour 2020 en tenant compte du résultat antérieur reporté. Cependant, compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, le solde global d'exécution de la section d'investissement présente un déficit s'élevant à 604 924 €. Il sera compensé par un virement à la section d'investissement de 2,1 millions d'euros (prélèvement sur le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2020 excédentaire au global de 3,3 millions d'euros). Le graphique reprend le traçage plus concret pour le compte administratif 2017, 2018, 2019 et 2020 prévisionnel afin de faire la comparaison. Les dépenses réalisées sont signalées en bleu et les dépenses engagées en rouge. Résultat de la section d'investissement, le résultat de l'exercice de fonctionnement est en hausse de 8,11 %, excédent reporté en baisse de 4,12 %, total de l'excédent de fonctionnement en augmentation de 3,76 %, virement d'investissement est nul, le report de l'excédent en fonctionnement est en augmentation de 11,03 %. L'objectif est de mettre en œuvre un programme ambitieux d'investissements en 2021 en fixant l'enveloppe des dépenses d'investissement 2020 (hors restes à réaliser 2020) à environ 4,9 millions d'euros à 5,4 millions d'euros suivant la décision de recourir ou non à l'emprunt (dont environ 0,84 millions d'euros de remboursement des emprunts et 0,42 millions d'euros de dépenses d'ordre), soit en excluant le recours à l'emprunt soit en y ayant un recours limité (0,5 million d'euros) si les conditions d'emprunt sont favorables et conserver une importante capacité d'emprunt pour financer le projet de construction d'une nouvelle salle des sports. Je repasse la parole à Monsieur RUCKEBUSCH pour les principales dépenses du programme 2021 en section d'investissement. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « En section d'investissement, programme 2021, vous avez les gros projets. Pour chaque groupe scolaire, un montant de 50 000 € a été attribué pour l'ouverture à distance de portails, la première partie du programme pluriannuel d'équipement en préaux des groupes scolaires, le revêtement des sols, l'acquisition de mobilier, matériel et informatique. Pour le terrain de pétanque des Chartreux, nous avons la création d'un clos couvert isolé pour 100 000 € ainsi que la rénovation du boulodrome pour un montant de 30 000 €. Création et extension de la nouvelle salle des sports, maîtrise d'œuvre, frais divers autres que travaux pour 400 000 €. »

Monsieur le Maire : « Je vais faire une petite parenthèse. Que ce soit bien clair par rapport au boulodrome, la demande émanait du club d'abandonner le site de la route de Wisques et de solliciter que l'on puisse couvrir une partie du boulodrome découvert des Chartreux afin de ne faire qu'un seul site. Je ne pensais pas

d'ailleurs que nous pouvions l'envisager aussi vite. Nous ne nous étions pas engagés vis à vis du club sur cette temporalité. Nous les recevons la semaine prochaine. Il était clair que ce qu'ils avaient souhaité était de couvrir, d'isoler et de chauffer une partie. Il n'y avait pas de sanitaires dans la mesure où ils nous avaient indiqué que les sanitaires étaient situés en face. Ils ont froid l'hiver au boulodrome, route de Wisques. Quand vous connaissez la configuration du bâtiment avec les tôles amiantées et la nécessité d'isoler, sinon on aurait chauffé les rues. C'est une proposition qui est venue du club pour laquelle nous avons fait une étude. Nous les voyons la semaine prochaine pour être bien au clair sur leur souhait. Pour l'instant, il n'est pas prévu d'aller au delà, c'est à dire la construction d'un nouveau boulodrome couvert, ce n'est pas du tout d'actualité. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Page suivante, l'Adap (Agenda d'Accessibilité Programmée) des bâtiments communaux, la maîtrise d'œuvre s'élève à 78 000 € et les travaux de réalisation de l'Adap 645 000 €. Nous avons des projets pour les services administratifs, salle de sport, service transport (acquisition d'un véhicule avec hayon, véhicule léger). Nous recevons avec Monsieur DAMBRUNE, dans le cadre de la transition écologique, et Madame MALIDAN, le responsable de GNV du groupe GRDF afin de faire le point sur notre parc automobile et éviter de diminuer la pollution atmosphérique. Je pense que cela va satisfaire Monsieur BELHOSTE. »

Monsieur le Maire : « Comme vous avez travaillé avec l'ADAV, les services travaux et Madame MALIDAN sur la mobilité vélo, nous allons également étudier et sans doute proposer d'accompagner l'aide de la CAPSO sur l'achat de vélos. »

Monsieur BELHOSTE : « Je rebondis tout de suite. C'est très bien j'ai vu que la CAPSO allait aider à l'achat d'un vélo électrique ou classique. D'ailleurs, les habitants doivent se dépêcher car il n'y en aura plus beaucoup dans les magasins. C'est très bien si on accompagne aussi, mais ce qui va de pair c'est de penser à la mobilité et aux pistes cyclables. Avoir un vélo et ne pas pouvoir sortir en toute sécurité, c'est embêtant. »

Madame MALIDAN : « Je me permets de répondre à la question. L'ADAV a lancé un groupe de travail sur le sujet avec toutes les communes concernées en septembre 2020 auquel je participe. Au bout de 6 mois, on arrive à la restitution du travail effectué et le but est bien de travailler en synergie entre communes, la CAPSO et le Département pour avoir un plan d'ampleur qui va se greffer au schéma directeur que la CAPSO doit sortir au mois de juin. Nous avons une prochaine commission communication dans une dizaine de jours et ce sera à l'ordre du jour de cette commission. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Le programme voirie : réfection de voiries suivant la décision de la commission de travaux qui aura lieu la semaine prochaine d'un montant de 270 000 €. Programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage public : nouveau programme de remplacement d'éclairage public par des équipements plus économes en énergie (Led) de 120 000 €. Cette année, la société va intervenir sur le quartier des peintres. L'année dernière, nous avons fait le quartier des aviateurs à savoir cette semaine nous avons eu un mail d'une société. Nous allons pouvoir équiper dans le vieux Longuenesse les têtes qui sont fixées sur le poteau EDF. Il n'y a pas de poteaux candélabres. Nous allons pouvoir changer les 277 points lumineux pour 1 € seulement. »

Monsieur le Maire : « Saluez au passage les services et l'activité de Monsieur DAMBRUNE qui nous a déjà fait bénéficier de subventions pour l'isolation des locaux à un prix défiant toute concurrence car c'était gratuit. On va pouvoir changer 277 luminaires. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Ensuite, les illuminations de Noël pour 15 000 € et la vidéoprotection, maîtrise d'œuvre et mise en place de la première tranche pour 75 000 €. »

Monsieur le Maire : « On parlait tout à l'heure de vidéoprotection, de mutualisation. Est également à l'étude le fait de pouvoir relier les images au centre de Saint-Omer afin de pouvoir en bénéficier quand on en a besoin. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « J'en ai terminé sur ce tableau. Il faut savoir que les principaux travaux et achats pourraient être proposés au budget primitif 2021. »

Madame DELECOURT : « Je voudrais revenir sur les travaux de la toiture sur l'extension de l'Hôtel de Ville. Si mes souvenirs sont bons, l'extension a été faite dans les années 2010 – 2012, soit une dizaine d'années. J'aurais aimé savoir si cette toiture végétalisée, je pense, avait eu un entretien régulier, comme il se doit pour les toitures de ce type, et quel était le souci actuel qui va nous coûter 35 000 € ? A t-on encore la garantie décennale ou est-ce dépassé ? »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Non justement. La garantie décennale est terminée. Je vais passer la parole à Monsieur DAMBRUNE qui va vous répondre. »

Monsieur DAMBRUNE : « La décennale s'est terminée en décembre 2019. La problématique est que la membrane d'étanchéité a bullé avec le gel et dégel certainement dû à une mauvaise qualité du produit. On profitera également pour refaire l'isolation de celle-ci par la même occasion. Les entreprises sont venues deux fois par an en lien avec un contrat de maintenance. »

Monsieur BELHOSTE : « Vivent les toitures terrasses quand même. Cela m'étonne que Madame DELECOURT n'y a pas pensé mais ne pourrait-on pas penser à l'étude de la pose d'une charpente pour mettre un toit normal ? »

Monsieur DAMBRUNE : « Celle-ci n'est pas une toiture terrasse mais un plan incliné. »

Madame DUWICQUET : « Je vous rappelle le programme pluriannuel communal : travaux de mise aux normes PMR – Adap dans les bâtiments municipaux (estimation 645 000 €), poursuite des travaux dans les bâtiments, notamment les écoles (préaux, ouverture automatisée des portails, revêtement des sols), création d'une salle de sport (estimation 2 900 000 € pour le marché de travaux), poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public, programme de vidéoprotection, renforcement et développement des aires de jeux sur la commune, c'est ce qui sera inscrit pour l'année 2021. »

Madame DELECOURT : « Je voudrais revenir sur le programme de vidéoprotection. Y a-t-il des caméras installées dans la commune et sinon à quelle échéance cela va être fait ? Je voudrais faire remarque qu'il y a énormément de trafics qui se passent dans certains quartiers de Longuenesse. Ce serait peut être bien de faire au plus vite. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Il y a effectivement de la vidéoprotection du côté du centre social intergénérationnel et salle de sports mais qui est devenue obsolète. Actuellement, il n'y a rien d'autre sur le territoire. Je réponds à la place de mon collègue, Monsieur HAZARD. »

Madame DELECOURT : « Cela devrait se mettre en place à partir de quand ? »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Pour l'instant, il n'y a rien de défini. »

Madame DELECOURT : « C'est vraiment dommage et vous devez savoir qu'il y a énormément de trafics. Il serait temps de faire vite et pourquoi pas mutualiser. »

Monsieur le Maire : « Je l'ai dit, une réflexion est menée. Monsieur HAZARD avait des réunions avec des collègues maires sur la mutualisation. Nous allons proposer de mutualiser le terminal. On nous reproche aujourd'hui qu'il n'y a pas de caméras installées. Nous sommes en place depuis le mois de mai et nous votons 75 000 €. »

Monsieur MOUND : « Je voulais juste ajouter deux choses. Ce qui a changé concernant la vidéoprotection, c'est l'arrivée de la fibre optique. Avant, c'était impossible. Il aurait fallu installer des cartes sim et mémoire. Maintenant, avec la fibre, cela devient possible. Deuxième chose, il ne faut pas croire qu'avec la vidéoprotection, les trafiquants vont cesser leurs activités. Ils savent où se trouvent les caméras et ils vont changer d'endroit, à l'abri des caméras. Ce n'est pas la vidéoprotection en soi qui va faire baisser la délinquance. Il ne faut pas rêver. »

Madame LEVRAY : « Il y a les problèmes de délinquance certes, mais il y a aussi de gros problèmes de propreté sur la commune. Cela pourra aider certaines personnes à éviter les décharges inutiles. En revanche, ce qui est plus inquiétant, c'est que vous nous dites que rien n'est défini alors que tout cela est soumis à appel à projets FIPD pour des demandes de subvention. Si les choses ne sont pas définies, nous avons beau inscrire 75 000 € mais cela va prendre un grand délai parce qu'il y a des dossiers à déposer. »

Monsieur le Maire : « Nous sommes au DOB et à la préparation du budget. Une fois le budget voté, nous allons pouvoir lancer le projet. »

Madame DUWICQUET : « C'est un programme prévisionnel. »

Monsieur le Maire : « On ne peut pas répondre à l'appel à projets avant que le budget ne soit voté. »

Madame LEVRAY : « Si. Il me semble que les dossiers d'appel à projets ne sont pas liés à l'approbation d'un budget, je peux me tromper. Comme je vous l'avais dit tout à l'heure, je souhaiterais intervenir sur le document officiel qui est joint à la délibération et j'aurais un certain nombre de demandes d'explications supplémentaires. Sur la page 5, nous sommes revenus sur la baisse de la population qui est en baisse constante. »

Monsieur le Maire : « Vous êtes tout à fait dans votre droit d'intervenir et de revenir sur le document. À un moment donné, on nous a reproché que la lecture du document complet était trop longue. Nous avons fait une synthèse. Vous revenez sur le document complet, c'est tout à fait votre droit. »

Madame LEVRAY : « Je vous remercie de m'accorder ce droit Monsieur le Maire. Vous avez parlé, tout à l'heure, au sujet de cette baisse de population d'un certain nombre de projets en cours. Vous nous aviez dit que nous serions associés dans la présentation de ces projets. Nous souhaitons être associés non seulement à la présentation mais aussi à l'élaboration du projet. Je pense que c'est le travail de tout élu ici. »

Monsieur le Maire : « Vous voulez quoi ? Dessiner les plans ? »

Madame LEVRAY : « Participer. »

Monsieur le Maire : « Comme vous avez été associés à la Croix Bleue. »

Madame LEVRAY : « Nous avons été associés et à ce sujet là nous avons rendu un document envoyé à tous le 24 novembre. Depuis, rien. »

Monsieur le Maire : « Parce que depuis, il n'y a rien. Il n'y a rien de nouveau. »

Madame LEVRAY : « Au même titre que nous avons été associés à l'élaboration et à la présentation. »

Monsieur le Maire : « Je vais vous le répéter combien de fois. Je vous ai déjà dit que vous seriez associés à tous les projets. »

Madame LEVRAY : « Je veux juste préciser un problème de vocabulaire. Vous avez tout à l'heure dit associés à la présentation du projet, moi je parle d'élaboration et de gestation du projet. »

Monsieur le Maire : « Lorsque l'on vous a présenté le projet de la Croix Bleue, vous avez pu vous exprimer sur ce que vous en pensiez. Est-ce que vous pensiez qu'il était judicieux d'édifier des maisons à cet endroit là ou l'immeuble là. »

Madame LEVRAY : « Nous avons répondu à votre sollicitation et nous avons fait un certain nombre de propositions. Nous souhaitons que ce soit pareil dans les autres projets. »

Monsieur le Maire : « Mais pourquoi ce serait autrement ? En quelle langue il faut que je vous le dise. J'ai dit que vous seriez associés à tous les projets. Nous n'allons pas prendre, ni vous ni moi, la place des architectes. Mais, lorsqu'il y aura une présentation, les élus auront tous leur mot à dire et je rappelle qu'il n'y a pas que les élus. Dans le projet Croix Bleue, il y a les élus, les riverains et l'agence de l'urbanisme. C'est la raison pour laquelle vous dites que ça n'avance pas, ce n'est pas faute d'avoir organisé de nombreuses réunions. Nous avons encore organisé une avec Mme MARQUIS du service urbanisme de la CAPSO et Mme GODDYN de l'agence d'urbanisme, car eux aussi, dans le cadre de l'OAP, ont leur mot à dire. Ce n'est pas la peine de présenter aux élus un nouveau projet qui n'est pas validé et incohérent par rapport au PLUi et au SCOT. Vous serez au même titre, et après je ne le dirais plus, associés à tous les projets. Cela peut vous surprendre mais vous serez associés. Je vais vous l'écrire. »

Madame DUWICQUET : « Ce serait bien de l'écrire afin d'éviter que l'on en parle à chaque conseil municipal. Nous sommes actuellement sur le DOB, vous nous parlez de votre participation aux projets qui n'a rien à voir du tout avec le DOB. Pouvez-vous nous indiquer quelle est votre question page 5 du DOB. »

Madame LEVRAY : « Il ne s'agit pas d'une question, Madame DUWICQUET, mais d'une remarque. Il me semble qu'en tant qu'élue, j'ai le droit de poser des questions et faire des remarques. »

Madame DUWICQUET : « Nous sommes sur le DOB. »

Monsieur le Maire : « La remarque que vous venez de faire ne concerne pas le DOB. Il concerne notre fonctionnement. Vous demandez d'être associés aux projets. »

Madame LEVRAY : « J'ai précisé que je faisais une remarque sur ce que vous nous aviez annoncé tout à l'heure. »

Monsieur le Maire : « Cela n'a rien à voir avec le DOB. »

Madame LEVRAY : « Sur le DOB, page 13, il y a des remarques sur les logements en location qui sont des bâtiments communaux avec un certain nombre de départs. Il me semble que ces départs sont liés à un manque d'entretien des logements. Dans de nombreux logements, de gros travaux sont à prévoir notamment concernant l'isolation, le chauffage, l'électricité et autres mises aux normes. Je pense qu'il y a des choses qui devront être prévues sur la rénovation des différents logements. »

Monsieur le Maire : « Vous semblez mieux connaître l'état des logements de la Ville que les services et nous mêmes. »

Madame LEVRAY : « Non Monsieur le Maire, ce n'est pas ce que j'ai dit. »

Monsieur le Maire : « Le logement avenue de la République, avant d'être loué, a été refait complètement. Nous avons, sous contrôle de Sylvia, actuellement un logement qui est vacant, celui de l'école George Sand pour lequel nous allons, avant de le relouer, réaliser tous les travaux. Nous avons également effectué des travaux dans le logement de l'école Blériot. Rassurez vous, il y a un élu, conseiller municipal délégué en charge des équipements communaux, qui suit de très près l'état de nos locaux. »

Madame LEVRAY : « Je n'ai pas de doute sur le travail des services mais peut être il ne faut pas attendre qu'un logement devienne vacant pour y faire des travaux de mises aux normes. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas mettre en doute le fonctionnement ? »

Madame DUWICQUET : « Vous faites des remarques et on ne peut pas répondre. Je tiens quand même à préciser que les services vont régulièrement, suite à l'interpellation des locataires, voir les problèmes. Les locataires ne rentrent pas dans un logement et on y retourne quand ils sortent. »

Monsieur le Maire : « Vous connaissez bien comme moi Monsieur CAULIER. Vous lui demanderez si, à sa demande, nous ne sommes pas intervenus dans son logement ainsi qu'au logement voisin de l'école Pasteur. »

Madame DUWICQUET : « Les services sont à l'écoute des locataires. »

Monsieur le Maire : « Nous savons aussi que des travaux, dans le cadre de la location, sont à la charge des locataires, je n'apprends rien à personne. »

Madame LEVRAY : « Page 17, vous signalez une augmentation de 11,58 % de subventions versées aux associations. Je souhaitais faire une petite précision à l'assemblée. Ce poste a progressé de plus de 200 000 € depuis 2012 et on a une augmentation de 33 % de ce poste, c'était une précision, ce n'est pas une question. »

Monsieur le Maire : « Tout à l'heure, on nous demandait de dépenser. On dépense 200 000 € en plus pour les subventions aux associations et je trouve que c'est de l'argent, très bien placé et je reviendrais sur la force des bénévoles dans les 90 associations de notre commune. Il faut dépenser plus et là nous avons bien dépensé plus et nous sommes contents. »

Madame LEVRAY : « Page 25, dans les recettes, figure le remboursement de Lidl qui est noté comme étant une subvention, le terme m'étonne un petit peu puisqu'il s'agit d'un remboursement et non pas d'une subvention. Ce remboursement se monte à 142 630 € alors que la commune en a dépensé 182 000 €. »

Monsieur le Maire : « Nous avons déjà répondu à la question. Votre collègue a déjà posé la question. Madame SCOTEE avez-vous failli à votre tâche en indiquant subvention ? »

Madame LEVRAY : « Arrêtez de nous accuser de mettre en cause les services. »

Monsieur le Maire : « C'est une participation. On modifiera. Quant à la question sur la participation, nous avons déjà répondu à Madame DELECOURT que c'était la différence avec la TVA. Il faudra vous concerter. Vous étiez présente quand nous avons répondu. »

Madame LEVRAY : « Concernant le programme des réalisations 2021, j'ai noté quelques petites différences par rapport à ce qui nous avait été présenté en commission. Je commencerai d'abord par le revêtement de sol dans les écoles, il est noté une première tranche pour les écoles Léon Blum et Verlaine. En commission, il nous avait été annoncé Blériot et maternelle Blum. Je ne reviens pas sur le choix de faire telle ou telle école, ce n'est pas du tout mon propos. Les surfaces ne sont pas les mêmes entre deux écoles maternelles et deux écoles élémentaires complètes et pourtant la somme indiquée reste la même. »

Madame DUWICQUET : « C'est une erreur de frappe. »

Madame LEVRAY : « J'ai bien fait de soulever le problème. Pour la salle des fêtes, vous prévoyez des travaux sur le groupe de climatisation. Cette proposition avait déjà été faite en 2018 pour un montant de 35 000 €. Est-ce que les 40 000 € proposés ici viennent s'ajouter aux 35 000 € ou est-ce parce que les travaux de 2018 n'avaient pas pu être exécutés ? Page 28, la réfection de voirie. Vous budgetez une somme de 270 000 € alors que tout à l'heure, dans les décisions du maire, il y a un marché qui est confié à une entreprise pour un montant de 465 000 €. Pouvez-vous nous expliquer cette différence ? »

Monsieur le Maire : « Cela n'a rien à voir. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Concernant la décision du maire, la société a été retenue afin d'entretenir dans une durée limitée l'état de nos voiries. C'est de l'entretien ponctuel au cas où il y aurait une casse ou autre chose. C'est la raison pour laquelle le montant n'est pas le même. »

Madame LEVRAY : « J'ai constaté de manière agréable que vous aviez multiplié par trois par rapport à la commission l'acquisition de jeux extérieurs. C'est une bonne chose et j'espère aussi comme j'ai pu le dire en commission que ces aires de jeux seront aménagées également pour les enfants à mobilité réduite. »

Monsieur le Maire : « Pas toute, on vous l'a dit. »

Madame LEVRAY : « C'est bien dommage et je le redirai. Vous avez prévu des achats d'illuminations de Noël, je préférerais qu'on les appelle illuminations de fin d'année d'ailleurs. Tous les ans, il y a un gros budget qui est consacré à ces achats. Pourtant, on peut constater que de nombreux longuenessois ne sont pas satisfaits de ces illuminations. Je voulais savoir s'il ne serait pas intéressant et temps de faire un inventaire, de l'existant, d'évaluer des besoins et de faire un vrai choix esthétique dans l'achat de ces illuminations. »

Monsieur le Maire : « Cela veut dire quoi. Vous considérez que ce n'est pas le cas. »

Madame LEVRAY : « Il y a des endroits où les choix ne sont pas très heureux et que peut être, quartier par quartier, on pourrait associer la population. »

Monsieur le Maire : « On va faire une commission pour les illuminations. »

Madame LEVRAY : « Jusqu'à présent, nous n'avons jamais su par qui était choisi ces illuminations. »

Monsieur le Maire : « Je ne pense pas que c'était par le maire. »

Madame DUWICQUET : « Vous pensez que l'on fait ce budget sans que les services ne fassent le bilan. Quand vous dites, ce serait bien de faire un inventaire, vous pensez que les services ne le font pas. »

Madame LEVRAY : « Tous les ans, il y a plus de 10 000 €. Cette fois-ci 15 000 €. Au fil des années, cela se cumule, il y a peut être des choses qui sont à revendre. Il y a une réflexion à mener car c'est un budget important. »

Madame DUWICQUET : « Je pense qu'on peut quand même leur faire confiance. »

Madame LEVRAY : « Il n'est pas du tout question de remettre en cause le travail de qui que ce soit. »

Madame DUWICQUET : « Vous sollicitez des choses, on peut vous répondre que c'est déjà fait. »

Madame LEVRAY : « Donc, on veut savoir. »

Madame DUWICQUET : « Le budget est élaboré en fonction des besoins du service parce qu'ils savent ce qu'ils ont en stock. »

Monsieur le Maire : « Vous ne remettez pas en cause les services mais dans vos interventions, il y a beaucoup de remises en cause des choses qui sont faites. »

Monsieur BELHOSTE : « Quoiqu'il en soit, pour les illuminations, il y a un ressenti quand même, des choses se voient. Parlez aux personnes qui habitent route des Bruyères, ils vont vous répondre que cette entrée de ville n'est déjà pas géniale. Au moment de Noël ou de fin d'année, c'est moche. Il n'y a quasiment rien alors que c'est une entrée de ville importante. Il y a quelque chose à faire. Au niveau esthétique, il y a peut-être un choix à faire au niveau des matériaux pour qu'il y ait une certaine harmonie au niveau de la décoration de la ville. »

Madame DUWICQUET : « Donc, vous êtes d'accord pour que l'on budgète cette somme pour les illuminations de Noël. »

Monsieur BELHOSTE : « Je n'ai pas dit le contraire, c'est au moins cela. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Cette somme est allouée afin de pouvoir éventuellement réparer les illuminations. Quand vous vous promenez, il y a des candélabres ou des décorations qui ne fonctionnent plus et qui sont à remplacer. »

Monsieur BELHOSTE : « Qui ne fonctionnent plus ou n'existent pas. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Ou qui n'existent pas. Je voudrai vous informer que nous allons avoir une réflexion avec Monsieur DAMBRUNE sur la décoration de Noël pour les années futures afin de voir ce qui serait plus intéressant de faire ou de ne pas faire. »

Monsieur le Maire : « On sait aussi qu'il existe un système de location. Nous en avons déjà parlé. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Nous avons déjà une partie en location, d'ailleurs la société nous prête aussi quelques sujets, comme il y a deux ans, l'ours, et cette année le Père Noël qui nous a été offert par la société. »

Madame LEVRAY : « Je suis contente de la réponse de Monsieur RUCKEBUSCH à l'instant. Cela veut bien dire que cela répond à une réelle question puisque lui se penche sur le problème et ne met pas en cause les services. »

Monsieur le Maire : « On ne va pas non plus régler en 9 mois le problème des illuminations de Noël qui datent depuis des années. On ne va pas tout régler d'un coup. D'autres interventions sur le DOB qui contrairement à une époque nécessite un vote ? Non. »

Après avoir procédé au Débat d'Orientations Budgétaires 2021 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires, le résultat du vote est le suivant :

- 29 voix pour,
- 4 abstentions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEENE).

FINANCES – UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE – EXERCICE

2020

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés.

Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

La loi du 31 décembre 1993 crée un indice synthétique qui permet de classer l'ensemble des communes urbaines en fonction de leur richesse et de leurs charges.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué pour :

✓ 30 % du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune,

✓ 15 % du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus,

✓ 30 % du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus,

✓ 25 % du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.

Sont désormais éligibles, les communes classées dans les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants (au lieu des trois premiers quarts auparavant). En 2020, 688 communes ont été éligibles. Notre Ville se situe au 76ème rang. De ce fait, elle a bénéficié d'une dotation d'un montant de 2 619 728,00 € (2 550 004,00 € en 2019).

L'article L. 2334-19 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice.

Evolution du montant de la DSU perçue par Longuenesse :

	2016	2017	2018	2019	2020
DSU perçue	2 262 500 €	2 400 454 €	2 483 053 €	2 550 004 €	2 619 728 €

PRINCIPALES DEPENSES D'EQUIPEMENT

ETUDE DE GÉOLOCALISATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	75 337,11 €
INTERVENTIONS PONCTUELLES EN VOIRIE ET RESEAUX RUE GABRIELLE COLETTE	25 215,06 €
INTERVENTIONS PONCTUELLES EN VOIRIE ET RESEAUX RUE PAUL MAMETZ	20 080,80 €
INTERVENTIONS PONCTUELLES EN VOIRIE ET RESEAUX AVENUE ST QUENTIN 8	3 345,36 €
ACQUISITION LUMINAIRES POUR LA ROUTE DE BLENDÉCQUES	6 974,21 €
RADAR VITESSE AVEC TRIPIED POUR LA POLICE MUNICIPALE	5 181,60 €
FOURNITURE LIVRAISON ET INSTALLATION D'UN PRATICABLE DE COMPETITION DE GYMNASTIQUE A RESSORT	40 317,36 €
RÉALISATION DE JARDINS FAMILIAUX	172 131,42 €
CRÉATION TERRAIN DE FOOT SYNTHÉTIQUE	1 500 943,14 €
DESAMIANTAGE ET DEMOLITION DES BATIMENTS DE L'ÉCOLE JAURES	117 600,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE BLUM	5 542,28 €
ETUDE DE FAISABILITÉ ET DE PROGRAMMATION POUR LA CONSTRUCTION OU L'EXTENSION D'UNE SALLE DE SPORTS	4 200,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR CONSTRUCTION TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE	14 483,49 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX	6 256,80 €
EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE VENTILATION PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET TRAITEMENT D'EAU DES BATIMENTS COMMUNAUX	25 775,49 €
INTERVENTIONS SUR CANDELABRES	17 835,64 €
VÉHICULE PEUGEOT BOXER POUR LE SERVICE ESPACES VERTS	20 575,57 €
TABLEAU BLANC INTERACTIF POUR LES ÉCOLES SAND ET BLUM	11 372,40 €
AUTOMATE POUR PRÊT ET RETOUR DE LIVRES À LA MÉDIATHÈQUE	11 958,00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE TRX RÉHABILITATION ET AMÉNAGEMENT DU DOMAINE DE LA TOUR EN MÉDIATHÈQUE	4 501,33 €
RÉHABILITATION ET AMÉNAGEMENT DU DOMAINE DE LA TOUR EN UNE MÉDIATHÈQUE - MARCHÉ DE TRAVAUX	162 926,23 €

POLITIQUE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

Subventions versées en 2020 : 878 804,82 € (864 670,56 € en 2019)

- x Subvention au CCAS (50 000 €),
- x Subventions exceptionnelles (14 568 €) dont 10 000 € pour un Projet du Centre Social Intergénérationnel en lien avec le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,
- x Subventions aux associations pour l'enseignement, la culture, le sport, la jeunesse, l'animation, la famille, l'action économique, les interventions sociales... (804 436,82 €),
- x Subvention pour actions politique de la ville :
 - * action « nos quartiers d'été » : 6 000,00 €
 - * action au fil de l'eau : 3 800,00 €

Quelques données	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'associations subventionnées (y compris les coopératives scolaires)	90	93	92	92	86

Longuenesse accompagne les associations à travers les subventions annuelles, mais également par la mise à disposition de locaux, de matériel, d'équipement, ou d'installations sportives.

La médaille de la Ville :

La Ville a créé depuis 2011 la médaille d'honneur de la Ville afin de récompenser les bénévoles des associations pour le temps consacré aux autres dans le cadre de la vie associative. Chaque année, une dizaine de récipiendaires sont récompensés pour leur bénévolat.

Terrain synthétique :

Le nombre croissant de licenciés depuis plusieurs saisons et de la création de deux équipes féminines au sein de la JSL Football ont conduit la Ville à créer un terrain synthétique et rénover un terrain en pelouse naturelle afin d'offrir des créneaux supplémentaires. Les utilisateurs(trices) pourront ainsi jouer les compétitions et s'entraîner dans des conditions optimales.

Ce terrain a pour vocation d'accueillir :

- l'association « Jeunesse Sportive de Longuenesse Football » (449 adhérents),
- les accueils de loisirs organisés par la commune les mercredis et pendant les vacances scolaires (40 enfants) et pendant le mois d'août (100 enfants),
- l'Institut Médico-Educatif de Longuenesse (143 élèves),
- les élèves et la section sportive de football de la cité Blaise Pascal (1 832 élèves).

SOLIDARITÉ ET ACTION SOCIALE

En faveur des personnes âgées :

Goûter en avril	annulé
Voyage en juin	annulé
Semaine bleue – repas en Octobre	annulé
Colis en décembre	52 197,965 €
Salle Mailland	Service de repas du lundi au vendredi 977 repas servis en 2020 Adhérents : environ 8 personnes
Portage de repas à domicile (CCAS)	Service de repas tous les jours 10 219 repas servis en 2020 Adhérents : environ 57 personnes
Registre des personnes isolées	162 personnes sont inscrites à ce jour
Aides légales	Aide personnalisée d'autonomie (85 dossiers et 10 renouvellements) Aide ménagère (2 dossiers) Aide sociale à l'hébergement (15 dossiers) Les obligations alimentaires (49 dossiers)
Aide sociale (budget du C.C.A.S.)	Chèques multiservices : 70 220 € en 2020 pour 1 112 dossiers Participation aux restaurants du cœur
Aides	Secours exceptionnels (1 dossier) Frais funéraires (1 dossier)
Insertion	Revenu de solidarité active (RSA) 200 personnes sont accompagnées par 3 agents du CCAS mis à disposition du CIAS pour cette mission (à hauteur d'1,3 ETP)
Classes de découverte, de neige et vertes	Justificatifs à fournir et aides liées au quotient familial. L'aide est déduite directement du coût du séjour réclamé aux familles (1 300 € pour 8 familles)
Places de cirque	Don de places de cirque aux bénéficiaires des chèques d'accompagnement personnalisé, du RSA, de l'allocation 16/25 ans et aux diverses associations de la commune (annulé)

Jardins familiaux :

Les jardins familiaux sont composées de 30 parcelles d'une surface de 100 m ou 120 m² et d'un petit abri. Un espace commun proposera des toilettes, un point d'eau, des tables de pique-nique et quelques arbres fruitiers. Un parking de 11 places sera mis à disposition des usagers. Ils seront gérés par une association dont l'adhésion fera l'objet d'une cotisation dans le cadre d'une création d'association de colocataires.

ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT

Nombre de classes	2019/2020 : 15 maternelles - 30 élémentaires - 2 ULIS
Nombre d'élèves	874 élèves à la rentrée 2019/2020 dont 203 extérieurs et 23 en CLIS
Piscine	Prise en charge des frais d'entrées, d'enseignement M.N.S. et transport par la CAPSO Convention pour le transport
Cérémonies de Noël	Cirque 2019 pour les écoles maternelles et élémentaires : 7 343,80 € plus 554,40 € pour le transport – 2020 : annulé Passage du père Noël avec distribution de friandises et de coquilles 2020 : 5 402,15 €
Passage en 6ème	Livres de prix et dictionnaires à tous les élèves : 7 967,84 €
Divers	Subventions pour les projets éducatifs et les voyages de fin d'année pour les CM2 et subvention à l'USEP : 10 209,30 € Distribution de fruits dans toutes les écoles 2019/2020 : 3 956,03 € (dépenses)
Garderies	5 garderies : Centre, Pasteur, Blum, Sand, Verlaine 2 agents par garderie (titulaires ou contrats) Effectif : 346 inscriptions à la rentrée 2019/2020 Recettes : 15 171 € Coût : 80 861,21 €
Études surveillées	fonctionne à l'école du Centre : 21 inscrits 2019/2020 : 2 239,80 € (coût : 2 658,46 €)

Les actions du Conseil Municipal des Jeunes :

- Villages et Marais propres (mars 2019 – 2020 : annulé)
- exposition sur l'action de la SPA et collecte au bénéfice de la SPA (septembre 2019),
- brocante au bénéfice du Téléthon (2019 – 2020 : annulée et reportée en mai 2021),
- vente de boules de Noël au bénéfice du Téléthon et décoration de l'arbre en l'honneur du Lieutenant Colonel Beltram.

ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES
ALSH Salamandre

	Nombre d'enfants accueillis		
	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans	Total
Périscolaire	465	362	827
Mercredis matins	11	39	50
Mercredis après midis	54	104	158
Journée	112	261	373
2ème semaine des vacances de Noël (2019/2020)	18	38	56
Vacances d'hiver	127	207	334
Vacances de printemps	Fermé	Fermé	
Vacances de Toussaint	22	69	91
Vacances de Noël (2020)	16	121	137

ALSH Pasteur

	Nombre d'enfants accueillis		
	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans	Total
Mercredis matins	9	60	69
Mercredis après midis	18	10	28
Journée	90	356	446
2ème semaine des vacances de Noël (2019/2020)	17	18	35
Vacances d'hiver	145	195	340
Vacances de printemps	Fermé	Fermé	
Vacances de Toussaint	52	142	194
Vacances de Noël (2020)	62	64	126

ALSH août

Nombre d'enfants accueillis		
Moins de 6 ans	Plus de 6 ans	Total
80	200	280

Colonie hiver

Nombre d'enfants accueillis
Plus de 7 ans
34

Colonie juillet

annulée en raison de la crise sanitaire

Consultation de nourrissons Mise à disposition des locaux dans les quartiers La Valeur, Maillebois et Salamandre puis au Pôle Petite Enfance
Spectacle de Noël, goûter et jouets. Goûter annulé en 2020.
Distribution des cadeaux en Mairie

Bourse aux étudiants (CCAS) Année scolaire 2019/2020 : 82 dossiers pour 25 104,03 €

Allocations 16-25 ans (CCAS) 14 allocations à 110 euros par le C.C.A.S. soit 1 540,00 €

Semaine du Sport : annulé

Action Politique de la Ville Salamandre – Samedi Footons Ensemble : annulée et reportée sur 2021

Activités récréatives : annulées

Chasse à l'œuf : annulée

Fête du jeu : le Samedi 28 août 2020 : annulée

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

De Janvier 2020 à Juin 2020 l'organisation du CLAS était la suivante :

Lundi	Devoirs pour les CP et CE1 Jeux ludo éducatifs pour les CE2 CM1 et CM2
Mardi	Multi activités
Jeudi	Jeux Ludo éducatifs pour les CP CE1 Devoirs pour les CE2 CM1 CM2
Vendredi	Atelier découverte culturelle, sportive, scientifique et artistique

Soit :

- 1 soir de devoirs avec encadrante par semaine,
- 1 soir de jeux ludo éducatifs par semaine,
- 1 soir de découverte culturelle, artistique, sportive, scientifique,
- 1 soir de jeux divers.

Sur la base du volontariat, l'enfant avait la possibilité de faire ses devoirs chaque soir sans présence continue d'une accompagnatrice. L'équipe d'animation était composée de Marie MÉTIVIER, Claire PLUCHART et Laurie LEGRAND.

De Septembre 2020 à Décembre 2020 :

Le CLAS a été réorganisé. En effet, les familles ont indiqué à l'équipe d'animation qu'un soir de devoir par semaine avec encadrante était insuffisant.

Dès lors, après concertation, il a été décidé que les devoirs auraient lieu, pour tous, chaque lundi et jeudi et que le mardi serait consacré à la mise en place d'ateliers plus spécifiques (ateliers sportifs, culturels, artistiques, goûter débat, jeux coopératif), et le vendredi à la mise en place des jeux ludo éducatifs.

Pour l'année civile 2020, nous avons accueilli :

Janvier	=	148 participants sur 16 séances
Février	=	60 participants sur 8 séances
Mars	=	69 participants sur 8 séances
Avril	=	Fermeture cause crise sanitaire
Mai	=	Fermeture cause crise sanitaire
Juin	=	30 participants sur 6 séances
Septembre	=	235 participants sur 17 séances
Octobre	=	156 participants sur 10 séances
Novembre	=	88 participants sur 17 séances
Décembre	=	66 participants sur 11 séances

Soit un total de 852 participants pour 93 séances

Plan Mercredi :

Le plan mercredi est mis en place depuis le mois de Novembre 2019.

Il repose sur l'engagement de la commune à mettre en place des activités éducatives de qualité le mercredi dans le cadre d'un accueil de loisirs. Pour cela un projet éducatif territorial et une « charte qualité Plan Mercredi » encadre cette mise en place.

La charte qualité plan mercredi vise à organiser l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ainsi qu'avec les temps périscolaires des autres jours de la semaine,
- assurer l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap,
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs,
- proposer des activités riches et variées intégrant des sorties éducatives dans la perspective d'une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi,...).

Les différentes thématiques étaient :

- Les petits écolos,
- Bouge ton corps,
- Ilot Percus et Artboré'Sens.

ACTIONS EN FAVEUR DE LA CULTURE

Activités à Média'Tour

Bibliothèque : 1 222 adhésions individuelles : 867 Longuenessois et 385 extérieurs
Enfants Longuenessois : 344
Enfants extérieurs : 142
Adultes Longuenessois : 493
Adultes extérieurs : 243
18 235 livres empruntés dont 9 208 pour les livres adultes 8 682 livres pour la jeunesse et 291 périodiques adultes et 54 périodiques pour la jeunesse
Livre achetés en 2020 : 1 433 livres dont 799 livres adultes et 634 livres pour la jeunesse

Ludothèque : 303 inscriptions
Nombre de jeux : 256 jeux à louer (+ dinette, playmobil, jeux de construction pour le jeu sur place)
150 nouvelles acquisitions

Centre d'activités St Quentin

Associations locales : Accueil Audomarois, Club d'Echecs et de Scrabble

Projet de Réussite Éducative Arques/Longuenesse/Saint-Omer

Le P.R.E. s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans et leurs parents, nécessitant un coup de pouce, résidant dans les quartiers politique de la Ville Saint-Exupéry/L. Blum, Quai du commerce/Saint sépulcre ou dont les enfants sont scolarisés dans les établissements suivants :

- Arques : école Camus – REP (Réseau d'éducation prioritaire) +,
- Longuenesse : écoles Sand – REP+, Blum – REP+, Blériot – REP+, Verlaine,
- Saint-Omer : écoles Jules Ferry – REP+, Paul Bert – REP+, Charles Perrault, Michelet – REP+,
Montaigne – REP+, Prévert – REP+, Condorcet (quartier de veille), Collège de la Morinie - REP+.

La démarche du P.R.E. est globale, prenant en compte l'enfant dans son environnement.

L'Equipe Pluridisciplinaire Restreinte se réunit de façon mensuelle. Composée d'un représentant de la C.A.F (Caisse d'allocations familiales), de la M.D.S (Maison du Département solidarité), des C.C.A.S. des trois communes, des centres sociaux, de l'Education Nationale par le biais du coordonnateur de la REP+, du R.A.S.E.D (Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté), de la psychologue scolaire et d'une assistante sociale du DSDEN (Direction des services départementaux de l'Education nationale) du Pas-de-Calais- Service Social en Faveur des Elèves, de l'A.A.D.C.M.O (Association d'aide à domicile des Caps et Marais d'Opale), de la psychologue et l'équipe du PRE, elle est consultée pour chaque demande d'entrée.

Cela permet une réponse individualisée mais aussi un suivi individuel auquel s'ajoute des actions personnalisées selon les besoins de l'enfant et de sa famille.

L'équipe du P.R.E. est composée de 3,1 ETP : 1 ETP référent famille, 2 temps partiels (0.80 ETP) coordonnatrice et référent famille et 0,5 ETP secrétariat.

L'équipe occupe gracieusement le local du Septuor dans le quartier du Fort-Maillebois dans le cadre de l'exonération de taxe sur le foncier bâti consenti à Pas-de-Calais Habitat par la Commune de Longuenesse.

En cette année particulière, l'équipe du PRE a su faire preuve d'adaptation et a été force de propositions afin de pérenniser l'accompagnement dans les meilleures conditions. Il en est pour preuve la mise en place de protocoles d'accueil spécialisés pour chacune des actions proposées.

Les locaux étant partagés, une réflexion a été menée afin d'éviter le brassage de la population.

LES ACTIONS 2020

Remédiation aux troubles du langage – Groupe de stimulation langagière :

Cette action est habituellement établie en année scolaire soit de septembre à juin mais du fait de la pandémie de la COVID-19, elle s'est terminée en mars lors du premier confinement. Le PRE a tout de même offert un livre récompense (comme chaque année), aux enfants qui ont participé à l'action.

C'est une action de prévention réunissant un binôme enseignant-orthophoniste ou enseignant/Maitre E (enseignante spécialisée du RASED).

Il s'agit de travailler sur les difficultés langagières, autour d'albums et de supports, à raison de 20 minutes par semaine, pour un groupe de 5-6 enfants.

52 enfants (entre janvier et juin) de petites et moyennes sections ont participé à l'atelier de stimulation langagière dans les écoles L. Blum, L. Blériot, G. Sand (Longuenesse), A. Camus (Arques), Montaigne (Saint-Omer).

L'atelier ne peut fonctionner à son plein régime du fait de l'absence d'orthophoniste.

L'axe parentalité a également été travaillé avec une implication forte des parents.

Dans le cadre des actions collectives comme dans le cadre des accompagnements individuels, le PRE finance l'intervention d'une psychologue de l'EDPEF à raison d'une fois par semaine pour les enfants ou parents qui peuvent avoir besoin d'un suivi.

Soutien à la parentalité :

Il s'agit de l'accompagnement des parents dans la mise en place du parcours PRE de leur(s) enfant(s), par les référentes familles.

Le but de chaque suivi est de déterminer des objectifs d'action pour répondre au mieux à la ou les problématique(s) rencontrée(s).

20 enfants, 17 parents ont rencontré la psychologue : guidance parentale, phobie scolaire, mal être, travail du deuil, gestion des émotions.

En complément du soutien à la parentalité proposé, il est possible que l'équipe oriente la famille vers le thérapeute en systémie afin d'obtenir des axes de travail complémentaires ou parfois afin de débloquer des situations.

Les professionnels du PRE bénéficient également de ce professionnel sous la forme de supervision afin d'évoquer des situations d'accompagnement complexes.

Supervision :

La supervision permet d'analyser les pratiques professionnelles et d'avoir un soutien selon la situation rencontrée.

En 2020, l'équipe du PRE a souhaité approfondir d'avantage la formation à la systémie en ajoutant un cycle 2 nommé : « **Renforcement aux entretiens familiaux systémiques** ». Les temps de rencontres ont eu lieu sur 4 jours.

Présence cycle 1 : 7 professionnels

Présence cycle 2 : 6 professionnels.

Suite à cette sensibilisation, l'équipe a souhaité développer l'accompagnement proposé aux familles les plus en difficultés en faisant certains entretiens avec un thérapeute systémique. En effet, cette approche a permis d'étayer les accompagnements et d'utiliser la systémie comme tiers médiateur.

Cette année 2020, 4 familles ont pu participer à ces entretiens.

De l'individuel vers le collectif

Des actions collectives ont pu être proposées aux parents et enfants et ce, de façon adaptée afin de répondre aux exigences sanitaires. Pour les activités en extérieur, le port du masque et la désinfection des mains ont eu lieu lors de la montée dans le bus (aller et retour). En ce qui concerne les actions au sein du PRE, les gestes barrières, la distanciation ont été scrupuleusement respectés. Le PRE a, par ailleurs, fourni des masques aux parents et aux enfants durant les ateliers.

« Apprendre à apprendre pour les enfants » Girafon : 2 enfants concernés

En cette année particulière, l'organisation de l'atelier s'est adaptée en se déroulant sur une matinée et a accueilli 2 enfants. 5 places étaient proposées mais les parents n'ont pas osé y faire participer leurs enfants. Les enfants présents ont pu faire le point sur leur propre profil d'apprentissage (visuel, auditif, kinesthésique...) dans le but de développer des techniques individuelles d'apprentissage. Ces outils sont très importants pour chaque enfant et le sont d'avantage pour ceux présentant des fragilités ou des difficultés scolaires.

« Apprendre à apprendre pour les parents » Girafon : 2 mères concernées

L'objectif de cet atelier est de donner aux parents, des outils et pistes pour faciliter l'accompagnement des enfants au niveau scolaire. L'atelier prend en compte les difficultés pouvant être rencontrées par les parents (non lecteur, ne sachant pas compter, pas de lien avec l'école pour X raisons...) afin qu'ils puissent suivre la scolarité de leur(s) enfant(s) et s'y intéresser.

« Rendre son enfant autonome » Girafon : 5 mères concernées

Qu'est-ce que l'autonomie ? Quels sont les attentes sociétales à ce propos ? A partir de quels moments je freine l'autonomie de mon enfant. C'est accompagné d'un cahier d'écolier que l'atelier a commencé pour les mères concernées.

Sur 5 séances individuelles, elles ont pu travailler autour de la définition du mot « autonomie », commencer à analyser leur comportement, puis les freins/ les moteurs, la motivation/l'intérêt de travailler un tel sujet. La communication comme tiers médiateur de l'échange, mais aussi les émotions en soi, chez l'enfant, pour accompagner son processus de confiance en lui et ainsi augmenter son autonomie...

Cet atelier a été porteur de réflexion de développement de changement d'attitude à la maison.

En lien avec cet atelier, nous avons proposé aux parents et enfants accompagnés un outil complémentaire mais en famille, cette fois.

Jeu sur l'autonomie « je créé, je joue en famille » Girafon 3 mères, 9 enfants.

Création d'un jeu de société à visée éducative avec les 3 familles, autour de la notion "l'autonomie de l'enfant".

Ensemble, ils ont créé (par famille) des cartes actions sur les difficultés en lien avec :

- ◆ le manque d'autonomie rencontré (se laver les dents, faire sans crier (enfants)/faire à la place (va plus vite),
- ◆ la peur du danger donc pas le droit de faire (parents).

Ce fut un moment très inspiré. Ensemble, ils ont pu trouver des idées pour les cartes actions « temps familles », pour partager en famille.

Ce temps de construction commun, permet aux référentes de reprendre avec les différents membres de la famille les points à travailler afin de les ajuster au mieux. Les objectifs sont adaptés et évolutifs pour que les petites victoires du quotidien soient transformées en grande réussite familiale.

« Rivalités Frères/sœurs » Girafon : 4 mères

Les rivalités entre frères et sœurs sont très fréquentes dans les familles. Cela fait plusieurs années que la demande est forte autour de cette thématique. Cette année, 4 mères en ont bénéficié.

L'atelier évoque à partir de situations vécues, l'importance de l'identification de la place et du rôle de chacun dans une famille, le fonctionnement de la famille et la place de l'écoute et de la communication non violente.

« Colonie PRE 2020 au Val Joly » : 11 enfants

La colonie du PRE a pu avoir lieu lors des vacances de la Toussaint soit du 19 au 26 octobre 2020 au Val Joly.

Le projet a été préparé avec des objectifs précis comme l'hygiène, l'autonomie et les émotions. La colonie a permis à 11 enfants de développer ces savoirs « hors de la maison » à travers la mise en place d'activités ludiques à visée pédagogique.

Ainsi l'accompagnement des animateurs a fait évoluer le degré d'autonomie de nombreux enfants lors de cette semaine.

Le lieu a été choisi afin de pouvoir travailler la séparation, l'éloignement entre parents et enfants. De plus, la proximité géographique a permis de faire un travail avec les parents par le biais d'une visite d'une journée. Les parents ont pu partager un temps d'activité avec leurs enfants et un repas.

Le travail d'autonomie avait déjà porté ses fruits et certains parents étaient surpris de découvrir que leur enfant était en capacité de faire autant de choses (lavage des cheveux, brossage des dents, nouer ses lacets....).

« Atelier informatique dans le cadre de la fracture numérique » : 4 mères

Cet atelier a été mis en place suite à la subvention Covid-19 accordé par l'Etat dans le cadre de la fracture numérique. La CAF est venue en renfort en fin d'année pour proposer une dotation en pack informatique.

Des besoins en connaissances informatiques ont été recensés. Le PRE a lancé une initiation autour de : comment allumer un ordinateur, connaître les notions de base tels que : tour, souris, imprimante, scanner, mail ...

A cela, s'est ajouté une mise en pratique et des essais concrets et concluants.

A ce jour, plusieurs personnes souhaitent y participer.

Pour rester dans le propos de « l'après confinement », le PRE a créé le projet de prévention autour de la COVID-19 avec le service politique de la Ville de la Capso en appui.

Ce projet a été réfléchi, conçu et créé par l'équipe.

Il a eu lieu au sein de l'école Leon Blum où environ 80 enfants et 15 parents ont pu être sensibilisés avec des affiches, des vidéos, coloriage et activité pratique.

Pour certains groupes, un retour d'expérience a eu lieu, afin de valider les apprentissages et nourrir l'objectif de transmission à leurs sphères personnelles (amicale ou familiale).

Pour l'axe culturel, artistique et ludique, il a également été proposé :

« L'atelier CLEA » : 3 mères et 6 enfants

L'atelier n'a pu avoir lieu qu'une fois avant le confinement. Malgré les efforts de l'artiste, nommée Waï Waï et de l'équipe afin de garder tout le monde en visioconférence ou via la page « facebook » du PRE créée spécialement pour cette période... L'atelier n'a pas pu être maintenu.

Pour terminer :

« Dennlys Parc » Pères : 9, Mères : 16, Enfants : 34

Cette journée a été organisée afin de permettre aux familles dans leur intégralité de participer à une sortie familiale dans un lieu qui répond à une demande collective.

Ce temps familial mis en place une fois dans l'année favorise la dynamique collective du P.R.E. et développe les liens de partage et de découverte entre les familles.

Ce temps fort permet aux familles et aux référents familles du P.R.E. de se retrouver dans un autre cadre mais aussi d'observer les différentes dynamiques familles : fonctionnement, difficultés mais aussi potentialité.

Ceci peut représenter un réel avantage dans l'accompagnement proposé. Il permet, en effet, d'approfondir les objectifs à travailler.

Cette expérience permet aux professionnels de tisser des liens autre que les rendez-vous cadrés au sein du PRE et permet de reprendre certains faits pour plus de légèreté quand cela est nécessaire lors du suivi.

Le PRE EN CHIFFRES

Nombre de suivis individuels en 2020

	GARCONS	FILLES	TOTAL
0-5 ans	4	4	8
6-15 ans	87	39	126
TOTAL	91	43	134

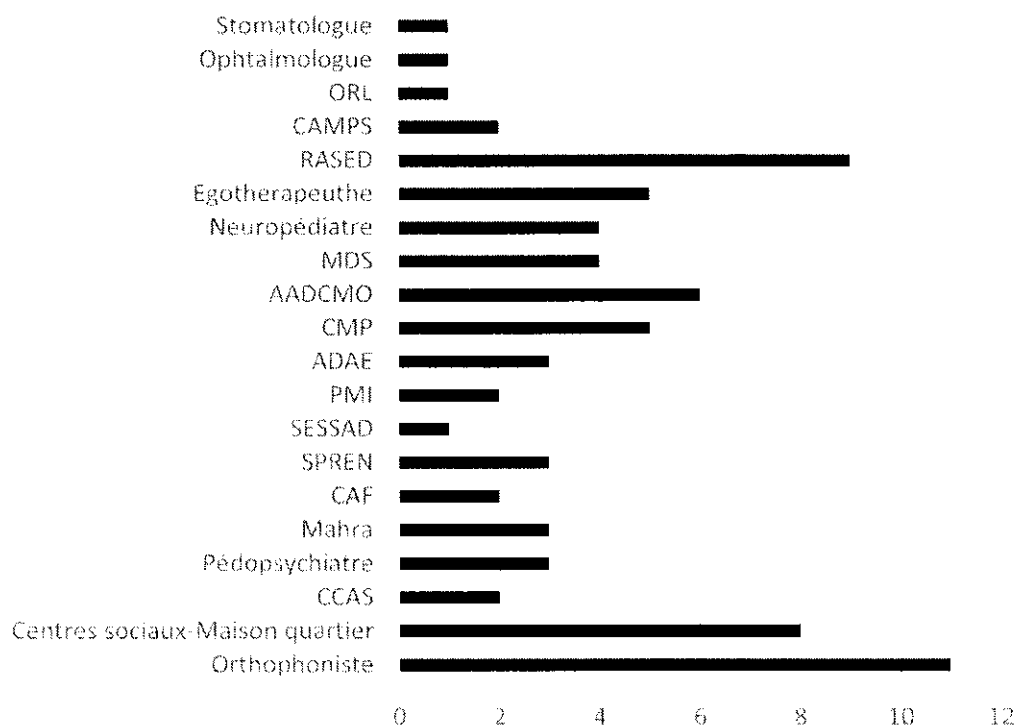
Nombre de suivis individuels par commune

	Nombre
Longuenesse	65
Saint-Omer	57
Arques	7
Autres	5
Total	134

Orientation des enfants vers le PRE en 2020

	Nombre
Auto saisine	48
Par l'Education Nationale	64
Par d'autres partenaires	22
Total	134

Suivis en cours à la mise en place du PRE - 76



Orientation du PRE vers les partenaires

Participation par action

ACTION	PARTICIPATION
Groupes de stimulation langagière	Janvier-juin 2021 : 52 enfants Septembre-décembre 2020 : 60 enfants
Suivis psychologiques	40 parents ou enfants
Thérapie familiale	4 familles
Colonie	11 enfants de 6-11 ans
Atelier « Apprendre à apprendre enfant »	2 enfants
Atelier « apprendre à apprendre parent »	2 mères
Atelier « je crée, je joue en famille »	3 mères et 9 enfants
Atelier « rivalités frères/sœurs »	4 mère
Atelier « rendre son enfant autonome »	5 mères
Atelier informatique	4 mères
Atelier CLEA	6 enfants et 3 mères
Prévention COVID19	80 enfants
Sorties	Dennlys parc : 34 enfants et 25 parents

Monsieur le Maire : « Comme je l'ai dit tout à l'heure, je n'allais pas m'étendre sur la question car j'allais en parler. Je sais, Madame LEVRAY, que vous ne partagez pas du tout notre analyse mais nous comprenons aisément pourquoi nous avons cette dotation. C'est bien parce que nous ne percevons pas autant d'impôts que d'autres, par conséquent, il n'y aurait aucune logique à ce qu'elle soit consacrée intégralement à la politique de la ville ou de l'activité sociale. Je sais que vous êtes en désaccord. Je vous propose de manifester, si c'est le cas, votre désaccord et de ne pas revenir à la liste exhaustive du document sur cette délibération. »

Madame LEVRAY : « Si nous ne faisons pas la liste exhaustive, vous pensez bien que nous l'avons lue avec beaucoup d'attention. Nous ne partageons, ni la même lecture, ni la même analyse, sur l'utilisation de la DSU, nous avons déjà eu l'occasion de le dire les années précédentes. »

Monsieur le Maire : « On propose que vous ne reveniez pas là dessus. »

Madame LEVRAY : « Si Monsieur le Maire. Je souhaite revenir sur cette utilisation. »

Monsieur le Maire : « On connaît votre désaccord. Je ne veux pas non plus répéter ce que l'on répète à chaque fois. »

Madame LEVRAY : « Si Monsieur le Maire, je continuerai à le répéter. Dans le ROB, vous nous avez présenté un tableau des principales dépenses d'équipement. »

Monsieur le Maire : « Nous sommes d'accord avec vous, vous nous dites tous les ans la même chose. »

Madame LEVRAY : « Vous nous avez présenté tout à l'heure un tableau concernant les principales dépenses d'équipement pour un montant total de 2 370 000 €. Ici, on retrouve à peu près le même tableau et vous en imputez 90 % à l'utilisation de la DSU. Cette DSU est importante mais on finit par se demander ce que vous faites avec toutes les autres subventions puisque 90 % arrivent de la DSU. Vous nous présentez ensuite un catalogue d'actions mais la plupart sont des actions que l'on retrouve dans toutes les communes. Toutes les communes s'occupent de leurs associations, de leurs écoles et garderies, de leurs aînés, de leur bibliothèque bien que celle-ci soit rattachée à la BAPSO, toutes les communes font des travaux, entretiennent leurs bâtiments et gèrent leur CCAS mais toutes ne touchent pas une DSU de 2 600 000 €. Dans les 17 pages de ce rapport, quelles sont les actions qui relèvent d'un vrai développement social urbain telles que le prévoit la DSU. Que viennent faire ici l'achat d'un radar, de frais de maîtrise d'œuvre, le chauffage dans les bâtiments communaux. Quant à la médaille de la Ville, je me demande ce qu'elle fait là. J'ai cru à une blague en lisant ces phrases. De surcroît, dans les actions énumérées, on en compte 14 qui ont été annulées. Sur les ALSH et l'organisation du CLAS, il semble que dans le cadre d'un bilan d'utilisation de la DSU, nous aurions eu besoin d'un bilan financier de ces actions et non de tableaux de présence d'enfants ni du nom des animatrices. Sur ces 17 pages, 7 sont consacrées au PRE alors que nous n'en faisons que le portage financier et administratif. Là non plus, aucun bilan financier de cette action. Qu'allez vous mettre dans votre délibération l'année prochaine puisque ce PRE est maintenant rétrocédé à la CAPSO. Je souligne au passage ici, comme j'ai pu le faire au CCAS, que personne n'était au courant de ce

transfert dans les instances communales. Pourquoi ne mettez-vous pas plus en valeur des actions comme la création des jardins familiaux qui eux, rentrent bien dans les objectifs de la DSU. Il est en tout cas très surprenant de n'y trouver que deux actions politique de la ville même si vous refusez à penser que la DSU sert dans la politique de la ville, seulement deux actions, cela manque cruellement d'idées. Voilà les observations que j'ai à faire sur cette DSU et je regrette que Monsieur le Maire soit parti, qu'il n'en ait pas entendu la fin mais apparemment il connaissait mes opinions. »

Madame DUWICQUET : « Nous les connaissons car c'est chaque année la même chose. Concernant la DSU, on ne va pas revenir sur la polémique. On ne va pas réexpliquer ce que l'on vient de dire dans le DOB, on l'a dit, la DSU ne s'adresse pas uniquement aux quartiers défavorisés. Vous parliez tout à l'heure des communes qui font les mêmes choses que nous. Savez-vous avec quoi elles financent tout ce qu'elles font ? Ma question, Madame LEVRAY, c'est avec quoi financeriez-vous tout ce qu'on a mis en place si vous n'utilisez pas la DSU ? Où pourriez-vous percevoir les recettes pour pouvoir refaire les écoles et les travaux qui bénéficient à tous les longuenessois quelque soit leur revenu. Il n'y a pas que les familles en difficulté qui doivent bénéficier de la DSU, je vous rappelle que c'est une moyenne des ressources et non pas avec les salaires les plus bas. Nous sommes en désaccord sur l'utilisation de la DSU mais je pense que si vous étiez dans la majorité, Madame LEVRAY, vous n'auriez pas d'autre choix que d'utiliser cette DSU pour financer tout ce que l'on a mis en place jusqu'à maintenant. Cela se fait chaque année. Vous n'êtes pas d'accord sur ce sujet mais on ne va pas polémiquer. Notre plan est comme cela et nos finances fonctionnent très bien comme cela, ce qui ne nous empêche pas de faire des actions au niveau de la politique de la ville et d'autres choses. »

Monsieur BELHOSTE : « Si je puis me permettre, grâce à cette DSU, l'Etat nous tend la main et nous octroie cette aide de 2 620 000 €, c'est une enveloppe financière conséquente qui doit théoriquement, en particulier, aider la commune à financer des actions en matière de développement social et urbain. Un article du Code des Collectivités Territoriales l'indique et lui confère l'objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie. Nous n'aurions sans doute pas fait les mêmes choix que vous dans l'utilisation de la DSU, certes. Personnellement, il y a une dépense réalisée avec l'argent de la DSU qui a particulièrement attiré mon attention, c'est l'achat d'un radar de vitesse pour la police municipale. Vous avez mis en garde les longuenessois dans le vivre à Longuenesse, lors de l'acquisition de ce radar, en indiquant qu'aucune voirie ne sera oubliée. Nous n'aurions pas parié quand même que les 5 181 € du radar seraient financés grâce à cette aide de l'Etat destinée au développement social. Encore une fois, c'est votre choix mais obtenir de l'argent pour en rendre une partie via des contraventions, il fallait y penser. Faire de la prévention, oui. Acheter un radar, pourquoi pas, ce n'est pas cela le problème mais pas avec l'argent de la DSU. C'est un choix, à mon avis, totalement déplacé. »

Monsieur le Maire : « Je pense que l'on ne va pas étendre le débat. Nous avons déjà répondu. Nous expliquons que la DSU vient en plus et nous rend plus riche. On serait encore plus pauvre si on ne l'avait pas mais cela ne veut pas dire que le radar a été acheté avec l'argent de la DSU. Cela signifie que globalement, si nous n'avions pas la DSU, de nombreuses actions ne pourraient être engagées, pas seulement dans le domaine social. La DSU est supérieure à la DGF, donc il y a beaucoup de choses que l'on ne pourrait pas faire. Vous ne l'entendez pas comme cela, c'est tout à fait votre droit. Je vous propose de ne pas revenir à chaque fois sur le débat. On connaît votre point de vue et on le respecte. »

Monsieur BELHOSTE : « Je ne comprends pas, dans le tableau, il est quand même marqué "principales dépenses d'équipement" dans le cadre de la DSU et il y a ce fameux radar de vitesse. »

Monsieur le Maire : « Par le biais de la DSU, qui est une dotation supplémentaire à la DGF, on peut faire tout cela. Je me souviens quand même que lors des dernières mandatures, Monsieur BELHOSTE, à chaque fois que l'on proposait des actions sociales, vous votiez contre. Je peux reprendre les procès-verbaux. Toutes les actions menées au centre social sur la parentalité, vous votiez contre. »

Monsieur BELHOSTE : « Vous avez de bons souvenirs. Nous avons peut être voté contre mais pour les actions que vous proposiez. Nous avons peut être d'autres choix. »

Monsieur le Maire : « Je vais reprendre tous les procès-verbaux, vous avez toujours voté contre toutes les actions d'ordre social. »

Monsieur BELHOSTE : « Parce que nous n'avions pas la même philosophie que vous et nous n'aurions pas fait les mêmes choses que vous. »

Monsieur le Maire : « Ne parlez pas de social si vous avez voté contre. »

Monsieur BELHOSTE : « N'essayez pas de noyer le poisson. Nous sommes sur l'achat d'un radar avec la DSU. Cela me dépasse un petit peu. »

Monsieur le Maire : « On pourra passer l'après midi à discuter, nous n'avons pas le même point de vue. Vous analysez l'utilisation de la DSU d'une certaine façon. Nous et les services, encore une fois j'assume, ce sont les services qui mettent en application ce qu'ils pensent être la règle. »

Monsieur BELHOSTE : « Il y a des règles effectivement, l'article L. 2334-15 du Code des Collectivités Territoriales qui indique qu'il faut penser aux conditions de vie. »

Monsieur le Maire : « Je ne pense pas que l'on soit hors règle. »

Monsieur BELHOSTE : « L'achat d'un radar pour améliorer les conditions de vie, je suis désolé. »

Madame DUWICQUET : « La seule chose concordante entre vous et nous est que nous sommes unanimes pour dire que la DSU est là pour améliorer les conditions de vie des habitants. Si pour nous, la sécurité routière est une amélioration et pour vous elle ne l'est pas, c'est de la discordance. Nous ne sommes pas obligés de revenir à chaque fois sur ce point. »

Monsieur le Maire : « Sans vous empêcher de vous exprimer, on connaît votre position et on la respecte. Je vous rappelle, quand même, on peut difficilement parler de social quand on a toujours voté contre les délibérations concernant les subventions accordées au centre social et par ailleurs. »

Monsieur BELHOSTE : « C'est un raccourci qui veut nous faire passer pour des gens qui ne pensent pas au social. »

Monsieur le Maire : « C'est un constat. Je vous les ressortirai. Vous êtes en train de nous dire que l'on se fourvoie, on utilise de l'argent qui a une destinée sociale pour faire tout et n'importe quoi. Vous auriez une préférence à ce qu'on l'utilise vraiment pour faire du social alors que vous avez toujours voté contre les délibérations d'ordre social. »

Monsieur BELHOSTE : « Vous savez très bien qu'au niveau national même au Sénat, on en parle. Il existe des dérives par rapport à l'utilisation de cette DSU dans les communes en France. Ce n'est pas tout et n'importe quoi, il y a des choses qui sont bien choisies. Je ne reviens pas sur le radar mais l'exploitation des installations de chauffage, le traitement des eaux, etc., est-ce vraiment social ? »

Monsieur MOUND : « La DSU fait partie du budget global. Tout le monde utilise les routes et les écoles. Je me souviens qu'il y a deux ans, vous avez dit strictement la même chose, vous avez parlé des heures et des heures. Vous avez proposé il y a deux ans de dépenser de l'argent sur autre chose. Je suis intervenu et je vous ai demandé sur quoi, donnez nous un exemple. Vous avez répondu payer le permis à tout le monde et quoi d'autre et vous n'avez pas su rajouter quoique ce soit. Depuis deux ans, vous n'avez avancé aucune proposition. Si vous aviez envie de dépenser plus d'argent en fonctionnement, dites sur quoi, faites une proposition. Vous critiquez, vous vous plaignez que nous dépensons sur autre chose mais où sont les propositions. Revenez dans un an avec des propositions s'il vous plaît. »

Monsieur BELHOSTE : « En même temps, il ne faut pas vous énerver Monsieur MOUND. »

Monsieur le Maire : « Je vous demande de rester calme. Vous nous reprochez d'utiliser de l'argent qui doit servir à faire du social alors que vous avez toujours voté contre les délibérations du social. C'est difficile à entendre. Quelqu'un qui a toujours voté contre les délibérations d'ordre social de nous faire des leçons sur notre gestion de la DSU. »

Monsieur BELHOSTE : « Cela n'a rien à voir. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce serait tellement plus agréable de dire on n'est plus obligé de faire autant de social parce que notre population va mieux. »

Monsieur le Maire : « C'est comme si vous achetez une voiture. Vous avez des économies pour acheter cette voiture mais à côté vous faites un prêt. Dans tous les cas, l'ensemble des deux sommes servira à acheter la voiture. On vous dit que la DSU fait partie du projet global. Ce n'est pas écrit qu'elle doit être utilisée uniquement pour faire du social. »

Madame LEVRAY : « On ne vous reproche pas de mettre tout et n'importe quoi dans la DSU. Ce que nous vous reprochons c'est d'y mettre tout ce que vous faites sur la commune. Si on reprend le tableau des

dépenses d'équipement comme je l'ai dit tout à l'heure, vous en imputez 90 % à la DSU. Il y a seulement 200 000 € d'écart entre le tableau qui nous a été présenté dans le DOB et celui qui nous est présenté ici. Je reformule ma question, comme tout à l'heure, qu'est ce que vous faites d'autres avec vos recettes d'investissement et vos recettes de fonctionnement ? »

Monsieur le Maire : « Je vous propose de clore le débat. Vous avez pu vous exprimer. »

À l'unanimité moins quatre oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEENE), prend acte de la présentation du bilan des actions relatives au développement social urbain.

POLITIQUE DE L'HABITAT – ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ DES JEUNES PRIMO-ACCÉDANTS – RECONDUCTION ET ÉVOLUTION DE L'AIDE AUX PRIMO-ACCÉDANTS 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis sa mise en œuvre en 2017, l'aide à l'accession à la propriété de la CAPSO a permis d'accompagner plus de 520 ménages dans l'acquisition de leur première résidence principale.

Cette aide a évolué en 2019 pour notamment répondre à l'appel à projet du Conseil Régional des Hauts-de-France permettant l'octroi d'une aide supplémentaire de 6 000 € pour l'acquisition et l'amélioration durable des logements. Ce dispositif régional a été prolongé d'une année supplémentaire et se terminera le 31 décembre 2021.

25 communes ont décidé de s'associer à cette action permettant à 53 ménages (au 15 octobre 2020) de bénéficier du dispositif.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau programme local de l'habitat dont les travaux devraient démarrer au premier semestre 2021, il est envisagé de revoir le règlement de cette mesure afin de l'adapter aux besoins du territoire et de sa population.

En attendant, le conseil communautaire de la CAPSO a décidé de reconduire cette aide à l'accession à la propriété destinée aux primo-accédants pour l'année 2021 en conservant les critères de 2019-2020, à savoir :

- ne jamais avoir été propriétaire,
- être âgé de 30 ans au maximum,
- acheter un bien achevé avant 1948,
- réaliser des travaux d'amélioration de 4 000 € HT minimum,
- acquérir le bien dans une commune participant au dispositif par un abondement de cette subvention d'un montant minimum de 2 000 €.

Et de maintenir l'enveloppe financière de 200 000 € par an (soit 50 dossiers).

Les acquéreurs pourront bénéficier de cette aide uniquement pour un achat sur une commune contribuant à l'aide pour un montant compris entre 2 000 € et 4 000 €.

Monsieur le Maire : « Pour information, nous n'avons eu aucun dossier en 2020. »

Monsieur BELHOSTE : « Je sais qu'à la CAPSO ce dossier concernant la politique de l'habitat doit être revu parce qu'il est vrai que cette aide est liée à la Région, on ne maîtrise pas tout. Le problème est que les critères sont un peu raides. Il faut les revoir à mon avis car être âgé de 30 ans au maximum cela fait vraiment juste. On sait très bien que les jeunes entrent de plus en plus tard dans la vie active et être en capacité financière d'acheter un bien immobilier avant 30 ans n'est pas évident. Donc, l'âge est à revoir. Acheter un bien achevé avant 1948, à Longuenesse, il ne doit pas y en avoir des tonnes. À la campagne, cela doit intéresser bon nombre de maires de voir des jeunes qui retapent des vieilles fermes mais ici à Longuenesse, la ferme des Berceaux, c'est un mauvais exemple. Il faudrait peut être aider plus, c'est une proposition, ceux qui achètent de l'ancien, du très ancien, certes, aider un peu moins ceux qui achètent du plus récent. C'est une piste que je lance. Ajoutons que les primo-accédants sont dans une période vraiment extrêmement défavorable. Nous n'y sommes pour rien. La crise sanitaire rend les banques de plus en plus frileuses pour prêter de l'argent même ceux qui travaillent en CDI, dans l'événementiel par exemple, ou l'hôtellerie, que sais je encore. Pour terminer, en plus, le prix de l'immobilier pour les primo-accédants reste beaucoup trop élevé en ville comme à Longuenesse. Il ne faut donc pas s'étonner que beaucoup préfèrent acheter en zone rurale car les prix sont plus accessibles avec des terrains un peu plus grands. L'épisode de confinement incite les gens à avoir un extérieur, c'est sûr. Avec tout cela, il ne faut pas parier trop vite sur un gain de population à Longuenesse dans les années à venir. »

Monsieur le Maire : « Si, car on vous a dit que nous avons plusieurs projets d'urbanisation. »

Monsieur BELHOSTE : « A quel prix ? »

Monsieur le Maire : « On vous les présentera en temps voulu. Je suis intervenu, d'ailleurs avec un autre collègue maire à la CAPSO afin de faire modifier les critères. Concernant les maisons de 1948, on a demandé à ce qu'au moins ce critère là soit revu. D'autres questions ? »

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'abonder cette subvention aux primo-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide,
- de fixer le montant de la subvention à 4 000,00 € par logement,
- de valider l'éligibilité des dossiers des acquéreurs ayant signé leur acte de vente à partir du 1^{er} janvier 2021.

INTERCOMMUNALITÉ – PACTE DE GOUVERNANCE 2020-2026 ENTRE LA CAPSO ET SES COMMUNES MEMBRES – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (article L.5211-11-2 du code général des collectivités territoriales) prévoit qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'EPCI à fiscalité propre inscrit un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'EPCI et ses communes membres.

Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), par délibération du 22 octobre 2020, a pris acte de l'élaboration de ce document, étant précisé que celui-ci doit être adopté dans les 9 mois du renouvellement des conseils municipaux, après avis simple des conseils municipaux des communes membres.

Le pacte de gouvernance affirme les valeurs fondatrices et partagées de l'agglomération qui touchent au respect des identités communales. A ce titre, il place la solidarité, la proximité et l'équité au cœur de la coopération intercommunale et précise l'ambition collective pour le développement du territoire.

Le pacte définit, par ailleurs, les modalités de la gouvernance et le rôle de chacune des instances décisionnelles afin de garantir la bonne articulation et la complémentarité entre la CAPSO et les communes et préserver l'efficacité de la prise de décision.

Les orientations en matière de mutualisation sont également présentées dans ce document.

Plus globalement, le pacte de gouvernance traduit la volonté pour la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer de porter des projets structurants et de dispenser des services de proximité au bénéfice des habitants du territoire. Cette ambition, qui est aussi un levier de rayonnement et d'attractivité, implique un mode de gouvernance de l'agglomération, dont la relation aux communes et entre les élu-e-s est la clé de voûte. Le pacte de gouvernance rappelle que les communes, en tant que premiers maillons de l'échelon territorial et interlocuteurs privilégiés des citoyens au quotidien, sont les moteurs du développement intercommunal et qu'il convient de s'appuyer sur elles pour mener le projet de territoire, car elles en conditionnent la réussite.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de pacte de gouvernance de la CAPSO et ses communes membres.

Monsieur VANDESTEENE : « C'est une question par rapport au calendrier perturbé par la crise sanitaire l'année dernière. Ce pacte de la CAPSO a été délibéré le 22 octobre 2020 et doit être adopté dans les neuf mois suivant le renouvellement des conseils municipaux. Pourquoi a-t-on eu connaissance de ce pacte par courrier il y a une quinzaine de jours alors qu'on aurait pu l'avoir un peu plus tôt pour pouvoir s'y pencher un peu plus sereinement ? »

Monsieur BARRET : « Au niveau du calendrier pour être clair et transparent, nous le sommes depuis le départ, c'est passé cette semaine au niveau du conseil communautaire. Malheureusement, notre conseil municipal se déroule après le conseil communautaire, initialement il tombait le même jour que le nôtre et nous avons décalé. Afin de trouver une solution qui fonctionne quand même, on avait adressé aux élus le pacte de gouvernance avant d'envoyer les convocations au conseil, ainsi des remarques pouvaient être formulées et on pouvait le cas échéant les relayer à la CAPSO. Dans l'idéal, il aurait fallu que l'on puisse délibérer avant mardi. »

Monsieur le Maire : « Malgré tout, vous avez eu connaissance avant du document et vous étiez en capacité de faire remonter les remarques. Nous n'avons reçu aucune remarque. »

Madame LEVRAY : « Justement à ce sujet, je voudrais revenir sur une phrase qui est notée dans le mail avec lequel nous est parvenu ce document : "les remarques pouvaient être transmises à la CAPSO seulement si elle reçoivent l'assentiment de la majorité des élus." Est-ce que vous pouvez m'expliquer pourquoi cette phrase puisque les destinataires de ce mail sont Madame DEWINTRE et moi même, nous sommes élues à la CAPSO, donc nous pouvons également faire les remarques directement à la CAPSO sans avoir l'assentiment de la majorité des élus de cette instance. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas ce que l'on a dit. Vous faisiez remonter les remarques qui sont faites au titre de la Ville de Longuenesse, donc au titre de l'ensemble des élus. Maintenant, comme vous siégez à la CAPSO, il ne vous était pas interdit à titre individuel de poser la question. Il y a bien une différence entre votre rôle de délégué communautaire et la remontée des remarques au titre de la Ville de Longuenesse. »

Madame LEVRAY : « Je vous remercie de cette précision parce que ce n'était pas comme cela que c'était compréhensible dans le mail. »

Monsieur le Maire : « Monsieur BARRET, il faudra vraiment veiller à la rédaction de vos documents. »

Madame LEVRAY : « Concernant ce pacte de gouvernance, aucune remarque de notre part n'était à remonter parce qu'on le trouve très intéressant et très bien écrit. Il défend des valeurs auxquelles nous sommes très attachés. »

Monsieur le Maire : « Je rapporterai aux services de la CAPSO que eux, quand ils rédigent, ils le font bien. »

Madame LEVRAY : « Encore une remarque stupide de votre part. On y parle bien de solidarité, d'équité, de subsidiarité, de proximité. Il y a aussi un large développement sur la démocratie consultative et participative. Notre plus grand souhait est que ce pacte de gouvernance puisse aussi être appliqué au niveau de la commune. »

À l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance entre la CAPSO et les communes membres.

PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – AGENT(E) CHARGÉ(E) DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU SECRÉTARIAT AU SEIN DU PÔLE TECHNIQUE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la volonté des élus de formaliser leur engagement dans une politique de développement durable,

Considérant la charge de travail au sein du secrétariat des services techniques,

Il est nécessaire de recruter un fonctionnaire qui occupera les fonctions d'agent(e) chargé(e) des missions liées au développement durable et du secrétariat au sein du pôle technique à raison de 35 heures par semaine (50% par la partie développement durable et 50% pour le secrétariat du pôle technique)

Cet emploi pourrait être pourvu à compter du 1er juin 2021 par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative (Cadre d'emplois des adjoints administratifs) aux grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal 1ère classe.

À l'unanimité, le conseil municipale décide :

- d'adopter cette proposition,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – AGENT(E) CHARGÉ(E) DE L'URBANISME

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que la charge de travail au sein du service urbanisme et administration des services techniques nécessite la présence de deux agents,

Considérant qu'un agent contractuel exerce depuis plusieurs mois des fonctions au sein de ce service, il est nécessaire de recruter un fonctionnaire qui occupera les fonctions d'agent(e) chargé(e) de l'urbanisme et du secrétariat des services techniques à raison de 17 heures 30 par semaine,

Cet emploi pourrait être pourvu à compter du 1er juin 2021 par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative (Cadre d'emplois des adjoints administratifs) aux grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal 1ère classe.

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter cette proposition,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

FINANCES – AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA COUR DE RÉCRÉATION DU GROUPE SCOLAIRE GEORGE SAND – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIEET (FONDS D'INTERVENTION SUR LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET TERRITORIAUX) AUPRÈS DU CONESIL DÉPARTEMENTAL

Il s'est avéré nécessaire de procéder à l'abattage de plusieurs arbres dans la cour de récréation du groupe scolaire George Sand.

La Commune a dans ce cadre souhaité définir un projet d'aménagement paysager avec l'appui technique du parc naturel régional.

Pour cette opération, la Ville peut solliciter l'aide financière du Conseil Départemental dans le cadre du FIEET (Fonds d'Intervention sur les Enjeux Écologiques et Territoriaux). Ce fonds a pour objectif de soutenir, entre autres, les projets écologiques et de rénovation des bâtiments. En contrepartie, la commune s'engage à entretenir, gérer et garantir le bon développement de ces réalisations. Un courrier a été transmis au Président du Conseil Départemental en date du 12 février 2021 afin de solliciter ce fonds FIEET et l'autorisation de commencement des travaux.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- à déposer un dossier de demande de subvention de fonds FIEET pour cette opération auprès du Conseil Départemental,
- et à signer toute pièce se référant à cette demande.

URBANISME – VENTE DE LA PARCELLE N° AL 398 À LA SCI GABAY

Par délibération n° 2020-114 du 14 décembre 2020, le conseil municipal a entériné la désaffectation et le déclassement d'une parcelle relevant du domaine public communal, demande émanant de la SCI Gabay qui a exprimé le désir d'acquérir cette parcelle.

Il convient donc désormais d'aliéner ledit terrain cadastré n° AL 398 d'une contenance totale de 527 m² après arpentage au profit de la SCI Gabay, tout en vous informant que l'évaluation du service des domaines en date du 5 novembre 2020 est de 25 € le m² auxquels s'ajoutent les frais inhérents à l'arpentage d'un montant de 1 186,44 €.

Monsieur BELHOSTE : « Juste une remarque, cela me fait un peu sourire parce qu'on nous demande de nous prononcer sur la cession de la parcelle alors que tout est fait, le garage est ouvert depuis hier. »

Monsieur le Maire : « Monsieur BELHOSTE nous indique que la délibération parle de l'achat mais que c'est déjà fait. Il n'est pas encore propriétaire. »

Monsieur BELHOSTE : « La concession est ouverte depuis hier et sur cette partie de terrain ils ont fait leur fameuse ouverture pour y accéder. »

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui, vous m'autorisez à signer l'acte notarié. Cela veut dire qu'il n'est pas signé. »

À l'unanimité, le conseil municipal :

- se prononce favorablement sur la cession de 527 m² de la parcelle n° AL 398 au prix de 14 361,44 € (frais d'arpentage inclus),
- autorise M. le Maire à signer l'acte notarié à établir,
- décide que les frais d'acte notarié et tous autres frais éventuels seront à la charge de l'acquéreur.

Madame LEVRAY : « Je n'ai pas de questions écrites mais si vous me permettez de soulever quelques points. À la CAPSO, nous avons eu connaissance d'un certain nombre de gros projets qui vont avoir lieu dans les années futures sur le territoire de la commune : une future gendarmerie, une future caserne de pompier, un futur cabinet de kiné et crèche. Nous avons également parlé du transfert du PRE, de sujets importants comme le fonds de concours, le plan climat air énergie, les aides pour l'achat de vélos dont on a reparlé tout à l'heure. Une commission spéciale municipale avait été créée pour aborder ces sujets communautaires. Est-ce que cette commission va se réunir prochainement pour aborder tous ces sujets ? »

Monsieur le Maire : « J'ai appris le projet de la gendarmerie la veille d'une réunion en visioconférence à laquelle j'ai été convié à la CAPSO avec toutes les autorités de la gendarmerie et les différents services. Donc, je ne le connaissais pas. Je ne savais pas qu'il y aurait une nouvelle gendarmerie à Longuenesse. Nous avons une prochaine réunion à ce sujet à laquelle je suis convié au titre de Maire de Longuenesse mais il s'agit d'un projet CAPSO. Comme pour l'écodurable, ce n'était pas du vent, nous avons dit que nous allions mettre en place cette commission. Nous n'aurions pas pu vous donner l'information préalable parce que je ne la connaissais pas. Je pourrais vous donner la date précise où il y a eu cette visioconférence. »

Madame LEVRAY : « Autre question concernant les réunions de commission. Tout à l'heure, Monsieur MOUND nous a demandé si nous avions des idées à proposer pour la DSU. Nous avons plusieurs fois demandé au cours des exercices précédents qu'il y ait un groupe de réflexion mis en place pour cette DSU. Est-ce que vous allez pouvoir donner suite à notre demande à ce sujet ? »

Monsieur le Maire : « Faire un groupe de réflexion sur la DSU contredirait totalement ce que nous avançons et non ce que vous avancez, c'est à dire qu'il n'y a pas de commission particulière sur la DSU dans la mesure où cela fait partie, et vous n'en êtes pas d'accord, du budget global. C'est comme si nous faisions un groupe de réflexion sur le budget global. »

Madame LEVRAY : « Ensuite une autre petite demande. »

Monsieur le Maire : « Vous me dites que vous n'avez pas de question et vous êtes à la 4ème question que normalement vous devez mettre par écrit autant de jours avant. Vous qui aimez les règles. »

Madame LEVRAY : « Une question qui colle à l'actualité. »

Monsieur le Maire : « Je ne réponds plus à vos questions. Vous êtes à cheval sur les principes. Vous deviez les présenter par écrit. Je répondrai aux questions écrites. »

Madame LEVRAY : « Juste pour information, ce n'est pas une question. Ce conseil n'est toujours pas retransmis puisque vous ne le souhaitez pas. Si le prochain conseil a lieu pendant des heures de couvre-feu ou de confinement, est-ce que cette fois-ci vous allez revenir sur votre position ou est-ce que nous devons nous-mêmes prendre en charge la visioconférence de ce conseil ? »

Madame DUWICQUET : « Prendre en charge la visio de ce conseil. »

Madame LEVRAY : « Oui puisque c'est tout à fait autorisé par la loi et que chacun peut filmer un conseil municipal. »

Madame DUWICQUET : « Je vous rappelle quand même, parce qu'à un moment donné Madame LEVRAY, on avait acté pour le participatif mais en même temps vous êtes face à une majorité qui vous indique qu'il n'y aura pas de visioconférence et pas de film du conseil municipal. Vous aviez posé cette question lors du dernier conseil municipal en ayant bien fait une demande écrite à laquelle vous avez eu une réponse négative. Est-ce que réellement à chaque conseil municipal, vous allez reposer la même question pour avoir la même réponse négative. Je pense que ni vous, ni nous, ni la presse, ni les services, n'avons de perte de temps dans des conseils municipaux à répéter toujours la même chose car vous n'avez pas gain de cause. Il n'y aura pas de retransmission par visioconférence ni sur les réseaux sociaux ni sur quoique ce soit d'autres. »

Madame LEVRAY : « Je vous informe que nous retransmettrons ce conseil municipal sur les réseaux sociaux comme la loi nous le permet dans l'article 2121-18-3 du Code des Collectivités Territoriales où chacun est en droit de filmer et de retransmettre un conseil municipal. »

Madame DUWICQUET : « Vous demanderez l'accord à tout le monde ici pour être filmé et retransmis sur les réseaux sociaux. En tant que personne publique, je refuse. »

Madame LEVRAY : « Non Madame DUWICQUET, je me suis renseignée, vous ne pouvez pas refuser. Le droit à l'image est réservé aux personnes à titre privé et en tant qu'élus, vous n'avez pas ce droit. »

Madame DUWICQUET : « Nous sommes une majorité au conseil municipal et vous devez acter la décision de la majorité des personnes. »

Monsieur le Maire : « Si Madame LEVRAY avance qu'elle a le droit de filmer, elle l'avance. »

Madame LEVRAY : « Je ne l'ai pas inventé, Monsieur le Maire, j'ai le texte sous les yeux. »

Monsieur le Maire : « Est-ce que j'ai dit que vous l'aviez inventé ? J'ai dit que vous l'aviez avancé. »

Madame DUWICQUET : « Je vous demande simplement de réfléchir au respect de chacun ici. »

Madame LEVRAY : « Il n'y a pas le respect de chacun, il y a la loi. Elle ne vous autorise pas à refuser ce film. Il n'y a que les techniciens qui ne peuvent pas être filmés et le public quand il y en a. Les élus ne peuvent pas refuser d'être filmés dans un conseil municipal qui est une instance publique. »

Monsieur le Maire : « On ne discute pas sur ce que vous avancez. »

Monsieur FOULON : « Je voulais revenir sur le dernier conseil municipal, nous avons parlé des masques transparents. Madame DELECOURT avait parlé de ces masques. Nous nous sommes renseignés pour commander les masques confectionnés dans une petite boutique à Arques. Finalement, j'y suis allé hier et j'ai donc posé la question. On m'a répondu que ces masques n'étaient pas homologués. L'homologation coûte 2 000 €. La couturière en a fait quelques uns notamment pour une institutrice d'Arques qui a indiqué qu'ils étaient très lourds à porter mais ils ne sont pas homologués. »

Monsieur BELHOSTE : « Merci Monsieur FOULON de vous être renseigné. Je rebondis sur cette histoire de masques. J'ai vu dans la presse qu'il était possible de mettre en service des containers pour la collecte des masques. C'est inédit, on n'avait jamais connu cela. On peut voir ici et là quelques masques qui traînent dans les rues, perdus ou jetés. Je crois que la poste met à disposition des containers afin de récolter ces masques qui peuvent être recyclés, notamment pour l'horticulture. Ils fabriquent des pots avec les masques. C'est peut être une piste à creuser. »

Monsieur le Maire : « On va regarder. On ne peut que regretter que bon nombre de masques jonchent les rues. »

Monsieur BRUNET : « Je voulais apporter une précision à Madame LEVRAY. Par rapport à l'article, le droit de la publicité audiovisuelle : toute personne a le droit de capter et de retransmettre par des procédés audiovisuels des débats du conseil municipal. Cette faculté est garantie par la loi en raison du principe de la publicité des débats, sauf à ce que le conseil municipal décide à la majorité absolue de se réunir à huis clos. Toute personne souhaitant assister aux séances de l'assemblée délibérante doit donc pouvoir y accéder librement. Ce droit d'accès peut être restreint lorsque ces personnes perturbent par leur comportement les travaux du conseil. L'accès ne peut se faire sur invitation ce qui reviendrait à le réserver à certaines personnes ou méconnu que lorsque ces personnes perturbent par leur comportement les travaux du conseil. L'accès ne peut se faire sur invitation, ce qui reviendrait à le réserver à certaines personnes au détriment d'autres, et la salle doit obligatoirement comporter un espace dévolu à l'accueil du public. Des chaises sont à disposition. »

Madame LEVRAY : « Mais là nous sommes bien dans le cas d'un huis clos. »

Monsieur BRUNET : « Nous n'avons jamais dit que nous étions en huis clos. »

Madame LEVRAY : « Non parce qu'un huis clos doit être voté. »

Monsieur BRUNET : « Nous n'avons jamais voté le huis clos. »

Madame LEVRAY : « Donc on peut filmer. »

Monsieur BRUNET : « Non, il faut que cela soit soumis au conseil à la majorité. Toutefois, contrairement aux membres du public, ces élus ne peuvent en prendre l'initiative à titre individuel, mais avec l'accord et comme représentant de l'assemblée délibérante. Il faut que vous demandiez l'autorisation et que cela soit voté à la majorité au niveau du conseil. »

Madame LEVRAY : « Non, même cette retransmission peut être faite par quelqu'un qui est dans le public. »

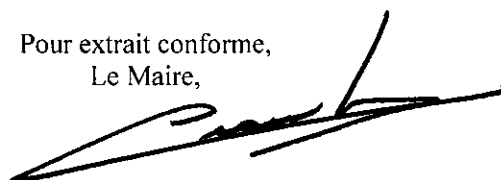
Monsieur le Maire : « Je pense qu'on ne va pas débattre. Chacun a son point de vue. »

Monsieur BRUNET : « Cet article est paru dans le journal des maires. »

Monsieur le Maire : « Nous appliquerons la loi comme nous le faisons d'ailleurs au quotidien. Merci et bonne fin de journée. »

La séance est levée à 12 h 35

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Affichage le 31/03/2021